



<https://publications.dainst.org>

---

# iDAI.publications

---

ELEKTRONISCHE PUBLIKATIONEN DES  
DEUTSCHEN ARCHÄOLOGISCHEN INSTITUTS

Dies ist ein digitaler Sonderdruck des Beitrags / This is a digital offprint of the article

Denis Knoepfler

## Sept années de recherches sur l'épigraphie de la Béotie (1985-1991)

aus / from

**Chiron**

Ausgabe / Issue **22 • 1992**

Seite / Page **411–504**

<https://publications.dainst.org/journals/chiron/1100/5467> • urn:nbn:de:0048-chiron-1992-22-p411-504-v5467.9

Verantwortliche Redaktion / Publishing editor

**Redaktion Chiron | Kommission für Alte Geschichte und Epigraphik des Deutschen Archäologischen Instituts, Amalienstr. 73 b, 80799 München**

Weitere Informationen unter / For further information see <https://publications.dainst.org/journals/chiron>

ISSN der Online-Ausgabe / ISSN of the online edition **2510-5396**

Verlag / Publisher **Verlag C. H. Beck, München**

**©2017 Deutsches Archäologisches Institut**

Deutsches Archäologisches Institut, Zentrale, Podbielskiallee 69–71, 14195 Berlin, Tel: +49 30 187711-0

Email: [info@dainst.de](mailto:info@dainst.de) / Web: [dainst.org](http://dainst.org)

**Nutzungsbedingungen:** Mit dem Herunterladen erkennen Sie die Nutzungsbedingungen (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) von iDAI.publications an. Die Nutzung der Inhalte ist ausschließlich privaten Nutzerinnen / Nutzern für den eigenen wissenschaftlichen und sonstigen privaten Gebrauch gestattet. Sämtliche Texte, Bilder und sonstige Inhalte in diesem Dokument unterliegen dem Schutz des Urheberrechts gemäß dem Urheberrechtsgesetz der Bundesrepublik Deutschland. Die Inhalte können von Ihnen nur dann genutzt und vervielfältigt werden, wenn Ihnen dies im Einzelfall durch den Rechteinhaber oder die Schrankenregelungen des Urheberrechts gestattet ist. Jede Art der Nutzung zu gewerblichen Zwecken ist untersagt. Zu den Möglichkeiten einer Lizenzierung von Nutzungsrechten wenden Sie sich bitte direkt an die verantwortlichen Herausgeberinnen/Herausgeber der entsprechenden Publikationsorgane oder an die Online-Redaktion des Deutschen Archäologischen Instituts ([info@dainst.de](mailto:info@dainst.de)).

**Terms of use:** By downloading you accept the terms of use (<https://publications.dainst.org/terms-of-use>) of iDAI.publications. All materials including texts, articles, images and other content contained in this document are subject to the German copyright. The contents are for personal use only and may only be reproduced or made accessible to third parties if you have gained permission from the copyright owner. Any form of commercial use is expressly prohibited. When seeking the granting of licenses of use or permission to reproduce any kind of material please contact the responsible editors of the publications or contact the Deutsches Archäologisches Institut ([info@dainst.de](mailto:info@dainst.de)).

DENIS KNOEPFLER

## Sept années de recherches sur l'épigraphie de la Béotie (1985–1991)

### *Introduction*

Cette chronique d'épigraphie béotienne vise à recenser les travaux qui ont été publiés dans ce domaine depuis le dernier Bulletin de JEANNE et LOUIS ROBERT (BE 1984, paru en 1985).<sup>1</sup> L'absence, commune aux quatre premières livraisons du nouveau Bulletin (1987–1990), d'une section spécialement consacrée à la Béotie ne laissait pas, en effet, d'être regrettable, s'agissant d'une région particulièrement riche en inscriptions antiques de toute nature, qui suscitent l'attention d'un nombre croissant d'historiens, d'archéologues et de linguistes.<sup>2</sup> C'est pour le Bulletin de 1991 que j'entrepris donc de combler cette lacune avant qu'elle ne devînt à peu près irréparable. Mais une fois achevée, ma contribution béotienne s'avéra trop volumineuse pour être intégrée dans le Bulletin paru l'hiver dernier.<sup>3</sup> Aussi a-t-il fallu songer à la publier séparément. Si elle peut voir maintenant le jour, c'est grâce à l'hospitalité de notre ami MICHAEL WÖRRLE: qu'il en soit, ici encore, vivement remercié.<sup>4</sup>

Si la plupart des travaux analysés ci-après ont été publiés dans l'intervalle 1985–1990, ce cadre chronologique n'est pas absolument rigoureux. On a pris le parti, en effet, d'engranger quelques publications un peu plus anciennes, quand elles ne se trouvaient pas dans le BE 1984. Inversement, dans toute la mesure du possible, on a essayé de faire une place aux ouvrages et surtout articles parus durant les trois premiers trimestres de l'année 1991.

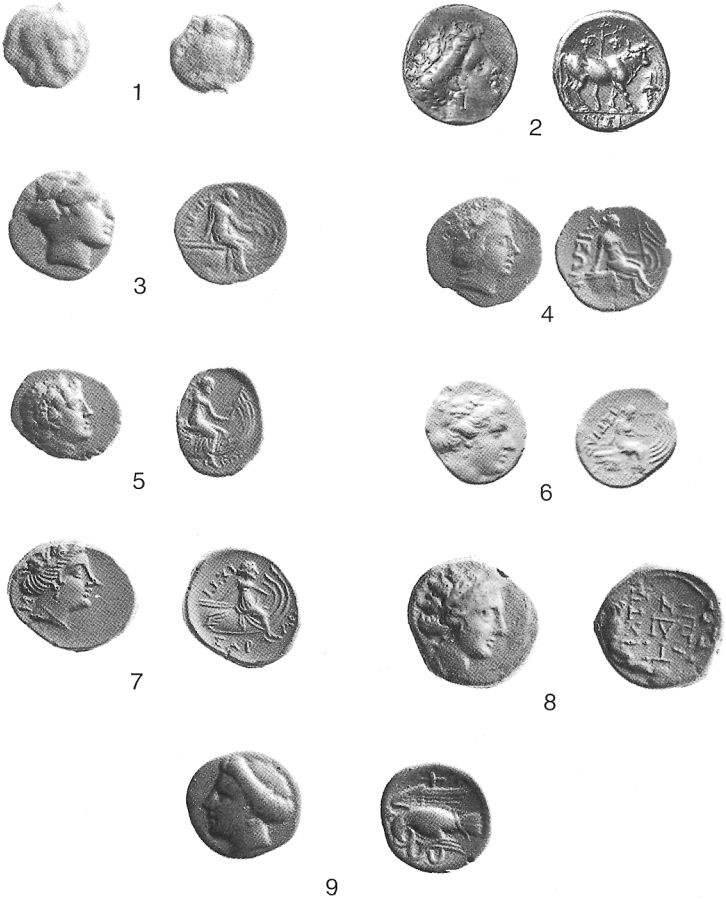
---

<sup>1</sup> REG 97, 1984, 420–522, repris dans le 10<sup>e</sup> volume du Bulletin épigraphique (1981–1984), 1987, 365–468.

<sup>2</sup> Pour le rôle joué par les savants français, de P.FOUcart à P.ROESCH en passant par M.HOLLEAUX et M.FEYEL, dans la découverte et la publication des inscriptions béotiennes, voir G.ROUGEMONT, Les épigraphistes français en Grèce depuis cent ans, Actes du Colloque international du Centenaire de l'Année Epigraphique, Paris 19–21 oct. 1988, 1990, 226–227. Cf. aussi n° 12.

<sup>3</sup> REG 104, 1991, 434–555 (au n° 304 est annoncée la présente contribution).

<sup>4</sup> Ma reconnaissance va aussi, pour leur collaboration amicale, à mes collègues PHILIPPE GAUTHIER et OLIVIER MASSON, de l'École Pratique des Hautes Etudes à Paris: c'est à eux que je dois en particulier d'avoir eu communication des quelques numéros du BE 1991 touchant à la Béotie. – Je remercie enfin ceux et celles qui, à Neuchâtel comme à Munich, m'ont apporté leur concours dans la mise au net du manuscrit.



Tav. 13

Il va sans dire, d'autre part, que l'on n'a jamais cru devoir refaire l'analyse des travaux d'épigraphie béotienne qui ont fait l'objet d'une recension plus ou moins développée, sous diverses rubriques, dans les livraisons 1987–1991 du nouveau BE. Le plus souvent on s'est contenté de renvoyer à ces notices, mais parfois on a jugé utile, ou nécessaire, d'y ajouter quelques observations complémentaires. Pour la commodité de l'utilisateur, on s'est également efforcé de fournir systématiquement la référence au *Supplementum Epigraphicum Graecum*, dont le dernier tome publié (38, 1991) porte sur l'année 1988.

Un mot encore sur la façon dont la matière a été disposée. Bien que l'on n'ait eu à s'occuper ici que d'un seul «pays», on s'est conformé, pour l'essentiel, au modèle du BE, qui distingue traditionnellement une partie générale – avec des rubriques telles que «alphabet», «rapport avec la numismatique», «chronologie», «institutions», «dialecte», etc. – et une partie géographique, où les travaux sont répertoriés sous le nom d'une ville; l'ordre suivi pour cette promenade à travers la Béotie est, en gros, celui du corpus (IG VII), mais on y a fait quelques entorses. C'est ainsi qu'après Oropos (qui peut à juste titre, épigraphiquement parlant, être considérée comme une cité béotienne) et sa voisine immédiate Tanagra, on passe directement à Thespies et aux petites villes qui furent dans sa mouvance (Thisbè, Chorsiai); de là, par Platées, on se rend à Thèbes, puis à Anthédon et à Akraiphia; on entreprend alors le tour du lac Kopais en commençant par la rive méridionale (Haliarte, Coronée, Lébadée, Orchomène, Chéronée) pour le quitter à Kopai en direction d'Hyettos et des confins locrido-béotiens jusqu'à Oponte. Pour rationnel qu'il soit, l'ordre alphabétique eût fait bon marché des liens régionaux, qui sont sensibles en beaucoup de domaines à l'intérieur de la Béotie elle-même.<sup>5</sup>

### I. Section thématique

#### Généralités

1. *Nécrologies*. – Dans le nouveau Bulletin, c'est tout naturellement à PAUL ROESCH que devait incomber le soin d'analyser les publications d'épigraphie béotienne, chose qu'il avait du reste entreprise, sous une autre forme, dans la revue canadienne *Teiresias* depuis 1976 (cf. en dernier lieu 17, 1987, Appendix Epigraphica, 19 p., pour la période 1985–1986). Des tâches nombreuses, une santé de plus en plus chancelante dès la fin des années quatre-vingts, la mort enfin dans l'été 1990 l'auront empêché de mettre ce projet à exécution. Saluons ici la mémoire d'un épigraphiste qui aura consacré l'essentiel de ses forces à l'étude et à la publication des inscriptions béotiennes, auteur de deux synthèses bien connues (cf. BE 1967, 291, et 1983, 206–213), comme aussi de nombreux articles. Il faut espérer que son Corpus de Thes-

<sup>5</sup> Cf. *Gnomon* 60, 1988, 222–223, à propos des principes différents adoptés par le SEG; pour l'inconvénient, et parfois «l'absurdité», de l'ordre alphabétique (que retenait également P. ROESCH dans *Teiresias* [n° 1]), voir aussi PH. GAUTHIER, BE 1991, 161.

pies, pratiquement achevé, sera publié sans trop de retard par ses collègues de l'Institut F. Courby à Lyon. Une nécrologie de PAUL ROESCH (1926–1990), avec un portrait et une bibliographie complète, a été publiée par les soins de G. ARGOUD dans *Essays in the Topography, History and Culture of Boiotia*, edited by A. SCHACHTER, Montréal 1990 (Teiresias Suppl. 3), 1 sqq. (par ailleurs ce volume ne contient rien qui ressortisse à l'épigraphie). Sur P.R. cf. aussi REG 104, 1991, p. XXVII et ci-après 8bis.

2. Peu d'années avant P. ROESCH ont disparu deux autres excellents connaisseurs des antiquités béotiennes, SIEGFRIED LAUFFER en 1986 (voir n<sup>os</sup> 7 et 139) et STÉPHANOS N. KOUMANOUDIS en 1987 (cf. A. P. MATTHÉOU, *Horos* 5, 1987, 9–13); pour sa prosopographie de Thèbes, voir n<sup>o</sup> 5.

3. *Colloques*. Depuis 1984 ont paru – avec plus ou moins de retard – les actes de quatre colloques consacrés aux choses de la Béotie. Quand cela n'a pas déjà été fait (notamment pour les actes mentionnés sous le n<sup>o</sup> 5), on donne ci-après l'analyse des contributions, directes ou indirectes, à l'épigraphie béotienne. Les actes du colloque béotien de Bradford (1989) n'ont pas encore été publiés.

4. Actes du troisième colloque international sur la Béotie antique / *Proceedings of the Third International Conference on Boiotian Antiquities*, Montréal-Québec 31. X. – 4. XI. 1979, édités par J.-M. FOSSEY – H. GIROUX, Amsterdam 1985 (Université McGill, *Monogr. en arch. et hist. class.* 1).

5. La Béotie antique, [Actes du colloque tenu à] Lyon – Saint-Etienne, 16–20 mai 1983, édités par G. ARGOUD et P. ROESCH, Paris 1985 (Colloques internationaux du CNRS). Le volume s'ouvre par une intéressante introduction due à P. ROESCH, Trente ans d'études sur la Béotie antique: bilan et perspective (p. 15–40), avec une importante bibliographie des travaux sur la Béotie depuis 1952 (434 numéros classés par noms d'auteur; un répertoire thématique permet de constituer la bibliographie par sites, périodes ou sujets, cf. SEG 36, 401). Il n'y a, semble-t-il, qu'une seule lacune importante, à savoir la *Θηβαϊκή Προσωπογραφία* de ST. N. KOUMANOUDIS (Bibliothèque de la Société Archéologique d'Athènes, 90, 1979; cf. J. et L. ROBERT, *BE* 1983, 134), ouvrage que R. n'a point connu avant 1985 (pas de mention dans ses *Etudes Béotiennes* de 1982) et sur lequel il a d'ailleurs porté un jugement sévère, tout en l'utilisant un peu trop discrètement (voir n<sup>o</sup> 58). Comme le relevait justement R., il y a encore beaucoup de pain sur la planche pour les épigraphistes en Béotie: des corpus par cité – destinés à remplacer progressivement l'admirable volume, maintenant centenaire, des IG VII de W. DITTENBERGER – sont en projet à Lyon, notamment ceux de Coronée, Orchomène et Tanagra (pour cette dernière cité, voir au n<sup>o</sup> 86 le succédané de corpus offert par D. W. ROLLER), mais on peut craindre que le décès du maître d'oeuvre ne repousse leur publication à un avenir assez lointain. Parmi les travaux réalisés, R. a fait une mention spéciale de l'exploration archéologique et épigraphique de l'acropole d'Hyettos par R. ETIENNE et D. KNOEPFLER:

«c'est une belle publication, qui peut servir de modèle, du moins dans sa conception» (17; cf. 19); après le c. r. très négatif de cet ouvrage par R. lui-même dans REA 82, 1982, 338–341, on s'accommodera même de la réserve exprimée in cauda.

6. En septembre 1986 s'est tenu à Thèbes, sous les auspices de la Société d'Études Béotiennes (fondée en 1983), un congrès international dont les actes ont été publiés dans l'annuaire de cette société: *Ἐπετηρὶς τῆς Ἑταιρείας Βοιωτικῶν Μελετῶν*, Athènes 1988, 2 vol., 1198 p., sous la direction de A. P. ΒΕΚΙΑΡΙΣ. Les contributions qui se rapportent à l'Antiquité ne forment qu'un tiers de l'ouvrage et il en est peu qui touchent directement à l'épigraphie (plusieurs communications, au surplus, ne sont données que sous la forme d'un bref résumé); on les signale à leur place thématique ou géographique. Relevons ici quatre articles qui traitent de voyageurs en Béotie, dont certains ont copié des inscriptions. J. ANASTASIOU, Impressions du voyageur anglais T. Smart Hughes, 893–899 (en grec moderne); auteur d'un ouvrage publié en 1820, H. a parcouru la Béotie en hiver 1813; à Chéronée, il fut un des premiers à copier complètement les affranchissements du bloc IG VII 3322–3328 (copie connue déjà de BOECKH). – P. ENÉPÉKIDIS, Villes et lieux de Béotie dans les descriptions de chercheurs et voyageurs allemands du XIX<sup>e</sup> s., 901–915 (en gr. mod.); notices sur ED. SCHAUBERT (description du monument de la victoire de Leuctres), sur H. N. ULRICHS, dont les travaux sont bien connus, sur K. W. GOETTLING, qui voyagea en Grèce en 1840 et 1852, sur H. HETTNER, auteur de *Griechische Reiseskizzen*, Braunschweig 1853, où il y a des choses à glaner sur Lébadée et le sanctuaire de Trophonios, sur les *Erinnerungen* de W. VISCHER, célèbre professeur de Bâle, sur le recueil largement illustré de A. FREIHERR VON SCHWEIGER-LERCHENFELD, qui contient des vues originales du pays béotien vers 1880, sur A. DÖRING (voyage à travers la Béotie en 1900) et quelques autres voyageurs du début du XX<sup>e</sup> s. – G. MÉTALLINOS, Informations sur des villes de Béotie dans les rapports des missionnaires anglais H. D. LEEVES et I. LOWNDES (1820–1840), 929–937 (en gr. mod.); ces informations concernent surtout la population des bourgs d'Arachova, Livadia, Thèbes et Kokla (Platéas). – A. K. STRAVROPOULOS, Eléments pour la Béotie en 1838 par une lettre du docteur français Ségur Dupeyron, 939–947 (en gr. mod. avec un résumé en français); récit d'un voyage publié dans la *Rev. des Deux Mondes* 17, 1839, 55–67. Pour un article du même auteur concernant le pasteur suédois STURTZENBECKER et une inscription de Lébadée, voir n° 147. – Voyageurs dans la région de Tanagra n° 89.

7. Boiotika. Vorträge vom 5. Internationalen Bötien-Kolloquium zu Ehren von Professor Dr. Siegfried Lauffer. Institut für Alte Geschichte, Ludwig-Maximilians-Universität München, 13.–17. Juni 1986, herausgegeben von H. BEISTER [und] J. BUCKLER, München 1989. L'introduction de l'ouvrage est un hommage, rendu par plusieurs savants, à la mémoire de S. LAUFFER (1911–1986), décédé quelques semaines avant l'ouverture du colloque tenu en son honneur. P. ROESCH y évoque l'activité de L. en Béotie, plus particulièrement dans l'Orchoménie. A la p. 8 est donné un complément à la bibliographie de L. publiée dans la *Festschrift* de 1986 (*Studien zur*

Alten Geschichte. S. Lauffer zum 70. Geburtstag am 4. August 1981 dargebracht von Freunden, Kollegen und Schülern, Bd. I, Roma 1986, p. XIII–XVIII, ouvrage dont certains articles sont mentionnés ci-dessous: voir n<sup>os</sup> 104 (Thespies), 125 (Anthédon), 142 (Coronée) et 174 (Chéronée).

8. *Opera minora; travaux d'ensemble*. JOHN M. FOSSEY, Papers in Boiotian Topography and History, Amsterdam 1990, 12–275 pages. Réimpression, avec quelques additions et corrections (et parfois une illustration nouvelle), de 16 articles parus entre 1969 et 1985, auxquels s'ajoutent deux petites contributions nouvelles à la géographie historique. Pour l'épigraphie, signalons la reprise de The Cities of the Kopais in the Roman Period, paru primitivement dans ANRW II 2, 1979, p. 549–591; F. y ajoute une page d'addenda (266), où il répare l'omission assez grave qu'avaient relevée J. et L. ROBERT, BE 1980, 259 (décret de Chéronée pour Amatokos de Thrace); il veut bien d'autre part tirer parti de l'observation que j'ai faite dans Comptes et inventaires (cf. BE 1989, 2 et ci-après n<sup>o</sup> 176), 266 n. 10 et 271 n. 21 (et non pas 23) sur sa façon d'utiliser l'inscription agonistique de Lébadée Nouveau Choix, n<sup>o</sup> 22. Il est dommage de ne pas avoir reproduit la pagination originale (même chose dans le volume signalé ci-après), et très particulièrement pour ce dernier mémoire qui commence par une «Table of Contents» (p. 220–221) où seule cette pagination est indiquée! Les trois index, et notamment la liste des inscriptions citées, sont en revanche bienvenus.

8bis. Un volume réunissant des études plus proprement épigraphiques du même auteur vient de paraître à Amsterdam également, sous le titre Epigraphica Boeotica I. Studies in Boiotian Inscriptions, 1991, XVI – 312 p., 79 fig. Dédié à la mémoire de PAUL ROESCH (photo avec S. LAUFFER et l'auteur), ce recueil comprend 28 contributions réparties en six chapitres: «I. Official Texts. II. Civic Dedications. III. Religious Dedications. IV. Tombstones. V. Inscriptions on Ceramics. VI. Notes on Readings». Il s'achève par une bibliographie et des index. Les articles inédits sont relativement nombreux, mais ce sont le plus souvent de courtes notes dans les chapitres IV–VI. Quelques notables exceptions doivent être indiquées ici, avec renvoi à notre analyse: inscriptions d'Orchomène (n<sup>o</sup> 169bis); dédicace d'une statue à Kopai (n<sup>o</sup> 178bis); épigramme de Kopai (n<sup>o</sup> 178ter); stèles et cippes funéraires de Tanagra (n<sup>o</sup> 88ter). Enfin, F. a fait des additions à plusieurs de ses mémoires antérieurement publiés, en ajoutant parfois aussi des photos. C'est dire que c'est dans ce volume que devront être consultés à l'avenir les travaux épigraphiques de l'auteur.

9. Une nouvelle série, intitulée Boeotia Antiqua, a été lancée par J. M. FOSSEY à Amsterdam. Le t. I (1989) est un volume collectif, qui n'apporte qu'assez peu de chose à l'épigraphie: voir n<sup>os</sup> 88bis (Tanagra) et 151 (site du Kopais).

10. Signalons également ici la thèse déjà relativement ancienne – puisque soutenue à Lyon en 1976 – du même auteur: J. M. FOSSEY, Topography and Population of Ancient Boeotia, Amsterdam 1985 / Chicago 1988. Outre son intérêt évident pour

la géographie historique, cet ouvrage peut rendre service à l'épigraphiste dans la mesure où, pour chaque cité, il fournit une liste à peu près complète des inscriptions qui s'y rapportent (il suit d'ailleurs, sauf pour Anthédon, l'ordre des cités adopté dans IG VII); pour quelques observations, voir n<sup>os</sup> 82bis (Oropos), 93 (Tanagra) et 182 (Hyettos). – Relevons une déclaration quant à l'état des connaissances sur la topographie béotienne, qui certes peut encore progresser mais n'a plus à attendre la découverte de sites majeurs, puisque pratiquement toutes les villes sont bien identifiées (de même que les grands sanctuaires hors les murs): «One notable enigma which remains here is the place Sykeai which should lie between Kopai (?) and Thespiæ. This occurs only once in written records and was, thus, probably not a large place; it remains nevertheless to be found» (p. 16, avec renvoi à BCH 1921). En réalité, la lecture ἐν Συκέαις dans la liste delphique des théarodoques est fort douteuse (cf. Gnomon 53, 1981, p. 140 n. 4): M. J. OULHEN, qui prépare une réédition de ce document dans le corpus des inscriptions de Delphes, me fait savoir qu'il lit à cet endroit un anthroponyme et que le nom de Kopai à la l. précédente, ἐν [Κό]παις (mention qui faisait problème au point de vue de l'itinéraire des théores: voir D. K., dans Festschrift Lauffer [n<sup>o</sup> 7] II, 613 et n. 74; cf. SEG 36, 500), doit faire place à celui de Thèbes. Il n'y a donc plus de «Sykéai» à chercher en Béotie. – Pour une localisation possible de la béotienne Eleusis connue par Strabon, voir n<sup>o</sup> 151. La forteresse de Panakton, à la frontière attico-béotienne, est désormais identifiée de façon sûre au site de Kasavala dans la haute plaine de Skourta (Parnès), ce qui, par contre-coup, assure l'identification d'Eleuthères à la grande forteresse de Gyphtokastro: voir H. MUNN, n<sup>o</sup> 7, 231–244, 323–326 et surtout n<sup>o</sup> 6, 363–371; cf. BCH 115, 1991, 883.

11. Pour la partie de la Phocide qui jouxte la Béotie au nord-ouest, voir J. M. FOSSEY, *The Ancient Topography of Eastern Phokis*, Amsterdam 1986, avec les justes réserves – en ce qui concerne notamment la présentation, l'illustration et la bibliographie – de J. BOUSQUET, BE 1988, 669; cf. aussi P. ROESCH dans un c. r. à paraître. – Plus récemment le même archéologue a étudié, toujours selon les mêmes principes, les confins locrido-béotiens: J. M. FOSSEY, *The Ancient Topography of Opuntian Lokris*, Amsterdam 1990, 234 p. (dont 68 pl.), une carte hors texte. Comme cette zone (avec les cités de Halai, Larymna, Bouméliteia, Kyrtones, Korseia) a fait partie de la Béotie à partir de l'époque hellénistique au moins, ou y a été rattachée temporairement (c'est le cas d'Oponte), les discussions de F., quand elles mettent en œuvre des inscriptions, sont analysées ci-après sous les n<sup>os</sup> 183–185.

12. H. VAN EFFENTERRE, *Les Béotiens. Aux frontières de l'Athènes antique*, Paris 1990, 215 p., avec nb. fig. dans le texte. Cet ouvrage de bonne vulgarisation, oeuvre d'un archéologue et historien bien connu – mais dont le nom n'est pas de ceux que l'on rencontre le plus souvent dans la bibliographie béotienne – mérite, à plus d'un titre, d'être signalé à l'attention des lecteurs de ce bulletin sur la Béotie. Ils doivent néanmoins prendre conscience de son orientation générale et de ses limites (une

présentation très élogieuse en a été faite par S.C. BAKHUIZEN, *Teiresias Suppl.* 3 [n° 1] 145–148). Un des intérêts du livre réside dans le fait que v. E. a connu personnellement quelques figures héroïques de l'archéologie et de l'épigraphie béotiennes, tels HOLLEAUX, KÉRAMOPOULLOS OU SOTÉRIADIS (pour les plus anciens, si P. FOUCAUT a été très actif en Béotie, on ne voit pas bien ce que G. FOUGÈRES vient faire à ses côtés [p. 23]: le fouilleur de Mantinée serait-il annexé à la Béotie à cause de la victoire d'Epaminondas en ce lieu? Je croirais plutôt qu'il y a eu quelque confusion avec PAUL PERDRIZET, qui fit, comme on sait, des fouilles à Karditza/Akrai-phia à la fin du XIX<sup>e</sup> s.); surtout, il a été le camarade et l'ami des «jumeaux béotiens», PIERRE GUILLON et MICHEL FEYEL (photo de ce dernier p. 25), avec qui il dut faire quelques excursions autour de 1937, notamment à Dritsa près de Tanagra (photo p. 29; cf. aussi 75, 81: un passage par l'Hélicon est évoqué p. 77). Il y a donc profit à consulter le chapitre intitulé «Une archéologie longtemps malheureuse», même si, précisément, v. E. a tendance à broser un tableau un peu trop sombre de l'état des publications, sinon des recherches, portant sur ce pays. On est ainsi surpris qu'il ne soit pas fait mention, à propos du Kabirion, de l'importante série inaugurée en 1940 par P. WOLTERS et G. BRUNS (*Das Kabirenheiligtum bei Theben*); que le nom de la valeureuse H. GOLDMAN ne soit prononcé ni pour Eutrésis (bien que les plans de la p. 38 soient, sans qu'on le dise, tirés indirectement de sa monographie fondamentale de 1931, pas mentionnée dans la bibliographie) ni même pour Halai, ville-frontière qui serait encore «diversement localisée» (p. 23), alors que la question a été définitivement réglée par ses fouilles à la veille de la Première guerre mondiale (cf. *AJA* 19, 1915); qu'il soit dit, à propos d'Orchomène, que «les archéologues allemands ont commencé en 1907 une publication monumentale dont on attend toujours la fin» (p. 24) quand la bibliographie laisse voir clairement ici que cette série s'est enrichie assez récemment d'un volume V (MOUNTJOY, *Mycenaean Pottery*, 1983); que l'exploration sous-marine du port d'Anthédon, qui a donné lieu à un substantiel article (*AA* 1968; cf. 1967 pour Larymna), ne soit pas citée en exemple d'une nouvelle phase d'exploration, à côté des «surveys» en terre ferme, sur lesquels v. E. semble nettement mieux informé. La liste, donnée p. 204–205, des travaux consacrés à la Béotie antique est évidemment très sélective. Plus que les lacunes – encore qu'il y en ait d'étonnantes, comme la Thèbes de Béotie (1953) de PAUL CLOCHÉ et surtout l'Etude sur la Confédération béotienne (1978) de PIERRE SALMON, où le lecteur eût trouvé tous les titres cités par v. E. sous la rubrique «impossible unité?»; regrettable est également l'absence, dans la section réservée à l'armement et intitulée «sous le bouclier échancré», du bel article de L. LACROIX, *Le bouclier, emblème des Béotiens* (*RBPh* 36, 1958, 5 sqq.) –, il faut déplorer des inexactitudes, comme l'attribution au seul D. HENNIG de l'article *Orchomenos* de la *RE* (*Suppl.* 14, 1974), alors que toute la première partie, sur les traditions mythologiques et les données archéologiques, est due à la plume du regretté S. LAUFFER (on ne voit d'ailleurs pas pourquoi le gros article *Ptoion* du même auteur – dont le nom n'apparaît nulle part dans le corps de l'ouvrage – n'est pas cité aussi, ou celui de

E. KIRSTEN sur Platées); on peut se demander si v. E. a réellement eu entre les mains W. PH. ROBERTS – B. V. HEAD, *The Ancient Boeotians and the Coinage of Boeotia*, Chicago 1974, car derrière ce titre mystificateur et cette date trompeuse se cachent en réalité deux ouvrages tout à fait distincts, réimprimés ensemble par un éditeur peu scrupuleux: le livre de ROBERTS sur les Béotiens (avec le sous-titre: *Their Character and Culture, and their Reputation*) a paru à Cambridge en 1895, l'étude de HEAD sur *The Chronological Sequence of the C. of B.* dans le *Num. Chron.* de 1881! A l'occasion, il aurait pu être utile d'indiquer au lecteur le contenu exact de tel livre cité: par exemple pour R. J. BUCK, *A History of Boiotia* (1979; cf. *Gnomon* 53, 1981, 140–150), qui s'arrête avec le début de la guerre du Péloponèse; il est vrai qu'aux yeux de certains l'histoire grecque ne va pas beaucoup au-delà du V<sup>e</sup> s. et en tout cas n'existe plus guère après Chéronée. On sait que v. E. se range volontiers de leur côté, comme ne le prouve que trop son dernier chapitre, qui liquide en 15 pages de «prolongations» (sic) toute la période hellénistique et romaine.

Cette conception, on s'en doute, n'est pas spécialement favorable à l'épigraphie, bien que l'importance des inscriptions pour la géographie historique soit d'emblée soulignée et qu'hommage soit justement rendu aux savants qui «firent connaître des milliers de documents» allant «du VII<sup>e</sup> siècle avant notre ère jusqu'à l'empire romain et au paléochrétien» (p. 23). On se défend difficilement contre l'impression que, pour v. E., l'épigraphie a certes permis de résoudre maints (petits) problèmes mais que, somme toute, il n'y a plus grand chose à en attendre. Du reste, pensera infailliblement le lecteur non averti, plus personne ne s'en occupe en Béotie depuis la mort de FEYEL en 1945. N'est-il pas significatif que l'activité considérable menée en ce domaine par PAUL ROESCH pendant un quart de siècle (1965–1990) soit entièrement passée sous silence (mis à part la mention, sur une ligne, de ses deux livres dans la bibliographie)? C'est donc en vain qu'on cherchera son nom – qui aurait pu, à tout le moins, être mentionné à propos de la grande stèle des magistrats de Thespies (p. 189), dont P. R. a donné une réédition si méritoire – dans l'index de l'ouvrage (où SOTÉRIADIS figure deux fois; et FOUGÈRES bien sûr!). De même d'ailleurs que celui de L. ROBERT, qui est pourtant cité une fois, lui, au sujet des «prodigalités» faites par de riches évergètes dans cette Béotie hellénistico-romaine qui n'aurait plus guère témoigné d'autres sentiments que «la reconnaissance du ventre» (p. 190), expression utilisée, assurément, par le jeune ROBERT dans sa publication de l'important décret d'Akraiphia sous l'empereur Caligula (BCH 59, 1935, 442 = *Op. Min.* I 283), mais qu'il disait regretter, parce que cette gratitude émanant de gens souvent au bord de la famine lui paraissait, tout compte fait, en valoir bien de plus distinguées à l'aune de la sincérité. L'espèce de *damnatio memoriae* jetée sur le maître de l'épigraphie grecque (car rien dans la bibliographie ne laisse soupçonner qu'ait existé un épigraphiste répondant au nom de L. R., auteur de plusieurs études capitales sur les fêtes et concours de Béotie), semble avoir prévenu v. E. contre tous les travaux issus de son enseignement. Ainsi l'ouvrage de L. MIGOTTE sur *L'emprunt public* (n° 40), si éclairant pour l'histoire financière des cités béotiennes, ne paraît pas avoir été uti-

lisé. Il n'y a pas non plus trace d'un recours à notre monographie sur Hyettos – chose tout de même notable, puisque l'exploration de cette petite cité en 1972/73, suivie dès 1976 de la publication des résultats, aurait pu éventuellement fournir l'exemple d'une archéologie béotienne pas toujours «malheureuse» et permettre à v.E. de s'informer sur une région qui est un blanc absolu dans son livre (le nom d'Hyettos n'apparaît pas dans l'index). Je crois que la consultation de cet ouvrage (rangé chez lui sous la rubrique «prolongations», comme s'il ne contenait rien qui ne fût tristement hellénistique) l'eût mis en tout cas à l'abri d'une fâcheuse méprise. Qu'on en juge plutôt: p. 21 est donnée la photo d'une tour antique, avec la légende «Ruines de fortification à Chorsiai». Pour v. E., Chorsiai est évidemment la petite cité localisée à Chostia, sur le flanc sud de l'Hélicon (cf. p. 12, 29, etc.); or le site de Chostia/Chorsiai n'offre pas – et n'offrait certainement déjà plus au temps des excursions de l'auteur – une tour dans cet état de conservation: voir H. et A. BÜ-SING, Chorsiai. Eine boiotische Festung, AA 1972, 74–87. Il s'agit, en fait, de la tour de Néochori, aux confins septentrionaux de la Béotie, site que nous avons découvert et identifié à la petite Korseia mentionnée par Paus. 9,24,5 et peut-être par Démosthène et Diodore à propos de la Guerre sacrée (Hyettos 32 sqq.; voir n° 183); il s'agit sans doute, chez v. E., d'une photo faite par nous, dont un tirage lui aura été fourni par les archives de l'Ecole française d'Athènes (cf. p. 2) avec une légende peu explicite... S'il y a une leçon à en tirer, c'est que l'on devrait toujours s'astreindre à indiquer l'origine exacte des illustrations.

Plus fondamentalement, on regrettera chez v. E. une tendance assez marquée à ne pas vouloir se laisser abuser par le témoignage des inscriptions sous prétexte qu'elles appartiennent à une époque jugée (arbitrairement) décadente. Cela découle encore une fois de l'idée – contre laquelle s'est si souvent insurgé L. ROBERT (et depuis assez longtemps déjà il n'était plus seul à le faire) – que le monde des cités hellénistiques est, comme l'écrit expressément l'auteur, «un ramassis de coquilles vides» (p. 187). Dans cette perspective l'étude des faits politiques, économiques et même sociaux n'a plus grand intérêt; quant aux institutions, on se bercerait d'illusions en croyant qu'elles fonctionnent encore de façon normale. Rien ne le montre mieux, estime l'auteur, que les catalogues militaires, qui, aux yeux d'épigraphistes un peu naïfs de la première moitié de notre siècle, «semblaient établir la pérennité des institutions traditionnelles: le citoyen, pensaient-ils [voyez-vous cela!], était resté un soldat et les listes prouvaient l'importance des effectifs mobilisables dans les diverses spécialités copiées au III<sup>e</sup> siècle sur celles des armées macédonniennes (...). Mais ces listes de mobilisables correspondaient-elles à des levées régulières? Et pourquoi faire? On a le sentiment que, sauf cas de panique (...), seuls des chefs militaires de profession et des éphèbes servaient dans ce qui était devenu une simple gendarmerie ou une troupe de parade, un personnel sportif aussi» (p. 190), etc. Il fallait citer largement pour mettre en évidence le risque de dérapage inhérent à une telle attitude. Ainsi v. E. ne peut pas admettre que ces documents soient simplement ce qu'ils prétendent être: son «sentiment» le pousse à croire – mais sur quels indices? – que

c'est par bluff que les cités faisaient graver (le plus souvent à grands frais: songeons aux magnifiques stèles de Thespies) ces catalogues pouvant contenir plus de 100 conscrits, ce qui est beaucoup pour une escouade de gendarmerie. Pourtant, le sérieux de l'organisation militaire béotienne ressort clairement de plusieurs inscriptions publiées en ces dernières années, comme la convention entre les cavaliers d'Orchomène et ceux de Chéronée (BCH 102, 1978, 359–374; vers 285) ou (vers 250) le décret de Thespies pour un Athénien assurant l'entraînement des jeunes gens conformément à une loi fédérale (cf. P. ROESCH, *Et. Béot.* 306 sqq.). En fait, les cités conservent une armée même après 172 et jusque sous l'Empire (voir n° 105 bis). Mettra-t-on pareillement en doute que le célèbre devis de Lébadée, qui date des environs de 220 av. J.-C., correspond à la construction d'un temple réel? Bref, cette suspicion a priori ne peut que déformer une réalité complexe, où les signes de déclin sont compensés par des preuves de vitalité, voire de prospérité. L'énorme masse des statuettes de Tanagra – sur lesquelles v. E. a de bonnes pages (comme sur tout ce qui touche à l'art) – en est une parmi d'autres. En Béotie aussi l'époque hellénistique mérite mieux qu'un appendice désabusé.

*Alphabet. Inscriptions archaïques et inscriptions céramiques. Pierres errantes*

13. L'ouvrage classique de L. H. JEFFERY, *The Local Scripts of Archaic Greece* (1961), a été réédité en 1990 avec un supplément dû à A. W. JOHNSTON (cf. BE 1991, 3). Pour la Béotie, il enregistre une quinzaine de documents nouveaux (p. 434–436). Relevons, au British Museum, un casque «illyrien» dédié à Olympie par les gens de [Co?]ronée (suppl. n° 12 b), car l'inscription en est toujours inédite (pas de facsimilé ni même de transcription chez A. W. J.); pour un bouclier pris aux Tanagréens, qui aurait pu ou dû figurer dans ce supplément, voir le n° suivant (où l'on fait également mention de deux inscriptions archaïques d'Oropos, ville non représentée dans *Local Scripts* et son supplément). L'hydrie de Thespies trouvée en Epire (suppl. n° 16c et pl. 73,8) a fait tout récemment l'objet d'une étude de P. ROESCH: voir n° 108. Pour les vases inscrits du sanctuaire d'Héraklès à Tanagra (mentionnés encore comme «unpublished» [p. 436], bien que l'essentiel de ce lot ait été livré au public en 1985), voir n° 92. En ce qui regarde les bronzes inscrits du Musée National d'Athènes, A. W. J. fait état, p. 423, de la mise au point de P. KALLIGAS signalée BE 1989, 149 (M. SÈVE), mais il n'y renvoie pas systématiquement pour chaque pièce; signalons alors ici le petit problème que pose une remarque de K. (art. cit. 164 n° 5) concernant le lèbès de bronze, avec une dédicace à Apollon Karykeios (Thèbes [ou Tanagra: voir le n° suivant]), enregistré par JEFFERY sous le n° 5: l'observation selon laquelle cette pièce ne serait plus dans une collection privée mais au MN semble sans objet, puisque J. le disait déjà, en renvoyant au n° d'inv. 12673 (fourni comme une nouveauté par K.): il est possible qu'il y ait eu confusion avec un autre fragment de bronze provenant de Thèbes et portant une dédicace à (Apollon) Pythios, le n° 2 de JEFFERY, pour lequel il était dit, effectivement, «Athens, private

collection». – Autres omissions de ce supplément, qui sans doute ne vise pas à l'exhaustivité (encore que ce ne soit pas précisé): deux dédicaces publiques en caractères épichoriques, l'une (Thèbes) à Apollon Hisménios par une cité inconnue (ArchDelt 16, 1960, B 147 et pl. 125; pour le texte cf. P. ROESCH, RPh<sup>3</sup> 39, 1965, 269 sq.), l'autre (Onchestos) à Poseidon par les gens d'Haliarte (SEG 25, 554; cf. aussi BCH 90, 1966, 856; pour l'orthographe du nom de la ville à l'époque archaïque et plus tard encore, voir n° 134). Jambière d'Hyettos n° 181bis.

14. A. SCHACHTER, n° 7, 73–86: Boiotia in the Sixth Century B. C., fait appel régulièrement aux inscriptions de cette époque: dédicaces du Kabirion (voir n° 123), du Ptoion, de la nécropole de Tanagra (voir n° 92), etc. Il reproduit et commente, après L. H. JEFFERY, LSAG 94 n° 7 (et d'autres), l'intéressante inscription gravée sur une phiale de bronze (EphArch 1886, 243; cf. P. PERDRIZET, BCH 20, 1886, 242): *ἠσαρὸν τῷ Καρυκεῖο Φλόραρος ἀπάρχοντος λεγτοῖς Θεβαίοις ἀνέθεσαν*. Bien que l'objet soit censé «have come from Tanagra» (p. 79; en fait, c'est surtout l'épiclèse Karykeios, rapproché du mont Kérykion, au-dessus de Tanagra, lieu de naissance d'Hermès selon Paus. 9,20,3, qui a été allégué en faveur de cette origine), SCH. juge plus probable une provenance thébaine; c'est également l'opinion de ST. KOUMANOUDIS, Θηβ. Προσ. (n° 5) 213–214 n° 2112 (à qui il eût fallu renvoyer non seulement pour l'anthroponyme Φλόραξ mais pour l'interprétation du texte dans son ensemble), tandis que F. KALLIGAS, art. cit. (n° 13) 164, le considère toujours comme «probablement de Tanagra», tout en rapportant l'épiclèse Karykeios à Apollon; de même R. K. SHERK (n° 43). SCH. étudie aussi les dédicaces d'armes faites à Olympie par (ou sur) diverses cités béotiennes (p. 80–82); en n. 32 il signale (d'après le catalogue des dédicaces archaïques de M. L. LAZZARINI, 1976, n° 968, et notre Hyettos, 1976, 218 n. 752) le bouclier E. KUNZE, Olympia-Bericht 1956, 36 = SEG 15, 245, avec une longue dédicace amputée se terminant par *Τανναγροί[ων]* (cf. ROLLER, Tan. St. I [n° 86], nos 38–39): or, on cherche toujours en vain cette inscription dans la réédition du JEFFERY, LSAG (voir le n° précédent); omission délibérée? Quelques épigrammes en rapport avec des batailles (ainsi IG VII 2247 = HANSEN, CEG I 112) sont également examinées par SCH. – En ce qui concerne l'oracle d'Amphiaraos consulté au milieu du VI<sup>e</sup> s. par Crésus (Hdt. 1,46 et 52), SCH. défend toujours l'idée qu'il s'agirait du sanctuaire près d'Oropos (cf. ses Cults [n° 45] I 22–23; contra: D. KNOEPLER, Chiron 16, 1986, 97 n. 121); du moins fait-il preuve de prudence en s'abstenant – vu qu'on pourrait avoir affaire à une «pierre errante» – d'alléguer la signature du sculpteur athénien Strombichos (IG VII 3500 [pas chez JEFFERY, LSAG]; vers 500); mais on ne comprend guère qu'il veuille écarter «for the same reason» (p. 77 n. 18) la dédicace archaïque récemment publiée par V. PÉTRAKOS (SEG 35, 408; non mentionnée dans l'analyse BE 1987, 597 et absente du Supplement 1961–1987 au nouveau JEFFERY: voir n° 13), Ἀλεχσομενὸς μ' ἀνέθεκεν, car ce document du milieu du VI<sup>e</sup> s. a été trouvé à la Skala Oropou et n'a donc rien à voir avec l'Amphiaraion.

15. Signalons ici la publication toute récente par J. BOUSQUET, BCH 115, 1991, 167–168 d'un document delphique qui, en dépit de sa brièveté, est fort important pour l'histoire de la Béotie avant les guerres médiques: c'est un cippe avec l'inscription Βοιδῶν / Λοκρῶν, au-dessous de laquelle était clouée, dans un cadre creux, une tablette de bronze évidemment disparue. Ces Locriens avec qui le Koinon béotien avait ainsi conclu une alliance étaient très probablement ceux de l'Est (Epi- et/ou Hypocnémidiens).

16. *Inscriptions céramiques*. – R. ARENA, ZPE 71, 1988, 149–153: Per la lettura di due iscrizioni greche (cf. SEG 38, 407 et 971), examine deux vases inscrits d'origine sûrement ou probablement béotienne. Le premier est le skyphos n° 11554 du Musée National d'Athènes (II<sup>e</sup> s. avant J.-C.) étudié simultanément par BR. M. PALUMBO STRACCA, Boll. dei Class. 9, 1988, 40–50 (non vidi: cf. L. DUBOIS, BE 1990, 186, qui ne semble pas avoir eu connaissance du travail de A.). Ce vase porte deux inscriptions, dont l'une seulement est problématique: il s'agit du petit texte reproduit par M. GUARDUCCI, Epigr.Gr. III, 342–342. ARENA et DUBOIS s'accordent pour rejeter l'ancienne lecture de ΣΤΑΥΡΟΠΟΥΛΟΣ, EphArch 1896, 244 (avec pl. V 3) que PALUMBO STRACCA a au contraire essayé en vain de défendre contre une lecture corrigée de P. WOLTERS, AM 39, 1913, 201 (adoptée par GUARDUCCI). Mais tandis que A. propose de lire [Κλεφίχ]α καλὰ ἐπ' (ἡ)ορίμῃ δοκῖ, D. suggère avec conviction [Κλ.] καλὰ ἔμ(ε)ν Αἰνίαι δοκῖ: de fait l'anthroponyme Αἰνίαιος est connu en Béotie sous la forme de Ἡνείαιος (IG VII 3089, Lébadée; pour les noms de cette famille, cf. BECHTEL, HPN 28). L'autre vase est également un skyphos – considéré comme attique jusqu'ici – au Musée de Syracuse. L'inscription avait été lue Φαθις καλὰ μιταλον ἔδοκε Μεν, ce qui ne donnait pas de sens. A. propose d'y retrouver la même formule, à peu près, que dans le texte ci-dessus, soit Φα(ν)θις καλὰ Μιτάλωνι δοκ[ι] ἔμεν. Il note que le nom Μιτάλων entre dans une famille bien attestée en Béotie et que l'écriture présente quelques caractéristiques (lambda «chalcidien») qui ne sont pas étrangères à ce pays: le skyphos a donc chance d'être béotien. – Cette inscription est étudiée indépendamment par L. DUBOIS, Inscriptions grecques dialectales de Sicile (1989: cf. BE 1990, 858), 93, n° 87, qui aboutit à la même lecture, sauf qu'il écrit δοκ[ε(ῖ)], parce qu'il a cru avoir affaire à une inscription dorienne; mais il signale que le nom même Μιτάλων vient d'apparaître à Thespies dans un catalogue (ci-après n° 35 et 61).

17. A Martinon (confins locrido-béotiens; voir n° 184) trouville d'un skyphos archaïque avec une inscription mentionnant un don fait par une femme à une autre femme: Φιλίστα καλὰ πάμπαν καλὰ ποιδῶκε [BOUSQUET: ΤΕΟΙ vas] Καβύλαι (A. PARIËNTE, BCH 114, 1990, 768 et fig. 89, d'après ArchDelt 37, 1982 [1989], B1, 203).

18. Exaleiptron de Berlin-Charlottenburg (VI. 4859) de provenance béotienne et datant du milieu du VI<sup>e</sup> s. av. J.-C. avec une acclamation du type καλός (peinte en deux endroits du vase), où R. WACHTER élimine l'anthroponyme Πάνχυτος et

retrouve les mots *πάνχυ τοε* (= του): voir BE, 1990, 376 (O. MASSON). Skyphos inscrit, de provenance inconnue mais de fabrication certainement béotienne, conservé à Boston: voir SEG 34, 370.

19. Tessons gravés à Tanagra n° 92; à Chorsiai n° 112, à Haliarte n° 137. Tuiles inscrites à Tanagra n° 88; à Coronée n° 147.

20. *Pierres errantes ou mal classées.* – Signature de sculpteur à l'Amphiaraiion d'Oropos pouvant venir de la Skala Oropou ou d'ailleurs n° 14; inventaire trouvé à la Skala et provenant de l'Amphiaraiion n° 79. Catalogue militaire trouvé à Thèbes et venant sans doute d'une cité de la Béotie méridionale ou d'Haliarte n° 67; inscription de Chéronée faussement attribuées à l'Itonion n° 176; inscriptions de Tanagra ayant abouti à Thèbes et à Chalcis n° 86; base de Chéronée à Orchomène (?) n° 176.

### *Epigrammes*

21. Pour toutes les épigrammes béotiennes du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. il faut se reporter maintenant au t. II du recueil de P. A. HANSEN, *Carmina Epigraphica Graeca*, Berlin 1989 (pas dans BE 1990 ou 1991; mais cf. REG 103, 1990, 289–290): elles sont regroupées sous les n°s 630–636 (funéraires) et 786–790 (dédicatoires). Sur le t. I du CEG, avec les textes béotiens allant du VII<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. (n°s 109–115, 326–340 et 444–448), cf. J. et L. ROBERT, BE 1984, 38; pour le n° 112 de HANSEN voir ci-dessus n° 14.

22. Epigramme thessalienne du V<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Larisa) qui fait mention de Tanagra (*ἐν Τανόργωσ πεδίω* [sic]) et se rapporte très probablement, comme d'autres documents épigraphiques (cf. n° 86), à la bataille de 457: voir BE 1988, 45 (commentaire de J. BOUSQUET, avec traduction) et 748 (BR. HELLY, qui ne doute pas que telle soit bien la date de cette «passionnante épigramme»); texte dans SEG 34, 560 et HANSEN, CEG II 637=118 a.

23. Epigramme de Platées republiée comme inédite n° 115. Epigrammes paléochrétiennes de Thèbes et de Tanagra n° 51.

### *Rapport avec la numismatique*

24. Comme P. ROESCH n'aura pu nous donner l'étude qu'il promettait depuis longtemps sur la chronologie des émissions thébaines de l'époque classique (avant 338) avec noms de magistrat en abrégé (Thespies 102 n. 2; RPh<sup>3</sup> 40, 1966, 78–79), il paraît utile de marquer que ce savant a réaffirmé, dans ses derniers travaux, la nécessité de fonder le classement sur la base de la réforme par laquelle on substitua, dans les documents officiels, l'alphabet ionien (déjà adopté en Attique) à l'alphabet épichorique, réforme que des inscriptions thespiennes ont incité R. à dater de 395 av. J.-C.: cf. n° 4, 137 et n° 5, 21 et 364 + une thèse (inédite) qu'un de ses élèves, A. PHOUNGAS, a soutenue là-dessus à Lyon en 1986: Catalogue des statères béotiens au type de l'«Amphore» (cf. P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 44). – Sans être négligeable, ce

critère ne saurait être utilisé mécaniquement, car il conduirait à placer avant 395 un bon nombre d'émissions, ce qui, au vu notamment des trésors, semble impossible. De fait, il vient d'être expressément repoussé par R. G. HEPWORTH dans les *Proceedings of the 10<sup>th</sup> International Congress of Numismatic*, London September 1986, Wetteren 1989, 35–40: Epaminondas' Coinage (en particulier 37–38; cf. du même un résumé de communication dans les actes du colloque de Thèbes (n° 6), 400). Selon ce numismate, dont on attend une étude d'ensemble sur le monnayage béotien, la date de 379, traditionnellement adoptée depuis HEAD pour le début de cette série, doit certes être abandonnée comme trop basse; mais étant donné que la 8<sup>e</sup> émission, avec l'abréviation ANAP pour Androkleidas, est nécessairement antérieure à l'affaire de 382 (prise de la Cadmée par les Spartiates) – la 9<sup>e</sup> émission venant ainsi en 379 et celle d'Epami(nondas) quinze ans plus tard, en 364 (alors que chez HEAD elle tombait après 362, interdisant toute identification avec le célèbre béotarque mort cette année-là) –, ce n'est guère avant 390, et en tout cas après 395, qu'il faut en placer le commencement. Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à retenir du classement «épigraphique» de P. ROESCH? Je croirais pour ma part que l'adoption du nouvel alphabet ne s'effectua point partout simultanément en Béotie (sur les divisions qui existaient alors au sein de la Confédération béotienne cf. R. J. BUCK, n° 6, 399 [résumé de communication]): si cette réforme a toutes chances d'avoir eu lieu dès 395 à Thespies, cité proche d'Athènes dans tous les sens du terme, elle pourrait être sensiblement plus tardive à Thèbes, ne s'imposant qu' à dater de la restauration de 379, soutenue précisément par Athènes (l'influence attique est sensible dans les décrets de la «Ligue thébaine»). Il sera intéressant de voir dans quelle mesure le classement définitif de HEPWORTH peut s'accommoder d'une hypothèse que je présente encore sous toutes réserves. Une chose, en revanche, semble désormais claire: c'est que la reprise après 379 du monnayage inauguré avant 382 prouve le caractère non fédéral, mais unitaire, de l'Etat béotien désigné sous le nom (moderne) de «Ligue thébaine»: cf. BE 1990, 260. Sur la nature des liens entre Thèbes et les autres cités au sein de cet Etat, voir aussi S. C. BAKHUIZEN n° 6, 279–290, avec 3 cartes.

25. Le monnayage archaïque pose également des problèmes qui ne sont pas tous résolus. Encore conviendrait-il de prendre en compte les progrès réalisés ces dernières années. C'est ainsi que des inscriptions ont permis naguère d'attribuer très vraisemblablement à Hyettos les monnaies avec  $\square$  à l'initiale qui étaient données jusque-là à Haliarte (dont le nom ne commençait pas, à date ancienne en tout cas, par une aspirée): cf. R. ETIENNE – D. KNOEPFLER, *Hyettos de Béotie* (BCH Suppl. III, 1976), p. 218 sqq. (voir ci-après n° 134). Or, cette «réattribution» reste encore ignorée de R. J. BUCK, n° 4, 25–31: *Boeotian Oligarchies and Greek Oligarchic Theory*, qui continue à considérer Haliarte comme l'une des principales cités de la Confédération archaïque (cf. déjà Gnomon 53, 1981, 140–151, sur son *History of Boeotia* de 1979) et de J. DULL, n° 4, 33–39: *A Reassessment of Boeotian Districts*, qui va jusqu'à éliminer Hyettos du nombre des cités constituant le Koinon décrit

par l'Anonyme d'Oxyrhynchos et croit pouvoir défendre le texte du papyrus en dépit de l'in vraisemblance historique et géographique d'un «district» réunissant Orchomène et Hysiai, bourgade de la Parasopie, évidemment comprise parmi les *chôria* des deux «districts» platéens. – Nos considérations sur le monnayage béotien sont en revanche connues de A. SCHACHTER (n° 14), qui laisse toutefois la question ouverte: «Haliartos or Hyettos» (p. 83; cf. n. 14). L'attribution à Hyettos est acceptée dans SNG, Paris B. N. Coll. Delepieyre, 1983, n° 1328. Pour les émissions avec  $\mathbb{Q}$ , voir n° 72 in fine.

25bis. *Mention de deniers dans les inscriptions béotiennes.* D. KNOEPFLER, n° 176, 283 sqq., note qu'il n'y a pas de témoignage assuré avant l'époque d'Auguste; quant à l'emploi du sigle\* pour  $\delta\eta\nu\acute{\alpha}\rho\iota\omicron\varsigma$  il ne semble pas – en Béotie comme dans le reste du monde grec – antérieur à la fin du I<sup>er</sup> s. de notre ère. – Monnaies de Chalcis en rapport avec une inscription de Thèbes n° 121; monnaies de Corinthe permettant de dater le discours de Néron n° 130.

### *Chronologie des archontes fédéraux*

26. Dans notre Hyettos (voir n° 25) avait été établie une nouvelle liste des magistrats éponymes de la Confédération béotienne à partir de ca. 250 (p. 349–350), liste qui complétait et assez souvent rectifiait celle de P. ROESCH, Thespies 1965, 89 sqq. (d'après M. FEYEL, Polybe, 1942, 72 sqq.). On engrangera ici les addenda et corrigenda à apporter à cette chronologie publiée il y a quinze ans, en faisant ressortir l'intérêt de quelques inscriptions apparues depuis 1976. – Nouvel archonte de la «ligue thébaine» n° 43; pour la date des archontes mentionnés dans les dédicaces fédérales du Ptoion (IG VII 2723 sqq.) voir n° 75.

27. Deux des archontes connus par la tradition littéraire (sous le titre de *praetores* =  $\sigma\tau\rho\alpha\tau\eta\gamma\omicron\iota$ ) doivent être remontés d'une année: Antiphilos (Liv. 33, 1, 3) est l'éponyme de 197, non pas de 196 (ainsi déjà ROESCH, Thespies 90 et 117): cf. F. W. WALBANK, Hist. Comm. on Pol. III, 1979, 180–181; et Hisménias II (Liv. 42, 43, 9; pour cette orthographe voir n° 58), dernier archonte avant la dissolution décidée par Rome, est à placer en 172, non 171 (déjà ROESCH, 91): cf. P. JAL, Tite-Live, t. 31, 1971, 201 n. 9, et WALBANK, op. cit. 291. Pour l'archonte Hippias II, connu par Pol. 22, 4, 12, et sa possible mention dans un document d'Orchomène, voir n° 160.

28. Attesté par plusieurs inscriptions, l'archontat de Potidaïchos (citoyen d'Anthédon: voir le n° suivant) était placé entre 224 et 210 par FEYEL (puis ROESCH). Retrouvant son nom dans la grande stèle des catalogues d'Aigosthène (IG VII 212), nous avons pu lui attribuer l'année 221. Cette chronologie est renforcée par un rapprochement prosopographique que CHR. HABICHT, Studien zur Geschichte Athens in hellenistischer Zeit, 1982, 82 n. 20, semble être le premier à signaler: l'Athénien Τελέσιππος Τιμοθέου, honoré à Oropos sous l'archontat fédéral de P. (= prêtreise d'Orôpodôros, IG VII 308) ne fait évidemment qu'un avec le stratège Télésippos du

décret de Rhamnonte POUILLOUX, Forteresse de Rh. n° 18, d'autant plus que le père de ce personnage s'appelait bien Timothéos au témoignage d'un nouveau document de Rhamnonte publié par V. PÉTRAKOS, *Prakt.* 1984 (1988), 204–206 n° 135; cf. déjà *Ergon* 1977 (1978), 12 (SEG 38, 127). Or, l'inscription n° 18 est certainement un peu antérieure à 215/4, date du décret BCH 80, 1956, 69 sqq. n° III, qui permet d'établir cette antériorité. Il paraît dès lors fort probable que c'est durant sa stratégie à Rhamnonte – en 221 selon notre chronologie béotienne – que Télésippos rendit quelque service aux Oropiens. – Pour un décret d'Oropos faussement attribué à l'archontat de P., voir n° 81.

29. Un proche devancier de Potidaïchos doit être l'archonte Nikias, daté par nous des alentours de 225: aux arguments allégués précédemment (Hyettos 304) s'ajoute le fait que l'Anthédonien Ποτιδαίχως Καλύvθω (pour le patronyme voir BE 1988, 194; SEG 36, 412), qui était actif au Conseil fédéral sous Nikias (SEG 1, 115), doit être identifié au futur archonte P. (cf. D. KNOEPFLER, *Festschrift S. Lauffer* [n° 7] 606–608, mémoire analysé BE 1988, 394).

30. La date de l'archonte Charopinos est l'une des plus discutée de la chronologie béotienne. Dans une étude récente, où il nie à juste titre que Delphes ait fait appel à des juges étrangers avant 191 (Chiron 17, 1987, 87–95; cf. BE 1988, 661; SEG 37, 386), CHR. HABICHT a fait valoir de bons arguments pour placer vers 190 le catalogue thespien SEG 25, 504 (archonte local Epimachanos = archonte fédéral Charopinos). Ce faisant, il s'oppose aussi bien à ROESCH (Thespies 91–92), qui pensait devoir dater ce document vers 220 et supposait ainsi l'existence d'un Charopinos I antérieur d'une génération au Charopinos (II) daté par FEYEL ca. 192–190, qu'à ETIENNE – KNOEPFLER (Hyettos 259–263), qui ont repoussé ce dédoublement pour placer Charopinos entre 237 et 228 (période béotienne d'Oponte). Mais comme il accorde à ces derniers qu'un archonte Charopinos a dû succéder, vers 230, à l'éponyme Pampirichos (voir n° 35), il doit conclure à l'existence de deux archontes homonymes séparés par une quarantaine d'années, ce qui n'a rien d'in vraisemblable; on prendra toutefois garde que cette distinction ne recoupe en aucune façon le dédoublement opéré par ROESCH. On introduira donc un archonte Charopinos II dans le tableau Hyettos 350, où l'ordre est encore très incertain pour la décennie 200–190. – Conséquence de cette mise au point pour la date de la grande stèle des magistrats de Thespies: voir n° 98.

31. D. HENNIG, n° 42, 335 n.13 et 336 n.24, indique que l'archonte fédéral Arsi-phronidas, qui date le catalogue militaire thespien BCH 70, 1946, 447 n° 3, doit être placé juste avant la réforme militaire de l'année 245 (Chéronée) et non pas seulement vers 240 (FEYEL, suivi dans Hyettos 350); cf. ROESCH, *Et. Béot.* 341 n° 8 (non cité ici par H.).

32. R. ETIENNE (n° 5; cf. BE 1987, 261, et ci-après n° 114 pour l'ensemble de l'article) juge vraisemblable que l'archonte fédéral Lykinos – important pour la data-

tion de la réorganisation des Mouseia de Thespies – soit le successeur immédiat de Dionysios, dont l'archontat a été placé en 205 ou 204 dans Hyettos 265 et 350 (et non pas seulement entre 215 et 204 comme l'écrit ROESCH [n° 47ter, 623] à cause de notre sous-titre p. 305): la séquence Dionysios (205) – Lykinos (204) «pourrait être la bonne solution» (p. 263). Certes, le premier a toutes chances, maintenant, d'être l'éponyme de l'année 205, car la mort de Ptolémée IV, qui constitue pour lui un t. ante q. infranchissable, paraît être survenue encore plus tôt que nous ne l'admettions, dès les premiers mois de 204 (cf. ED. WILL, *Hist. polit.* II<sup>2</sup>, 108 sq; K. ABEL, *Historia* 32, 1983, 268–286: mars 204). Mais il y a deux problèmes. Le premier, de chronologie absolue, réside dans le fait que ce t. ante q. vaut aussi pour Lykinos, archonte du 1<sup>er</sup> catalogue conservé des Mouseia pentétériques (MICHEL, *Recueil* 891, repris chez ROESCH, *Et. Béot.* 188–189 n° 32 [= SEG 32, 434], qui s'en tient pour L. à la fourchette 210–203 (ou 204: cf. n° 47ter, 627), établie par FEYEL d'après HOLLEAUX; sur la date de la réorganisation, cf. K. J. RIGSBY, analysé BE 1988, 393; SEG 37, 380); car, par le biais de l'archonte local Philon (nommé dans ledit catalogue), cet éponyme fédéral date également la fameuse donation du même Ptolémée IV à Thespies (HOLLEAUX, *Etudes* I 99–120). Il semble donc difficile d'admettre pour Lykinos une date aussi tardive que 204, bien qu'elle ne soit pas rigoureusement exclue. Le problème de chronologie relative découle d'une observation faite récemment – à la suite de KÉRAMOPOULLOS, *ArchDelt* 14, 1931/32, 39 n. 1 – par A. SCHACHTER, *Cults* (n° 45) II, 165 n. 2 (cf. SEG 36, 467): c'est qu'on ne saurait guère restituer Θεός[ἐ]πι Φίλωνος à la 1<sup>ère</sup> ligne de la donation de Thespies comme le faisait HOLLEAUX en s'appuyant sur les l. 26–27 (ἄρχει τῷ χρόνῳ ὁ ἐνιαυτὸς ὁ ἐπὶ Φίλωνος ἄρχοντος) puisqu'en Béotie on n'a point recours à la préposition ἐπὶ en pareil cas (cela est confirmé par l'étude de SHERK [n° 43], encore que celui-ci ne le mette pas en évidence). Il paraît donc nécessaire d'admettre que ce document était daté par le prédécesseur de Philon (SCHACHTER, qui s'arrête là). Or, on connaît le nom de l'éponyme local correspondant à l'archonte fédéral Dionysios: c'est Lousias (IG VII 1755, amélioré par ROESCH, *Thespies* 160 n. 2) et ce nom ne peut pas être restitué dans le document en question (on pourrait songer en revanche à Epigénéis, ce qui serait fort intéressant, puisque cet archonte date la 2<sup>e</sup> année de la grande liste des magistrats de Thespies [voir n° 98]; mais, au vu du fac-similé, la possibilité semble ouverte que le nom ait commencé bien plutôt par un pi). Donc Lykinos ne serait pas le successeur direct de Dionysios. Mais il n'en est pas non plus le prédécesseur immédiat, car la séquence des archontes Nikon – Aristomachos II – Philon II – Dionysios paraît sûre (Hyettos 306–307), de sorte qu'il est repoussé vers sa date-limite haute, 210–209, avec une préférence pour 209, en raison de l'écart qui doit le séparer du nouvel archonte Athanodôros (voir n° 35).

33. Cette nouvelle chronologie des prédécesseurs immédiats de Dionysios rend de plus en plus improbable que l'archonte éponyme du décret fédéral béotien d'acceptation des Leukophryena de Magnésie du Méandre (Inscr. v. M. 25 B) – attribuable

désormais à l'année 208; cf. BE 1983, 342 – soit Thibron (voir les doutes exprimés dans Hyettos 311–312). On peut se demander s'il ne faudrait pas essayer d'y retrouver le nom de Nikon, 3<sup>e</sup> prédécesseur de Dionysios (voir le n<sup>o</sup> précédent), éponyme par conséquent de 208. En tout cas, l'anthroponyme Θιβρων n'est toujours pas attesté en Béotie (bien qu'on le trouve maintenant en pays éolien, parmi les gymnasiarques de Phères en Thessalie: cf. SEG 25, 664 I 37).

34. Autres archontes fédéraux: Astias à Lébadée n<sup>o</sup> 152 et peut-être à Orchomène n<sup>o</sup> 160; Euergos et Prôtomachos à Orchomène n<sup>o</sup> 168; Kteisias à Orchomène n<sup>o</sup> 160; Sôteirichos à Thespies n<sup>o</sup> 101; Agathokleis à Thespies n<sup>o</sup> 98.

35. Pour mettre à l'épreuve le système chronologique actuellement en vigueur, une pierre de touche a été fournie par la publication en 1987 d'un grand catalogue militaire thespien faisant connaître un nouvel archonte fédéral à savoir Athanodôros (= Thymagathos à Thespies): SEG 37, 385; cf. BE 1989, 191 et 245. L'éditrice (N. P. PΑΡΑΔΟΠΟΥΛΟΥ) a proposé de dater ce document entre 245 et 240. L'introduction des peltophores après la réforme de 245 constitue certes un solide t. post q., mais la limite vers le bas est plus difficile à fixer précisément. D'une part, en effet, il paraît un peu imprudent d'affirmer que la mention des hoplites disparaît après 240, car on en trouve encore un exemple dans un catalogue thespien sous Sôteirichos, que P. ROESCH avait eu raison de dater ca. 230 (Thespies 88) plutôt que «peu après 245» (Et. Béot. 341), puisqu'il s'avère maintenant postérieur à 225: voir n<sup>o</sup> 101. D'autre part, on ne peut guère tirer argument de la présence d'un adjectif patronymique isolé, car on en rencontre sporadiquement jusque vers 220 (cf. Hyettos 271; et ci-après n<sup>o</sup> 75). D'ailleurs, la forme interprétée comme telle pourrait bien, en réalité, être un génitif: à la l. 3 (1<sup>er</sup> conscrit), l'éditrice a lu Πτερώνιος (qui s'oppose à Νικωνος l. 5, Ἀρίστωνος l. 7, etc.), sans relever que le iota est là clairement gravé ι (cf. Horos 5, 1987 pl. 21), signe qui à Thespies, jusqu'en plein III<sup>e</sup> s., sert à noter un son intermédiaire entre ε et ι; or, il semble possible d'admettre un nom masculin Πτερώνις – ou, à la rigueur, Πτερώνει(ς) – dont Πτερώνιος serait alors le génitif. Quoi qu'il en soit, rien n'oblige à dater le catalogue plus haut que 240–230. Au point de vue de la chronologie (pour l'onomastique voir n<sup>o</sup> 61), l'intérêt du document vient de ce qu'il permet d'établir des liens entre plusieurs archontes. L'archontat d'Hisménias (I) est désormais solidement arrimé par le fait que deux conscrits dans le catalogue SEG 3, 333 (Thespies) ont des fils également conscrits sous Athanodôros (l.4 et 7): une trentaine d'années séparent ainsi celui-ci d'Hisménias, qui doit dès lors dater de ca. 265 (ce qui confirme l'estimation de ROESCH, Et. Béot. 341, «antérieur à 260»; la date retenue dans Hyettos 350 d'après FEYEL [et ROESCH, Thespies 88], soit ca. 250 était un peu basse). Inversement, il faut situer seulement vers 180–175 («avant 200?» ROESCH, Thespies 90) l'archonte encore partiellement anonyme (p.-ê. [Eukra]teis) du catalogue IG VII 1748 (Thespies), puisqu'un des conscrits a pour grand-père un conscrit sous Athanodôros (l.4). On constate d'autre part qu'Athanodôros doit précéder d'une dizaine d'années au moins Pampirichos, car

un des conscrits (l.12) propose un décret fédéral sous l'archontat de ce dernier (IG VII 4260), lequel ne peut en aucun cas être postérieur à 224 (entrée de Mégare dans la Confédération): c'est la confirmation de notre étude sur Pampirichos – Charopinos (Hyettos 288 sqq.; voir n° 30), où est réfuté le système qui contraignait FEYEL à les placer après 192. Même chose en ce qui concerne l'archonte fédéral Samias (de Thèbes), puisque l'aphédriate thespien dans la dédicace d'Orchomène IG VII 3207 est conscrit sous Athanodôros: c'est la preuve que Samias ne date pas, comme le croyait FEYEL (suivi ici encore par ROESCH), d'avant 236, mais au plus tôt de ca. 230 (cf. Hyettos 294–295, où l'approximation «240–230» est à rectifier vers le bas). Enfin, trente à quarante ans doivent séparer Athanodôros de Lykinos, étant donné que le *pyrphoros* Εὐδαμῖος Λόμβρακος dans le catalogue agonistique cité au n° 32 – fonction vraisemblablement tenue par un homme jeune – est le fils du conscrit Λόμβραξ Εὐδάμῳ (l.10). Or Lykinos est sans doute l'archonte de 209, à la rigueur celui de 204 (n° 32). Ce réseau de relations invite, en fin de compte, à placer Athanodôros plus près de 240 que de 230. Cette datation n'est pas non plus sans intérêt pour la chronologie des baux de Thespies (n° 100). – Le même Athanodôros pourrait figurer dans une inscription de Coronée: voir n° 145.

### Institutions

36. *Elaboration et formulaire des décrets béotiens*. J. TRÉHEUX chez CL. NICOLET (éd.), *Du pouvoir dans l'Antiquité: mots et réalités*, Genève 1990, 117–123: La prise en considération des décrets en Grèce à l'époque hellénistique I. la formule probouleumatique des décrets béotiens, étudie la formule *προβεβουλευμένον αὐτῷ* (= *ἑαυτῶν*) suivie en règle générale des mots *ποτ' τὸν δῆμον* (vel *ποτὶ τὰν βολᾶν κῆ τ. δ.*), formule qui dépend du déclaratif *ἔλεξε* (vel sim.) et précède l'énoncé des considérants et/ou la formule de résolution. Propre à la Béotie, elle est attestée actuellement par plus de 40 décrets, qui s'échelonnent sur trois ou quatre siècles. T. montre qu'elle n'est pas l'équivalente de la formule de résolution (M. HOLLEAUX), ce que H. SWOBODA avait déjà bien marqué. Mais il n'accepte pas non plus la distinction faite par ce dernier (et d'autres) entre décrets du Peuple (sans formule) et décrets probouleumatiques, car tout décret du Peuple suppose un projet du Conseil. Est-ce à dire que cette formule se bornerait à mentionner le *probouleuma* dans le cas des décrets à caractère religieux ou financier, comme le pense P. ROESCH? Entre autres difficultés, T. objecte que cette interprétation implique, pour la formule complète, une traduction qui n'est pas recevable («la proposition a fait l'objet d'une délibération devant le Conseil et en vue de sa présentation au Peuple»), puisque *ποτὶ / πρὸς* doit évidemment avoir la même signification dans les deux membres de la phrase. L'opinion de T., fondée sur une analyse rigoureuse de l'expression, est que la formule fait référence à une première présentation du projet devant le Conseil et le Peuple, avant toute discussion sur le fond: c'est un rappel de la «prise en considération». T. constate alors que tel était déjà l'avis de ΒΟΕΚΗ (ad CIG 1570, décret et inventaire

d'Oropos vers 200 [IG VII 303]). Il reste, comme le note l'auteur, qu'on ne peut déterminer, dans l'état actuel de la documentation, quel(s) type(s) de décret étai(en)t soumis à cette procédure. Voir n° 135.

37. *Tribus et phratries*. Dans l'ouvrage de N. F. JONES, *Public Organization in Ancient Greece*, 1987, analysé BE 1989, 233 (PH. GAUTHIER; cf. aussi 1991, 165), il n'y a qu'une page sur la Béotie, le système tribal béotien étant connu seulement par une allusion de Pausanias à deux – ou aux deux – *phylai* d'Orchomène (9, 24, 9–10); et l'existence de quatre Conseils dans les cités du Koinon entre 447/6 et 387/6 (Hell. Oxy. XVI 2) ne prouve évidemment pas, comme le reconnaît l'auteur, une distribution du corps civique en quatre tribus (cf. aussi P. J. RHODES, *Phoenix* 45, 1991, 77). A en croire J., l'épigraphie béotienne n'apporterait rien au sujet du livre: «Not a single recognizable public division of any kind is to be found in a body of 3000 texts, viz. IG VII nos. 504–3472» (p. 79). Mais le matériel épigraphique béotien ne s'arrête pas au corpus de 1892. Comme je l'avais fait observer à propos de R. J. BUCK, *History of Boeotia*, 1979 – pas connu de J. apparemment –, qui suppose assez arbitrairement sept tribus (p. 90), une inscription hellénistique de Tanagra (CALVET – ROESCH, RA 1966, 297–332; cf. n° 86) atteste l'existence de phratries ou mieux *phatriai* (l. 67–68: ἀ[λώματ]α εἰς τ[ᾶ]ς φατριάς) dans cette cité au moins, confirmant le témoignage difficilement utilisable jusque-là du cippe fragmentaire IG VII 1661 (reproduit art. cit. 323) avec φατρ[ία?]: cf. *Gnomon* 53, 1981, 148–149 et MH 47, 1990, 261 (c. r. de JONES).

38. *Proxénies fédérales et municipales*. A. GÉROLYMATOS, n° 5, 307–309: *Fourth Century Boiotian Use of the Proxenia in International Relations*, commente notamment, outre les mentions littéraires de proxènes des Thébains (jamais des Béotiens dans ces textes, différence que G. ne se soucie pas d'expliquer), les décrets fédéraux IG VII 2408 pour un Byzantin et SEG 34, 355 (P. ROESCH, REG 97, 1984, 45–60) pour un Macédonien. Il ne semble pas que l'étude BCH 102, 1978, 375–393 – intitulée pourtant Proxénies béotiennes du IV<sup>e</sup> siècle – lui ait été connue, qui lui aurait fourni deux autres documents interprétés comme des décrets fédéraux (SEG 28, 465, peut-être pour un Rhodien, et 466, certainement pour deux Athéniens). – Ces deux proxénies sont en revanche enregistrées par CHR. MAREK, *Die Proxenie*, 1984 (analysé BE 1987, 222 [PH. GAUTHIER] et 598 [P. CHARNEUX]), 26, où M. donne une liste des décrets fédéraux de proxénie, sans faire la nécessaire distinction entre inscriptions de la «Ligue thébaine» (379–338) et inscriptions du Koinon hellénistique (338 ou mieux, sans doute, 335–172): à cette liste on ajoutera maintenant le décret pour Athénaïos de Macédoine (voir ci-dessus) datant vraisemblablement de 363 et le décret du début du II<sup>e</sup> s. trouvé à Sidon, donc très probablement pour un Sidonien (ROESCH, Et. Béot. 77–80 = SEG 32, 1482; sur le béotarque Daitondas nommé là, cf. D. K., dans *Historia Testis*, Mélanges T. Zawadzki, 1989, 47 et n. 41); pour le décret en l'honneur d'Eudémios de Séleucie, il vaut mieux renvoyer à SIG<sup>3</sup> 644–645 l. 28–33, qu'à MICHEL 535 (sur l'état du dialecte dans ce document voir les intéressantes observations de

P. CHARNEUX, BCH 114, 1990, 395 n. 6, à propos du décret argien pour le même personnage; notons ici que la date admise pour ce dossier, soit 171/0 [cf. J. et L. ROBERT, BE 1979, 310], doit être remontée à 172, si l'on accepte avec nous qu'il n'y a plus de décrets fédéraux après la dissolution survenue en 172; pour la famille du *rogator* voir n° 55). M. donne par ailleurs des listes de proxènes pour toutes les cités béotiennes, y compris Oropos (27–28, avec une intéressante carte hors texte montrant la distribution géographique des très nombreuses proxénies oropiennes; j'explique dans la Cité de Ménédème l'absence, à première vue surprenante, de la cité la plus voisine, à savoir Erétrie). Quelques remarques sur ces listes: dans celle de Thespies (p. 29) on s'étonne que soit omise la proxénie point banale du tout pour l'Athénien Sostratos publiée dès 1971 sous le titre, peut-être un peu trompeur, de Une loi fédérale béotienne sur la préparation militaire (réédition chez ROESCH, Et. Béot. 307 sqq. = SEG 32, 496); pour Orchomène (p. 32), ajouter maintenant les trois proxénies signalées BE 1990, 270 (voir ci-après n° 163); à Chorsiai (p. 30), la patrie du bénéficiaire du décret SEG 32, 410, n'est sans doute pas Thisbè: voir n° 110; il est surprenant de retrouver dans la liste de Thèbes (p. 30) les documents rangés dans celle du Koinon, tandis que manque la seule proxénie véritablement thébaine connue à l'heure actuelle (décret pour un citoyen d'Antikyra BCH 94, 1970, 140 sqq. n° 1)! D'autre part, on eût souhaité que M. prît parti sur la nature du catalogue IG VII 2433, puisque DITTENBERGER le tenait pour une liste de proxènes; mais voir FEYEL, Polybe 285–297, qui le considère – sans doute avec raison: cf. BE 1942, 68 – comme une liste de nouveaux citoyens sous Philippe V de Macédoine. – On connaît maintenant une proxénie d'Anthédon (BE 1988, 394; SEG 36, 413; ci-après n° 125), ville encore absente du répertoire de M.

39. *Arbitrages de la Confédération ou d'une cité béotienne, recours aux juges étrangers*. P. ROESCH, n° 4, 127–134, La justice en Béotie à l'époque hellénistique, aborde quelques aspects de cette question dont il a traité dans ses Et. Béot., 1982, 379–412; cf. SEG 35, 401. Quelques observations de détail. P. 128 (= 405), rectifier la date indiquée pour le meurtre du béotarque Brachyllas: 196 et non pas 192. P. 129 (cf. Et. Béot. 387 sqq.), bornages fédéraux: pour la borne entre Lébadée et Coronée (publiée par WILHELM en 1911), voir maintenant SEG 35, 406, qui enregistre une restitution de N. PAPACHATZIS contestée par ROESCH dans son avant-dernier bulletin de Teiresias en 1985 (cf. n° 1); pour celle qui délimitait les territoires de Kopai et d'Akraiphia en bordure du Kopais (IG VII 2792), voir S. LAUFFER, n° 5, 106–107 avec la fig. 19 (et non pas 9), qui en publie une autre, fragmentaire (n° 164). P. 129 encore (cf. Et. Béot. 398–400), arbitrage entre Halai et Bouméliteia: R. veut que le nom de cette cité soit Boumélitaia, «et non Bouméliteia comme l'écrivent R. ETIENNE – D. KNOEPLER, Hyettos 41–44»; mais nous faisons simplement remarquer, contre R., qu'il ne fallait pas adopter la forme tardive Boumélita (qui figure encore sur la carte de 1982, p. 263) aux dépens de «la forme ancienne que suppose l'ethnique Βουμελιταεύς, à savoir Bouméliteia ou -taia» (Hyettos 41 n. 139, avec renvoi à DITTENBERGER, Hermes 46, 1906, 169–170); cet arbitrage, R. le date de façon con-

vaincante après 172 et refuse d'y voir un acte fédéral; mais la cité de Thèbes, choisie comme arbitre, ne peut guère être qualifiée de «ville étrangère», puisqu'au II<sup>e</sup> s. (à partir de ca. 140) existe à nouveau un Koinon béotien à caractère religieux, dont Halai et Bouméliteia font précisément partie (comme R. l'admet dans Et. Béot. 400). P. 130 (= 406–407), décret d'Akraiphia pour des arbitres de Larisa (IG VII 1430): le problème n'est pas tant de savoir si l'inscription est postérieure à 172 – car la chose semble évidente – que de déterminer si elle ne doit pas être placée après 146 (cf. Hyettos 346 n. 120). Enfin, p. 131 (= 407–408), R. donne la liste des décrets béotiens pour des juges étrangers: on y relèvera la mention de deux décrets inédits de Thèbes pour des juges d'Oropos; cette stèle trouvée à l'Amphiaraiion par V. PÉTRAKOS aurait dû être publiée par R. lui-même (pour la date du document, très certainement avant 146, cf. MH 48, 1991, 276 sqq.).

40. *Documents financiers*. L. MIGEOTTE, n° 4, 103–109: Endettement des cités béotiennes autour des années 200 avant J.-C., examine rapidement une dizaine de documents attestant des emprunts publics à cette époque, dossier qui ne lui paraît pas autoriser des conclusions aussi tranchées que celles de M. FEYEL, Polybe et l'histoire de Béotie (1942). La plupart de ces inscriptions sont reprises par M. dans son livre sur L'emprunt public dans les cités grecques (1984), analysé BE 1987, 221 (PH. GAUTHIER); cf. aussi SEG 34, 1960, avec une utile table de concordance. Voir ci-après n°s 81 (Oropos), 97 (Thespies), 110 (Chorsiai), 127 (Akraiphia), 155 (Lébadée), 159 (Orchomène), 163 (Kopai).

41. L. MIGEOTTE, n° 5, 311–316: Souscriptions publiques en Béotie, déjà résumé BE 1988, 177 (M. SÈVE); cf. aussi SEG 36, 403. Pour l'une de ces quatre *épidoiseis* voir n° 156 (Lébadée) et, pour l'ensemble, le recueil du même auteur (Les souscriptions publiques dans les cités grecques, Genève – Paris 1992).

42. *Institutions militaires et démographie*. D. HENNIG, n° 5, 333–342: Die Militärkataloge als Quellen zur Entwicklung der Einwohnerzahlen der Boiotischen Städte im 3. und 2. Jahrhundert v. Chr. (cf. SEG 36, 407; pas dans BE 1988), présente d'intéressantes réflexions sur la valeur de ces documents au point de vue démographique, en partant du travail de pionnier accompli dans ce domaine par BELOCH et en critiquant l'application qui a été faite plus récemment des règles énoncées par lui; il cite en particulier l'étude de R. ETIENNE et D. KNOEPFLER, Hyettos (1976), qui ont jugé possible de déterminer pour cette cité, sur la base d'une riche série de catalogues bien répartis dans le temps, non seulement le chiffre de la population mais son évolution quantitative en l'espace d'un siècle environ (il faut corriger «von etwa 350» [p. 334] en 250). H. est d'avis que ces règles entraînent à surestimer considérablement le nombre des citoyens adultes mâles et ne permettent pas d'appréhender, même approximativement, le chiffre total de la population (mais l'important, pensons-nous, est de pouvoir établir un ordre de grandeur, de manière à évaluer l'importance relative de chaque cité); il concède en revanche qu'une documentation

aussi serrée que celle dont on dispose pour Hyettos rend probables nos conclusions sur les variations à long terme des effectifs militaires annuels et justifie en tout cas un essai de représentation graphique (op. cit. 299). Chemin faisant, H. présente un très utile aperçu de la répartition chronologique et surtout géographique – fort inégale – des catalogues béotiens. Il relève leur absence dans plusieurs cités, à commencer par Thèbes (où toutefois plusieurs des listes fragmentaires IG VII 2429–2432 et 2434–2438 doivent être des listes de conscrits avant 172 [pour le n° 2433 voir ci-dessus n° 38]), puisque le bloc IG VII 2441–2442 (avec deux catalogues tardifs) a toute chance d'être une pierre errante d'origine thespienne (p. 335 n. 8); et ce pourrait être aussi le cas du catalogue BCH 94, 1970, 146 n° 3, comme le reconnaît H. (p. 335) sans accepter une attribution précise à Thespies ou à Platées (pour l'argument linguistique voir n° 67). Il n'y a d'ailleurs pas à se montrer surpris, selon moi, que des cités aussi importantes que Tanagra n'en aient fourni aucun ou presque (voir n° 87 pour la nature des listes IG VII 537–538 dans cette dernière cité): c'est vraisemblablement qu'ils étaient tous gravés en un endroit ou sur un monument (par exemple un mur, comme à Hyettos) qui reste à découvrir; et puisqu'un des auditeurs de H. à Lyon s'est «étonné de l'absence de catalogues militaires à Oropos» (p. 342), je dirai que cela me paraît dû simplement au fait que les très nombreuses inscriptions de cette cité proviennent presque toutes de l'Amphiaraion, alors que ces catalogues devaient évidemment se trouver quelque part dans la ville même, où les fouilles ne font que commencer (cf. BE 1990, 411 et ci-dessous n° 82); et j'ajouterai qu'il existe au moins un catalogue oropien, méconnu jusqu'ici, dont on trouvera la réédition dans la Cité du Ménédème. Recommandons enfin l'article de H. à tous ceux qui voudront avoir la liste à jour (jusqu'en 1983), cité par cité, de cette catégorie de documents pour laquelle le corpus n'offre plus, et depuis longtemps, une base suffisante. – Nouveau catalogue de Thespies n°s 35 et 61; autre fragment à Thespies n° 103; catalogues d'Orchomène recomposés et redatés n°s 160 et 167–169; catalogues inédits de Chéronée n° 173. Signification historique des catalogues militaires béotiens n° 12 (in fine).

43. *Magistrats éponymes*. R. K. SHERK, ZPE 83, 1990, 249 sqq.: The Eponymous Officials of Greek Cities I (sur ce travail, voir les réserves de PH. GAUTHIER, BE 1991, 161, et de M. HATZOPOULOS, *ibid.* 373), traite, aux p. 279–288, de l'archonte éponyme en Béotie. Pour ce qui est de l'archonte fédéral, on peut regretter que son exposé soit morcellé en trois parties, d'abord dans l'introduction générale, puis sous la rubrique Onchestos – comme s'il s'agissait d'une ville sur le même plan que les autres cités béotiennes – enfin sous la rubrique Thèbes. On ne saurait d'ailleurs admettre la distinction que S. (dans le sillage de P. ROESCH, *Et. Béot.* 281–282, dont il durcit encore la position) croit pouvoir faire entre une période où «Onchestos was the headquarters of the Boeotian Confederacy» et les années 197–172: «Then (...) the headquarters was back in Thebes» (p. 284). C'est une illusion, due à une différence d'éclairage dans nos sources (témoignages de Polybe et Tite-Live à partir du

début du II<sup>e</sup> s.); au surplus, on a maintenant la preuve que l'archonte reste toujours ἐν Ὀρχεστοῖ ἀπὸς 197, puisque CHR. HABICHT a fait valoir de très bons arguments pour dater ca. 190 le catalogue thespien SEG 25, 504 (voir n° 30), cité par S. Pour les éponymes de la «Ligue thébaine», S. eût pu ajouter à la liste de ROESCH (Thespies 87) l'archonte Artylaos du décret SEG 28, 466, que j'ai proposé de dater avant 338. Surtout, il est dommage qu'il ait accepté cette liste sans critique, ce qui le conduit à tenir pour assuré que l'éponymie fédérale a perduré jusqu'en 146, alors que nous pensons avoir montré, R. ETIENNE et moi, que cette magistrature ne fut jamais rétablie après 172 (Hyettos 342 sqq.; ce livre de 1976 n'est pas cité une seule fois, même à propos des archontes d'Hyettos!); quant au fameux ἄρχων ἐν Ἀκραίφιοις (pseudo-fédéral après 146), ce qu'en dit S. eût été éclairé par l'article de 1988 analysé ci-après n° 176. Cet article lui aurait du reste apporté aussi des données nouvelles sur les éponymes locaux de Chéronée et de Thèbes à l'époque romaine. La façon dont S. a traité de cette magistrature dans les diverses cités n'est guère plus satisfaisante. Je me limiterai à trois exemples pour justifier un verdict qui peut paraître sévère. 1° A Oropos, l'auteur veut distinguer quatre manières d'indiquer l'éponymie dans les proxénies; mais les décrets rangés sous le point 3 auraient dû être mis tout à fait à part, car il s'agit là de documents fédéraux où ni l'archonte local ni le prêtre d'Amphiaraios n'avait à être mentionné (ajoutons qu'il n'y a pas de sens à écrire cette phrase: «For a new corpus of inscriptions from Oropos and the Amphiaraiion, see B. PETRAKOS, Epigraphica tou Oropou, Athens 1980, which adds nothing significant to the present material»: l'opuscule en question [SEG 31, 418 sqq.; pas dans BE] n'est que la publication provisoire d'un certain nombre de dédicaces et d'épithaphes en vue du corpus préparé depuis longtemps par P.). 2° Pour Tanagra, S. n'a pas connu mes travaux sur la grande inscription du Louvre datée Καφισίου ἄρχοντος τῷ τρίτῳ (BE 1978, 212 et 1983, 394): il continue donc à répéter – ce qui est tout de même gênant dans un travail consacré spécialement aux magistrats éponymes – que l'on a affaire à un «man who was archon for the third time» (p. 287), alors que, de toute évidence, Kaphisias est le troisième du nom (cf. J. TRÉHEUX, RPh<sup>3</sup> 63, 1989, 285). On peut regretter à ce propos que P. ROESCH, Teiresias 17, 1987, E. 86.22, se soit obstiné à comprendre «archonte pour la troisième fois» en repoussant expressément une interprétation pourtant obvie. 3° Pour Thèbes il croit pouvoir alléguer l'inscription archaïque JEFFERY, LSAG 92 n° 7, avec Φλόφαρος ἀπάρχωντος: or, la provenance thébaine de cet objet n'est nullement assurée (voir ci-dessus n° 14); et il paraît bien téméraire d'affirmer que «Phloax is the eponymous archon» (p. 287), comme si ἀπάρχειν = ἄρχειν. – Eponyme et non pas pseudo-éponyme à Anthédon n° 126.

44. *Actes d'affranchissement*. L. DARMEZIN, n° 5, 325–329: Quelques problèmes relatifs à l'affranchissement en Béotie (cf. SEG 36, 406), présente une série de réflexions sur cette catégorie de documents, bien représentée dans l'épigraphie béotienne (plus de 150 inscriptions) mais très inégalement répartie entre les cités: la plupart

sont de Chéronée et des villes de la Béotie nord-occidentale, ce qui ne saurait être tout à fait fortuit (relevons toutefois l'exception que constitue, à Oropos, l'acte SEG 15, 293; D. ne le signale pas; dans les notes, on se serait attendu à trouver une mention du livre de K. D. ALBRECHTS, *Rechtsprobleme in den Freilassungen der Böotier*, Phoker, Dorier, Ost- und Westlokter, Paderborn 1978, analysé BE 1979, 96). L'affranchissement se fait le plus souvent par consécration à la divinité; mention d'affranchis (*hiéroï*) dans le rôle d'«affranchisseurs» (à Chéronée); devoirs envers les anciens maîtres et clause de *paramonè*. D. attire l'attention sur les services religieux auxquels l'affranchi demeure astreint même après l'échéance de la *paramonè*, lorsqu'il est véritablement «consacré» (*hiéros*). Elle réédite trois actes particulièrement intéressants à cet égard: voir n<sup>os</sup> 146 (Coronée), 152 (Lébadée) et 173 (Chéronée).

45. *Concours et cultes*. En 1986 a paru le 2<sup>e</sup> volet de l'étude systématique de A. SCHACHTER, *Cults of Boiotia*. 2. Herakles to Poseidon (Bulletin of the Institute of Classical Studies, Supplement 38.3). C'est un répertoire commode pour toute recherche sur les dieux et héros béotiens, de même que sur les concours qui leur sont dédiés. SCH. y fait un usage très systématique des inscriptions, dont il lui arrive souvent de discuter le texte – lectures et restitutions – comme aussi la date et bien sûr l'interprétation. On trouvera dans le SEG 36 (1986, paru en 1989) un certain nombre de n<sup>os</sup> qui se rapportent à un tel réexamen des données épigraphiques par SCH. (404, 409, 410, 421, 423, 428, 430–437, 440–441, 444, 446, 448, 449, 451–463, 465–468, 482, 487–490; cf. aussi P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86, 23, 24, 26, 29–36, 38 et 44). Rappelons qu'en même temps que le t. 1 (1981) a été publié un utile Index of Inscriptions to 1980, qui constitue le t. 4 de la série. Au moment où j'écris, le t. 3 ne semble pas être sorti de presse.

46. Le petit travail de M. BERGMANS, *Contribution à l'étude des mousikoi agônes de Béotie*, Bruxelles 1982 (Janus Gruterus Monographieën, 1) ne paraît pas avoir été signalé en son temps dans le BE. Malgré des efforts pour l'obtenir, il m'est resté inaccessible: voir le résumé qui en est donné dans SEG 32, 432. La thèse défendue par l'auteur, à savoir que l'importance d'un concours se mesure à l'ampleur de l'aire couverte par l'origine géographique des concurrents, semble d'ailleurs fort contestable, puisqu'elle aboutit à mettre tel concours local au-dessus d'un concours panhellénique comme les Mouseia de Thespies. Réserves aussi chez SCHACHTER, n<sup>o</sup> 45, 172 n. 6 (cf. SEG 36, 408). – Classification des *paides* dans les concours (avec une mention des *p. presbuteroi* et *néôteroi* dans IG VII 1765): voir BE 1989, 185. Nombreuses observations sur les concours béotiens dans le livre de M. WÖRRLE, *Stadt und Fest im kaiserzeitlichen Kleinasien*, 1988 (analysé BE 1989, 216 et 242), 231 sqq.

47. L. BREGLIA PULCI DORIA, n<sup>o</sup> 5, 159–168: *Aspetti del culto di Demetra in Beozia*. Demetra Ὁμολοῖα et la divinité à lei connesse, étudie l'épiclèse Ὁμολοῖος, portée par plusieurs dieux et déesses, en relation avec d'autres épiclèses comme

᾽Ομόριος. Notons qu'en dépit de leur fréquence, les anthroponymes formés sur Homolôios ne se trouvent pas partout en Béotie: voir n° 180 (Hyettos). – De la même, cf. Demetra tra Euboea e Beozia ..., dans: Recherches sur les cultes grecs II, 1984, 69–88.

47 bis. E. MITROPOULOU, n° 6, 195–241: Le culte de la déesse Aphrodite en Béotie (en grec moderne), essaie de réunir tous les documents archéologiques relatifs à ce culte, avec le souci de compléter les récentes mises au point de SCHACHTER, Cults (n° 45) et A. DELIVORRIAS (cum aliis), LIMC s. v.; mais elle laisse de côté les inscriptions qui ne sont pas gravées sur un monument figuré (comme la dédicace à Eros, dit fils de Kypris ou d'A. Ourania, dans le monument d'Hadrien à Thespies, IG VII 1828). Relevons ici le relief du Musée de Thèbes portant la dédicace Καλλιφάωνι (sic) Πεδραγένης Ἀφροδίτηι εὐακόοι (p. 196 n° 6, avec, en p. 231, une photo malheureusement médiocre, qui ne permet pas le contrôle de la lecture); M. n'a pas su que P. ROESCH, ayant revu la pierre, avait contesté l'existence d'un iota après Καλλιφάων (Teiresias 13, 1983, E. 82. 135; cf. SEG 31, 515); l'origine probable de la pierre, à savoir Thespies, a été établie par SCHACHTER, Cults I 41 et n. 2, sur la base de l'onomastique, tandis que la date était fixée au début du IV<sup>e</sup> s. (non pas III<sup>e</sup> s. comme l'écrit M. par inadvertance) par W. SCHILD-XENIDOU, Boiotische Grab- und Weihreliefs archaischer und klassischer Zeit, Diss. München 1972, 49–50 n° 55, où ce monument se trouve signalé pour la première fois.

47 ter. P. ROESCH, Les cultes égyptiens en Béotie, dans: Egitto e Storia dall'Ellenismo all'Età Araba. Bilancio di un confronto, a cura di L. CRISCUOLO e G. GERACI, Bologna 1989, 621–629, cherche à montrer que ces cultes n'ont pas été diffusés en Béotie à partir d'Athènes ou d'Erétrie et par des particuliers, comme on l'admet le plus souvent, mais qu'ils résultent au contraire (bien qu'on l'ait nié) des relations politiques établies entre les Ptolémées et ce pays au III<sup>e</sup> s. Il constate que de nombreux documents, surtout à Thespies, attestent l'étroitesse de ces relations sous Ptolémée IV, donc dans les vingt dernières années du III<sup>e</sup> s. Or, c'est justement à cette époque, estime-t-il sur la base des inscriptions conservées, que les cultes égyptiens font leur apparition non seulement à Orchomène et à Chéronée, mais aussi à Thespies même et probablement dans toutes les villes où ils sont peu ou prou documentés (Thèbes, Coronée, Tanagra, Kopai). Il y aurait donc un rapport de cause à effet entre «l'intérêt des souverains d'Egypte» pour la Béotie et l'introduction des cultes égyptiens dans les cités béotiennes. – Cette conclusion (qui était déjà, comme le rappelle R. [p. 625], celle de G. LAFAYE en 1884) est-elle acceptable? On n'ira certes pas défendre l'idée qu'Erétrie joua un rôle capital dans ce phénomène, car PH. BRUNEAU, Le sanctuaire et le culte des divinités égyptiennes à Erétrie (1975) – étude qui ne semble pas avoir été connue de R. – a bien montré qu'en dépit de son incontestable intérêt archéologique l'Iseion érétien n'était pas un grand sanctuaire et ne pouvait donc point passer pour un centre de diffusion. Son ancienneté, en revanche, est hors de doute (fondation vers 300); et l'on sait que l'implantation du

culte d'Isis au Pirée est encore antérieure. Ne faut-il pas dès lors admettre que c'est des ports égéens voisins de la Béotie que sont venus dans ce pays les dieux hellénisés de l'Égypte macédonienne? D'autre part, force est de reconnaître que le dossier thespien des fondations lagides ne contient pas la moindre allusion au culte de ces divinités (ce sont les Muses qui profitent de la libéralité et de la piété royales: cf. M. HOLLEAUX, *Études* I, 105–106). Certes – et telle paraît être la thèse de R., qui ne va pas tout à fait jusqu'à dire que le culte a été *introduit* par les Ptolémées – les relations diplomatiques que supposent ces fondations et ces dons ont pu fournir l'occasion de l'emprunt du culte par les Thespiens d'abord, par les autres Béotiens ensuite. Mais il ne faut pas sous-estimer le rôle des marchands du royaume ptolémaïque dès la fin du IV<sup>e</sup> s. (à Erétrie – comme au Pirée, à Délos, à Démétrias, etc. – ce sont des *Aigyptioi* qui fondent le sanctuaire ou du moins l'administrent au début: cf. BRUNEAU, *op. cit.* 104–105), ni celui des mercenaires et des colons béotiens en Égypte (voir n<sup>o</sup> 52), qui gardaient des liens avec la mère-patrie. Bref, la thèse combattue par R. ne saurait être considérée comme réfutée en tous points. Il est sans doute encore trop tôt, dans le cas de la Béotie, pour pouvoir se faire une opinion tranchée. Ce qui manque surtout, c'est une documentation homogène provenant d'un des grands sanctuaires «égyptiens» du pays, comme celui de Sarapis à Tanagra ou celui d'Isis et de Sarapis à Chéronée, car aucun lieu de culte n'y a encore été retrouvé et fouillé.

48. P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, 8–9, rétablit le nom d'Hermès dans deux dédicaces mal lues. A Oropos (E. 86. 21) une dédicace d'époque impériale gravée sur cadran solaire était censée avoir été faite [Νύμφ]η (SEG 31, 456), ce qui, notons-le, pouvait surprendre puisque l'on attendrait plutôt le pluriel ou le nom Halia Nymphè: R. lit [Ἐ]ρμη̄ confirmant ainsi – ce qu'il ne dit pas – la lecture de M. MITSOS en 1965 (SEG 24, 357). A Thespies (E. 86. 25), il retrouve le même dieu en IG VII 1813: Ἐρμ[ῆ] au lieu de εἶ[ρ]ων.

48 bis. *Oracles*. P. BONNECHÈRE, *Les oracles de Béotie*, Kernos 3, 1990, 53–65 (avec une carte), passe en revue les principaux sanctuaires oraculaires, en faisant appel à quelques inscriptions (sur l'Hisménion de Thèbes, cf. I. LOUCAS, *ibid.* 213 sqq.).

49. Culte d'Héraklès à Tanagra n<sup>o</sup> 92; à Leuctres n<sup>o</sup> 105 (pour la forme du nom d'H. en béotien, cf. n<sup>o</sup> 68). Cultes à Haliarte n<sup>o</sup> 135. Oracle de Trophonios n<sup>o</sup> 128; travaux dans son sanctuaire n<sup>o</sup> 156. Borne d'Apollon Paiaôn du bord du Kopais n<sup>o</sup> 151. Dédicaces à Artémis Sôteira à Thespies n<sup>o</sup> 105. Artémis Ilithye à Chéronée n<sup>o</sup> 173.

#### *La Béotie à l'époque romaine et à l'époque byzantine*

50. J. M. FOSSEY, L'évolution et la signification de la consécration des statues impériales par les cités béotiennes (en grec moderne), dans: Πρακτικά τοῦ ἡ̄ διεθνούς συνεδρίου Ἑλληνικῆς καὶ Λατινικῆς ἐπιγραφικῆς (Ἀθήνα, 3–9 okt. 1982) II,

Athènes 1987, 199–205 = *Epigr. Boeot. I* (n° 8bis) 112 (et non 113 comme indiqué dans la table des matières) – 118, présente quelques réflexions sur les bases impériales béotiennes, dont le nombre s'élève actuellement à une septantaine (y compris des inédits à Thespies, Thèbes et surtout Coronée). Un tiers de ces consécrationes émanent de Thespies, ce qui ne surprend pas eu égard à la grande prospérité de cette ville à l'époque impériale. Il est plus remarquable de constater que Thèbes conserve malgré tout le deuxième rang, avant les cités assez florissantes du Kopais occidental (Coronée, Lébadée, Chéronée). La rareté de tels monuments à Tanagra paraît indiquer que le déclin de cette cité commença dès le II<sup>e</sup> et en tout cas le III<sup>e</sup> s. de notre ère (mais à Kopai et surtout à Platées la chose pourrait s'expliquer en partie par le hasard des trouvailles). L'absence complète de bases impériales à Orchomène est la preuve que la vieille cité des Minyens n'est plus alors que l'ombre d'elle-même (mais elle existe néanmoins toujours comme ville autonome: voir n° 51). Pour Anthédon, Haliarte et Chorsiai, F. veut expliquer le manque de données par le fait que ces villes «ont été détruites par les Romains avant l'époque impériale» (p. 202 = 116). En réalité, il y a trois situations bien différentes, me semble-t-il: dans le cas d'Anthédon, la ville certes fut malmenée par Sylla, mais elle s'est aussitôt relevée et a continué à exister jusqu'à l'époque byzantine (voir n° 125), de sorte que l'on pourrait très bien avoir un jour une base anthédonienne; Haliarte, en revanche, a définitivement cessé d'exister comme cité après la destruction de 172 et le don à Athènes de son territoire (voir n° 136); quant à Chorsiai, dont la destruction n'est du reste pas prouvée, elle a dû être englobée dans le territoire de Thespies, comme à l'époque classique. Au point de vue chronologique, F. note que les documents sont assez également répartis sur les quatre siècles allant de la fondation de l'Empire à la mort d'Arcadius (en 406), avec quelques périodes privilégiées (notamment celle des Antonins: 12 consécrationes pour le seul Hadrien). Un tableau résume cette répartition de la documentation dans l'espace et dans le temps. – Bases impériales à Coronée n° 142; à Chéronée n° 174.

50 bis. Réimpression de l'article de J. M. FOSSEY sur les villes du Kopais à cette époque n° 8. Rôle et compétences des naopes béotiens au I<sup>er</sup> s. de notre ère n° 176; Tanagra à l'époque romaine n° 90; Thespies et les Costoboques n° 105bis.

51. F. R. TROMBLEY, n° 7, 215–228: *Boeotia in Late Antiquity: Epigraphic Evidence on Society, Economy, and Christianization*, fait appel de façon méritoire – mais point parfaitement satisfaisante – aux inscriptions pour éclairer la période allant de l'Edit de Dioclétien (en 301) à la première vague des invasions slaves (vers 580). On est d'emblée surpris par l'usage un peu incohérent qui est fait du *Synekdémos* d'Hiéroklos pour établir la liste des villes béotiennes à cette époque (p. 215 n. 3): d'une part T. incorpore à la Béotie Elatée de Phocide et Skarphée de Locride (celle-ci à cause de sa mention dans IG VII 24 comme lieu de concentration du blé annonaire), d'autre part, il omet les cités de Bouméliata (= Bouméliteia: voir n° 39), Anthédon et Hyettos pourtant dûment mentionnées par Hiéroklos et la *Notitia* (cf.

R. ETIENNE – D. KNOEPFLER, Hyettos 261). Il eût été peut-être plus intéressant de mettre en évidence les silences du Synekédemos: remarquable en particulier est l'absence d'Orchomène, dont la décadence s'amorce dès la fin de l'époque républicaine (pas de bases impériales; mais la cité existe encore au II<sup>e</sup> s., comme on le voit maintenant grâce au dossier sur l'assèchement du Kopais: cf. SEG 32, 466, vers 150 ap. J.-C.). Révélateur aussi est le lieu de trouvaille des fragments de l'Edit du Maximum (d'après le corpus de S. LAUFFER): Thèbes, Elatée, Thespies, Platées et Lébadée, «as well as at adjoining localities such as Delphi in Phokis, Megara, and Karystos on Euboea»; il aurait fallu alors ajouter les deux nouveaux fragments eubéens, l'un à Aidepsos, l'autre – dit à tort de Tamynai – à Aliveri / Porthmos (BE 1976, 89), qui ne se trouvent certes pas encore dans «the definitive [?] edition of the fragments in 1971» (p. 216). Commentaire et traduction partielle de IG VII 24 (Mégare) datant de 401/2, en relation avec l'important témoignage de Zosime 5, 5, 7 sur les Wisigoths en Béotie (plutôt qu'à l'éd. MENDELSON [1887] il vaudrait mieux renvoyer maintenant à celle de FR. PASCHOUD, III 1, 1986). Intérêt du milliaire IG VII 2451, qui date d'après 317 (mais rien ne prouve que cette borne copiée par LOLLING «Thebis ante museum» ait été érigée à Thèbes, comme le croit T.); importance, au point de vue commercial, de la baie de Domvrena, mise en lumière par des fouilles récentes. La christianisation de la Béotie aurait été pratiquement achevée vers la fin du V<sup>e</sup> s. On ne voit pas bien sur quoi T. se fonde pour affirmer, à ce propos, que l'épithaphe SEG 25, 512 (région de Thespies) serait «the latest token of the old religion», car ce monument datable des alentours de 300 ap. J.-C. paraît assez banal: il faudra, pour en juger, attendre le corpus de Thespies (voir n° 1). De même, le t. ante q. qu'il croit pouvoir tirer des inscriptions du sarcophage de l'église de H. Loukas à Thèbes (IG VII 2543–2545) pour dater l'abandon du temple d'Apollon Hisménios semble un peu fragile: quelle garantie a-t-on que ce sarcophage connu depuis le XVII<sup>e</sup> s. vient bel et bien de la nécropole paléochrétienne établie sur les ruines du temple? Et peut-on affirmer que ces épigrammes (PEEK, Gr. Vers-Inschr. 2035) sont chrétiennes? Par ailleurs, T. estime que dans les couches supérieures de la société il y eut des partisans du paganisme jusqu'en plein V<sup>e</sup> s. Il allègue à l'appui de cette thèse une mosaïque inscrite trouvée assez récemment dans une basilique de Thèbes, en renvoyant à D. PALLAS, Les monuments paléochrétiens en Grèce de 1959 à 1973, Rome 1977, 14–17 (non vidi): peu avant la pose de cette mosaïque (1<sup>ère</sup> moitié du VI<sup>e</sup> s.), le donateur se serait en effet converti au christianisme. Il aurait pu être utile de renvoyer à J. et L. ROBERT, BE 1968, 289 (pour l'aspect archéologique cf. G. DAUX, BCH 92, 1968, 860 sqq., et J.-P. SODINI, BCH 94, 1970, 713 n° 24; voir aussi le n° suivant), où il est dit que l'inscription, «en dodécasyllabes, demandera une explication». De fait, on doit choisir entre θεῶς et θεᾶς pour l'accentuation du mot dépendant de μετῆρχον: s'agit-il du «cult of the indecent goddess» (ainsi que T. l'admet p. 223, d'où l'idée d'une conversion) ou de l'adoration des images, donc de la «querelle de l'orthodoxie et des iconoclastes» (ROBERT)? Je laisse à de plus compétents le soin de trancher, en fonction aussi de la date à attribuer au monument (voir le n° suivant).

T., enfin, passe en revue les inscriptions paléochrétiennes, sans sortir beaucoup des IG (commentaire sur les n<sup>os</sup> 1681–1683 à Platées, qui font état de donations); il relève la mention d'un οἰκοδόμος à Tanagra (IG VII 1646, et non pas 1648 comme il est dit p. 224 n. 56; de cette dernière inscription, également tardive mais très énigmatique, T. ne parle malheureusement pas): «He and two mosaicists at Thebes are the only known Boeotian artisans from this period» (pour les noms de métier à l'époque paléochr. cf. BE 1991, 700). L'affirmation est sans doute imprudente; en tout cas, on connaît à Hyettos, au IV<sup>e</sup> s., un ἀρχιτέκτων (SEG 22, 435; cf. Hyettos 16–17 n. 56). Inscriptions métriques de Tanagra IG VII 583 et ArchEph 1937, 655–657 (cf. ClRev 62, 1948, 8–11); pour ce dernier texte, fort remarquable, il eût fallu renvoyer aux importantes observations de J. et L. ROBERT, BE 1946/47, 116 et 1949, 75 (pour l'habitude d'allumer des cierges la nuit in coemeterio). – Sur la Béotie byzantine, cf. aussi J. BINTLIFF – A. SNODGRASS *ibid.* 285–299: From Polis to Chorion in South-West Boeotia (pas d'inscription publiée ou alléguée).

51bis. *Inscriptions paléochrétiennes et byzantines*. Le t. II du recueil des mosaïques paléochrétiennes par P. AZIMAKOPOULOU-ATZAKA (en grec moderne), paru en 1987, est analysé BE 1989, 881 (D. FEISSEL). On y trouvera les pavements inscrits de la Béotie, et notamment sous le n<sup>o</sup> 96 (p. 157–159) les trois mosaïques de Thèbes discutées par TROMBLEY (voir n<sup>o</sup> précédent); pour l'une d'elles, cf. FEISSEL, *loc. cit.* 886, qui y rétablit le mot οὐδας, «pavement». Pour un travail réunissant les dédicaces sur mosaïques dans l'Antiquité tardive cf. BE 1991, 709.

### *Béotiens à l'étranger*

52. D. HENNIG, n<sup>o</sup> 7, 169–182: Böoter im ptolemäischen Ägypten, donne le catalogue, avec commentaire critique bien informé, des Béotiens mentionnés dans les inscriptions et surtout papyrus du royaume. On relèvera ici les noms de ceux qui ont échappé à l'enquête de P. ROESCH, *Et. Béot.* 463 sqq. («Les Béotiens à l'étranger»): le phrourarque Χαίρεας Μέλανος Βοιωτίας connu par une dédicace d'Éléphantine publiée en 1970 (Pros. Ptol. VIII 2065 a); l'emploi de l'ethnique fédéral après 172 (exactement entre 163 et 145, règne de Ptolémée VI) s'explique évidemment par le fait que le personnage était depuis longtemps coupé de sa patrie (pour d'autres cas, cf. p. 171 et 182); cela rend caduque la tentative faite par ROESCH, *ibid.* 480, de faire remonter avant 172 la dédicace de l'archisōmatophylax Καφισόδωρος Καφισοδώρου Βοιωτίας; la date de ca. 165, proposée par BRECCIA (cf. SEG 2, 871) est en réalité un peu trop haute (plutôt vers 157/6 selon MOOREN cité p. 180 et n. 70). Διογένης Πλατταεύς (graffito du Memnonion d'Abydos, déjà chez PERDRIZET - LEFÈVRE sous le n<sup>o</sup> 403): c'est le seul Béotien d'Égypte à porter le «politique» en lieu et place de l'ethnique. Dans la garnison ptolémaïque de Laodicée de l'Oronte (Syria 55, 1978, 313 sqq; cf. BE 1979, 611, d'après une publication légèrè-

ment antérieure) un Νικάνωρ Βοιωτός. Un contemporain de ce Nikanôr (2<sup>e</sup> moitié du III<sup>e</sup> s.) est le Béotien Sôkratès, connu seulement par Polybe 5, 63, 12 etc. (d'où son absence chez ROESCH): cf. 176–177. Enfin Δαμο[κλής?] Νεάρχου, théore béotien aux Ptolémaia, mort en 213 durant son séjour (Pros. Ptol. VI 14999). Il ne semble pas que le personnage, certainement important, soit attesté en Béotie même. – Au point de vue de l'onomastique (laquelle ne serait pas suffisamment caractéristique, selon H., pour permettre de découvrir d'autres colons d'origine béotienne), relevons le syngraphophylax Σείραμβος Φρυνίχου Βοιωτός (p. 174), dont le nom a été étudié par O. MASSON, RPh<sup>3</sup> 49, 1975, 14 sqq. (= Onom. Graeca Sel. I, 1990, 219 sqq.), avec cet exemple (n° 3 a) rapproché d'un Sérambos à Platées (3 b); deux autres S. sont attestés en Égypte d'après M. (9 a et b).

53. Une Thébaine à Athènes: voir BE 1987, 591 (SEG 32, 296). A Erétrie Ἀριστὼ Τιμοδάμου Θηβαία (P. KALLIGAS, ArchEph 1983 [1986], 155 n° 46; pas dans SEG 36 ni 37); notons à ce propos que les trois épitaphes de Thébains publiées par CHR. DUNANT, Eretria VI, 1978, 56 n<sup>os</sup> 171–173 (cf. BE 1979, 349, et SEG 28, 725) manquent aussi bien dans le catalogue de P. ROESCH (voir n° précédent) que dans la prosopographie de ΚΟΥΜΑΝΟΥΔΙΣ (voir n° 5). Une Béotienne à Ephèse: dans un addendum à Teiresias 17, 1987, E. 86. 59, P. ROESCH reproduit sous la forme Μιννίας Ἐπαμείμων[ος] Βοιωτία[ς] l'épitaphe I.Ephesos VI 2551 (publiée simultanément dans ÖJh 53, 1981/82, 122 n° 114). Mais le patronyme, chez les éditeurs du corpus, est Ἐπαμείνων, et non ce bizarre Ἐπαμείμων. D'autre part, R. n'a pas su que J. et L. ROBERT, BE 1981, 476, suggéraient de lire Μιννιάς Ἐ. Βοιωτία au lieu d'un improbable génitif du nom Μιννία. Un Béotien nouveau citoyen à Milet vers la fin du III<sup>e</sup> s.: Βοῖσκος Λυσανίου Βοιωτός (W. GÜNTHER, Chiron 18, 1988, 396–398 n° 5 = SEG 38, 1198).

53bis. Un Platéen à Athènes. Dans le décret IG II<sup>2</sup> 2A, réédité par M. B. WALBANK (SEG 32, 38), honorant un Béotien ([Ἀριστοξέ?]νοι Σίμωνος Βοιωτίωι, l. 2). J. M. FOSSEY, 8bis, 258–261 (article paru primitivement en 1985) propose de restituer [Πλαται]έα au lieu de [τὸν Κωπ]έα à la l. 10 (cf. SEG 35, 54). Aristoxénos serait ainsi un Platéen honoré à Athènes en 382/1, peu d'années après le rétablissement de sa cité (386).

53ter. Un Platéen en Carie. Un décret des Pladaseis (Carie) pour Κρατήσιππος Πολύωνος Πλαταιεύς est publié par E. VARINLIOĞLU – A. BRESSON – P. BRUN – P. DEBORD dans REA 92, 1990, 55–70 (cf. BE 1991, 545). Le personnage ne semble pas connu par ailleurs (son nom même est absent, sauf omission, de l'onomastique béotienne et son patronyme n'est guère connu qu'à Thespies). Il est remarquable qu'à la date de cette inscription (6<sup>e</sup> année de Philippe III = 318/7) un Platéen à l'étranger ne porte pas l'ethnique national béotien (pour un Βοιωτός ἐκ Πλαταιῶν à Ephèse quelques années plus tard, cf. n° 56). C'est, à mon avis, l'indice que Kratésippos avait quitté sa patrie quand Platées ne faisait pas encore partie de la nouvelle Con-

fédération béotienne, reconstituée après la destruction de Thèbes (on rapprochera son cas de celui d'Eudémos de Platées, honoré à Athènes en 330/29: cf. P. ROESCH, Et. Béot. 473, qui pense qu'alors Platées n'était même pas encore reconstruite). Les éditeurs estiment du reste que ce Platéen, qui avait prêté une grosse somme à la communauté carienne en question, s'était enrichi dans l'entourage d'un chef macédonien de l'Asie Mineure à l'époque d'Alexandre.

54. Béotiens à Delphes. Statue de Pélopidas et dédicace d'un Thébain: voir BE 1988, 638–639 (J. BOUSQUET). Décret de Delphes pour la harpiste Polygnota de Thèbes (Nouveau choix 10): traduction chez ST. M. BURSTEIN, *Translated Documents of Greece and Rome* 3, 1985 (cf. BE 1987, 3) n° 82. M. P. J. DILLON, *ZPE* 83, 1990, 64–88: «The House of the Thebans» . . ., traduit et commente le décret de Delphes pour les ambassadeurs thébains à la fin du III<sup>e</sup> s. (FD III 1, 358; le n° 357, décret apporté par les ambassadeurs pour justifier leurs prétentions, n'est que partiellement conservé).

55. CHR. HABICHT, *StudClas* 24, 1986, 92–96: Beiträge zur Prosopographie Boiotiens, fait plusieurs rapprochements intéressants à Delphes et ailleurs. Il identifie le Béotien honoré dans le décret d'Argos BCH 82, 1958, 13–15 n° 3 (SEG 17, 144) à un vainqueur aux Sôtéria vers 220 (FD III 4, 126), ce qui lui permet de compléter la nomenclature, mutilée dans les deux cas, du personnage: Δημήτριος Ἀγαθοφάνου(ς) Βοιώτιος (cf. SEG 36, 499; P. CHARNEUX, BCH 114, 1990, 406 n. 73). Ce rapprochement a été fait aussi, dubitativement, par I. E. STÉPHANIS, n° 57, 126 n° 608. H. établit d'autre part une relation de parenté entre l'artiste Διογένης Ἀντίγωνος Θηβαῖος, attesté dans une liste d'Argos (Mnemosyne 47, 1919, 253) et un catalogue des Sarapieia de Tanagra (IG VII 540, complété SEG 19, 335 et 25, 504) du début du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le Béotien Διογένης [4–5]ωνος, qui participa aux Sôtéria vers 260–250 (SGDI 2565), ce qui semble peut-être moins assuré (mais STÉPHANIS, 135 sqq. n<sup>os</sup> 676 et 687, va dans le même sens). Dans ce même catalogue, H. relève la présence d'un autre Béotien, Ἐμμόνος Ξενέα, qui doit être le grand-père du *rogator* homonyme dans le décret fédéral pour Eudémos de Séleucie vers 172 (voir n° 38 pour la date); ce sont très certainement des Thespiens, respectivement père et fils du Ξενέας Ἐμμόνω Θεσπιεύς président de l'Assemblée fédérale sous l'archontat de Damophilos (un peu après 215, selon notre chronologie adoptée par H.): cf. SEG 36, 497. Enfin, il revient sur la liste de proxènes GIBM 1154 (provenance inconnue), qu'il avait précédemment pu dater des alentours de 130 av. J.-C. (cf. BE 1972, 37) pour montrer que le proxène mentionné aux l. 6–7, Καφεισοδώρω Μνασιμάχου Λεβαδεῖ, a bien des chances d'être le grand-père de Κηφισόδωρος Μνησιμάχου Λεπαδεύς, assistant vers 70–65 aux Ptoia (BCH 44, 1920, 251 n° 10): cf. SEG 36, 1465. Ajoutons qu'à la même famille pourrait bien appartenir le proxène de Delphes Καφισόδωρος Μνασέα Λεπαδεύς en 186/5 (SIG<sup>3</sup> 585; cf. ROESCH, Et. Béot. 484).

56. CHR. HABICHT, 95–96, propose en addendum un certain nombre de compléments à la «Liste des Béotiens à l'étranger» fournie par ROESCH, Et. Béot. 531

sqq. (cf. SEG 36, 402 et Teiresias Epigr. 17, 1987, E. 86. 1). Plusieurs sont très bienvenus, comme Ἀργεῖος Ἀνθηδόσιος à Délos, auquel on peut d'ailleurs ajouter les quatre Anthédoniens de Rhénée où j'ai proposé de voir des citoyens béotiens, et non des habitants d'Anthédon de Palestine avec les éditeurs de I. Délos 2598 (cf. SEG 36, 723); de même Μελήσιππος Βακχίου Βοιωτὸς ἐκ Πλαταιῶν (I. Ephesos 2003), lacune que j'ai comblée de mon côté dans la Cité de Ménédème en étudiant l'histoire de la Béotie entre 315 et 287; et d'autres encore. Mais comme ROESCH n'a prétendu réunir que les Béotiens portant un ethnique ou un «politique», on ne saurait guère introduire dans sa liste des personnages qui en sont dépourvus: ainsi les théorodokes béotiens à Delphes, ou l'archonte fédéral Euréas dans SGDI 1872, ou le *rogator* du décret pour Eudémos (voir le n° précédent). Cette observation est aussi faite par R. lui-même dans Teiresias 17, 1987, E. 86.1.

57. Dans la prosopographie des artistes dionysiaques (au sens le plus large) composée avec soin par I. E. STÉPHANIS (BE 1990, 46), les Béotiens sont fort nombreux, ainsi que permet de le constater un index commode (p. 531 sqq.), qui recense une centaine de Θηβαῖοι, un nombre appréciable de Θεσπιεῖς, Ταναγραῖοι, etc., sans parler de quelques 50 Βοιωτοί. Voir n<sup>os</sup> 55 et 58.

58. P. ROESCH, n° 7, 204–214: L'aulos et les aulètes en Béotie (cf. BE 1990, 49), après quelques considérations générales sur l'aulétique béotienne, essentiellement thébaine, fait observer qu'entre 338 et 172 les Béotiens à l'étranger sont en règle générale qualifiés de Βοιωτοί/Βοιώτιοι, ce qui empêche assez souvent de connaître l'origine précise des aulètes hellénistiques. Il note toutefois qu'avant 288 les Thébains ne portent pas l'ethnique fédéral (en fait, si l'on se reporte aux Et. Béot. 417–439, on s'aperçoit que les choses sont – ou seraient – beaucoup plus compliquées, l'auteur ayant cru devoir supposer bien des vicissitudes dans l'histoire de Thèbes entre 315 et 288; de quibus rebus mox plura!); d'autre part, même après 288, les aulètes thébains ont fréquemment préféré à l'ethnique fédéral le «politique» Θηβαῖος, plus prestigieux pour un artiste. R. examine alors la carrière ou la personnalité de quelques-uns des aulètes attestés dans nos sources. Plusieurs ne sont connus que par une inscription: ainsi Charès, Kommès (pour qui il vaudrait mieux renvoyer à BCH 101, 1977, 168 n° 12 = SEG 27, 18 qu'à ArchDelt 25, 1970, A. 147 n° 7), Lykos au IV<sup>e</sup> s. C'est un Thébain aussi que l'aulète victorieux aux Mouseia vers 170, Ἀπολλόδοτος Ἀπολλοδότου, car R. a lu ΘΗ au lieu de ΚΗ dans le catalogue ArchEph 1917, 167 (qui doit être republié comme I. Thespies 164); on rectifiera dès lors la notice de STÉPHANIS, n° 57, 63–64 n° 243, qui était tenté de lire Κ(ρ)ῆς (Κ(ρ)η[σσοῖος ed.) à cause de l'aulète crétois homonyme, mais plus tardif, dans le catalogue d'Orchomène IG VII 3197, 12. Par ailleurs, pour le II<sup>e</sup> s. et le début du I<sup>er</sup> s., époque où commence la décadence de l'aulétique thébaine (cf. p. 214), R. ne cite que des documents béotiens: il aurait pu être intéressant de rappeler que vers 190 encore deux aulètes béotiens, Satyros et Mnasia, étaient actifs à Iasos (I. Iasos, 161 et 163). D'autre part, on ne peut pas toujours suivre R. dans ses identifications. Ainsi p. 206, où il est question de «Gorgiôn, fils d'Hisménodôros, aulète Béotien de Thèbes,

honoré par la cité d'Ephèse (renvoi à GIBM III 470). Peut-être est-il le père d'Hisménodôros, un artiste – sans doute un musicien – qui a pris part aux concours d'Argos vers la fin du II<sup>e</sup> siècle» (avec renvoi à Mnemosyne 47, 1919, 253). En effet, dans la proxénie d'Ephèse on lit seulement [ὑπὲρ---ωνο]ς τοῦ ἀλλήτου (l. 4–5) et -ωνο Ἰσημνοδώρου Βοιωτίου (l. 7): cf. I. Ephesos V 1470. Qui a donc fait la restitution du patronyme en se fondant sur l'inscription d'Argos? VOLLGRAFF? ROESCH lui-même? Non, c'est St. N. ΚΟΥΜΑΝΟΥΔΙΣ, Θηβ. Προσωπ., 1979, 47 n° 396 (cf. STÉPHANIS, n° 57, 482 n° 2801, qui ne la retient pas), ouvrage cité par R. à la p. 205 n. 13: «prosopographie souvent incomplète ou erronée, à utiliser avec une grande prudence», même chose Teiresias 15, 1985, E. 85. 49. Cette prudence justifie-t-elle tant de discrétion à l'égard d'un instrument de travail certes imparfait, mais utile et honnête (et même excellent à certains égards: cf. O. MASSON, BE 1991, 189)? On comprend maintenant pourquoi ce Γοργίων Ἰσημνοδώρου ne figure pas dans la liste des étrangers Et. Béot. 531 sqq., quand R. ne connaissait pas encore la prosopographie d. K. (cf. n° 5). Il faut ajouter que ce rapprochement est loin d'être assuré et n'autorise en tout cas pas à considérer le Béotien attesté à Ephèse comme le père du Thébain mentionné à Argos, puisque près de deux siècles les séparent! Je songerais, pour ma part, à un autre supplément, car on connaît à Delphes, vers 260 (SGDI 2563 = SIG<sup>3</sup> 424; cf. ROESCH, op. cit. 491; STÉPHANIS, 237 n° 1298) un Béotien Ἰσημνοδώρος Μικίωνος παῖς χορευτής: n'est-il pas vraisemblable que ce jeune homme né vers 275 soit le fils de l'aulète honoré dans les deux premières décennies du III<sup>e</sup> s., qui s'appellerait ainsi Mikiôn et non pas Gorgiôn? R. évoque ensuite les grandes figures de l'aulétique au V<sup>e</sup> et au IV<sup>e</sup> s., qui apparaissent surtout dans les textes littéraires: Pindare, Diodôros, Charillos, surtout Pronomos et sa famille, véritable dynastie d'aulètes, puis Antigénidas – dont un homonyme, sans doute apparenté, est attesté à Délos en 263 (IG XI 2, 113, l. 121) – et les aulètes d'Alexandre le Grand, Timothéos, Hisménias (j'écris ainsi, puisque ces théophores commençaient par une aspirée en grec, comme le prouve plus d'une inscription épichorique: «Isménias» R., Ἰσημνίας STÉPHANIS, 234 n° 1295) et Kaphisias, à propos duquel R. rappelle sa restitution de la dédicace chorégique d'Erétrie IG XII 9, 273: [Καφισίας Θηβαῖος (cf. Et. Béot. 445; pour le début de la l. 1, laissé tel quel par R., voir SEG 26, 1036); mais la célébrité de cet artiste ne suffit pas à la rendre certaine, car à la date du document (3<sup>e</sup> quart du IV<sup>e</sup> s.) on pourrait songer soit à Hisménias en fin de carrière, ou peut-être à Damasias, maître de musique attesté à Athènes vers 300 (p. 213 et n. 80).

59. Couronne du Thébain (?) Ἀμεινώνδας – devenu plus tard Ἐπαμεινώνδας dans les inventaires à Délos: voir BE 1988, 868 et maintenant G. TRÉHEUX, I. Délos. Index 1, Les étrangers, 1992, 24 s. v (le nom Ἀ. est nouveau en Béotie; notons ici que ce personnage manque dans la prosopographie de ΚΟΥΜΑΝΟΥΔΙΣ). – Pièce de butin enlevée aux Béotiens par le fils (?) de Pyrrhus: BE 1988, 797; cf. SEG 37, 513.

59bis. Monument funéraire (ostéothèque) d'une femme citharède d'origine sans doute béotienne à Rhodes: voir BE 1990, 64. Comme l'éditrice (V. KONTORINI) l'in-

dique explicitement, il convient d'écrire le nom Ἴσμήνα – étranger à l'onomastique rhodienne – avec un esprit rude (voir n° 58).

59ter. Ἀκαστίδας Κλεομνάστου Βοιώπιος frère du béotarque Pythéas (Polybe 38, 14, 1, où il faut corriger -μένους en -μνάστου): athlète vainqueur dans le catalogue attique IG II<sup>2</sup> 2314, dont la date est fixée maintenant à 182 av. J.-C. par ST. TRACY – CHR. HAWICHT, *Hesperia* 60, 1991, 217 sqq. Ajoutons que cet ethnique même est un indice pour une datation du document avant 172 (cf. MH 48, 1991, 267 n. 71).

60. Prosopographie de Tanagra n<sup>os</sup> 87–88. Familles de Thespies n<sup>os</sup> 35 et 100; d'Orchomène n<sup>os</sup> 160 et 169.

### Onomastique

61. Belle série de noms nouveaux ou très rares dans le grand catalogue de Thespies publié en 1987 (BE 1989, 191 et 245; voir ci-dessus n° 35 pour la chronologie et un possible Πτερώνει): ainsi Γρεκᾶς, Βουκατίων, Δάτυννος, Καλλικῶν (cette accentuation s'impose-t-elle?), Μιτάλων (voir n° 16), Νάκος (cf. l'appellatif νάκος «peau de bélier»), Ὀδυσσεΐδας (pour de tels patronymiques issus de noms en -εύς, cf. O. MASSON, dans *Hellènika Symmikta*, Nancy 1991, 111 sqq.), Παυσίννει (le signe de doute qui accompagne ce nom chez l'éditrice, p. 84 + index, ne porte pas sur la lecture, assurée, mais sur la forme du nominatif), Πίμφακος, Φοισίας (cf. déjà Φυσέας à Thespies même, IG VII 1750, 11). – Comme le lapicide n'est pas irrécusable, on peut se demander s'il ne faudrait pas corriger l'incompréhensible Κεισῖνος (l. 20) en Κ(τ)εισῖνος. Par ailleurs, quelques lectures ou restitutions sont suspectes. Il me paraît difficile, en tout cas, d'accepter Ἀυγέλαος (l. 41): ne peut-on lire – sur la photo de la pl. 20 la chose semble possible – Ἀργέλαος (nom attesté en Thessalie d'après BECHTEL, HPN 64)? L. 31, l'éditrice a restitué Ἀυτ[έας] Εὐαγγέλω. Mais la photo montre que la lacune est plus considérable, non pas trois lettres mais cinq ou six (à en juger par la l. précédente): dès lors, on serait tenté d'écrire Ἀυτ[οσθένες] Εὐ., puisque l'on a dans le bail de Thespies publié par A. PLASSART, *Mél. Navarre*, 1935, 354 – qui est un fragment de la stèle IG VII 1739–1742 – un locataire du nom de Εὐάγγελος Ἀυτοσθένης]. Toutefois Ἀυτοσθένεις, avec ses onze lettres, est trop long pour la lacune du catalogue. Je proposerais donc de restituer Ἀυτό[σοφος], qui convient parfaitement, et de lire Ἀυτοσό[φω] dans le bail (un omicron pris pour un théta). Cet anthroponyme semble certes nouveau en Béotie, mais il est connu dans l'Attique voisine. Notons à ce propos qu'un nom en Ἀυτο- se trouve déjà attesté dans les tablettes mycéniennes de Thèbes, à savoir Ἀυτοθηβαῖος (cf. S. HILLER n° 7, 60).

62. G. VOTTERO, n° 5, 403–417: Procédés d'expressivité dans l'onomastique personnelle de Béotie, étudie notamment la gémination et l'aspiration expressives, deux procédés bien attestés en béotien (surtout le premier). Très nombreux exemples, pour lesquels un index eût été bienvenu. Plus d'un tiers des noms à gémination sont des

anthroponymes en -ει, typiques de la Béotie. En relation avec les noms à aspirée, V. passe en revue les suffixes -υθος, -ιχος, -υχος, -ιθώ (ces derniers rares et mal assurés). Les tableaux statistiques de distribution géographique et historique ne sont qu'à moitié convaincants.

62bis. Noms d'origine béotienne (Βουκάττης Καρσάιχος) en Attique: CHR. HΑΒΙCΗΤ, Chiron 21, 1991, 8–9 et 20. Εὔκαιρον (Thèbes), Νικίδιον, Βοίδιον (Oropos) et autres noms de femmes au neutre: O. MASSON, Horos 7, 1989 (1991), 45–52.

63. Onomastique d'Orchomène n<sup>os</sup> 169 et 171. \*Δίδαχος plutôt que \*Ἄδακος n<sup>o</sup> 165. Le prétendu Παίλλει n<sup>o</sup> 166; Παλλεάδας / Παλλιιάδας n<sup>o</sup> 167.

64. Anthroponymes formés sur l'épiclèse Ὁμολώϊος n<sup>o</sup> 180; sur Ἴσμήνιος n<sup>o</sup> 58 in fine; sur le nom d'Héraklès n<sup>o</sup> 68; noms en -ένδας n<sup>o</sup> 72.

65. *Φάρμιχος* à Hyettos: BE 1988, 519; *Δαιτώνδας* à Thèbes et ailleurs: BE 1990, 260; *Κάλυνθος* à Anthédon, et un artiste probablement thébain chez Pausanias (10, 13, 10) BE 1988, 194 (cf. aussi SEG 37, 412); *Ἀμεύσιππος* à Hyettos: BE 1988, 628; *Σκυθρίων* à Oropos et à Tanagra: O. MASSON, BCH 115, 1991, 355; anthroponymes béotiens à Halai de Locride: BE 1991, 200; noms en -άδας (souvent tirés d'un toponyme): O. MASSON, Hell. Sym. (cité supra n<sup>o</sup> 61) 112.

### *Dialecte béotien*

66. Depuis 1981, date où je fournissais une liste de travaux récents consacrés au dialecte béotien (Gnomon 53, 1981, 143 et n. 12; cf. A. SCHACHTER n<sup>o</sup> 5, 146 n. 11), on a passablement publié dans ce domaine. Il faut mentionner en premier lieu la thèse de W. BLÜMEL, *Die aiolischen Dialekte, Phonologie und Morphologie der inschriftlichen Texte aus generativer Sicht*, Göttingen 1982, 326 p., qui peut rendre de grands services aux épigraphistes (bon index), même s'il ne satisfait pas entièrement les linguistes: voir le Bulletin de dialectologie grecque signé par CL. BRIXHE, L. DUBOIS, R. HODOU, O. MASSON et G. VOTTERO, dans REG 98, 1985, 286–288, n<sup>o</sup> 51, qui citent aussi la recension critique de M. PETERS, *Die Sprache* 30, 1984, 80–86. Les mêmes auteurs groupent, sous les n<sup>os</sup> 52–57, quelques travaux relatifs à l'adjectif patronymique (mais aucun n'est spécifiquement consacré au cas béotien, à la différence de celui de G. VOTTERO, n<sup>o</sup> 75); pour la date de sa disparition en Béotie, voir aussi n<sup>o</sup> 35.

67. Dans le Bulletin mentionné au n<sup>o</sup> précédent, une section est réservée au dialecte béotien, p. 298–303 n<sup>os</sup> 72–81. Sous le n<sup>o</sup> 76, présentation critique de la monographie de R. ETIENNE – D. KNOEFLER, *Hyettos de Béotie*, dont «le dialectologue tirera également grand profit» (précédemment ont été brièvement mentionnés les deux livres de P. ROESCH). Mais il est reproché aux auteurs d'avoir parfois abusé des critères graphiques, notamment dans la répartition géographique des graphies I et E

pour noter le *e* en hiatus, répartition qui ne serait nullement rigoureuse. De fait, les linguistes ne sont pas unanimes sur ce point, comme le montrent les contributions dialectologiques du volume *La Béotie Antique* (n° 5) : si W. BLÜMEL, 386 (voir ses *Aiolische Dialekte* [n° 66], 42 § 42; cf. n° 71) y demeure fidèle à l'idée d'une séparation assez nette entre la Béotie du sud-ouest et le reste du pays à cet égard, CL. BRIXHE, 372–373 – sans nier le «règne presque exclusif de E en ce contexte» (p. 373) dans les cités du Sud – considère qu'il y a trop d'exceptions de part et d'autre pour qu'on puisse parler d'une règle (mais les exemples cités p. 372 – ce sont en partie les mêmes que dans la REG, loc. cit. – devraient être revus sur la pierre, les lectures du corpus ne pouvant faire foi pour ces détails, comme nous en avons précisément fait l'expérience à Hyettos; même le  $\Theta\omicron\delta[\acute{\omicron}]\rho[\omega]$  qu'a cru déchiffrer P. ROESCH dans un passage difficile de la grande stèle des magistrats [Thespies 9, l. 82] doit être tenu pour suspect); dans le même sens que BR., voir aussi G. TE RIELE, n° 70, 362. – C'est bien à tort, en tout cas, que les auteurs du Bull. dial. ont caractérisé d'«illusoire» nos considérations sur IG VII 2466, puisque l'attribution à Thespies de cette pierre copiée à Thèbes par Cyriaque d'Ancone ne repose pas du tout sur la présence – néanmoins remarquable – de la forme  $\Theta\epsilon\omicron\lambda\iota\omega\nu$ , mais sur le fait que trois des personnages de cette dédicace se retrouvent dans la liste de Thespies, comme l'avait déjà vu KÉRAMOPOULLOS, ArchDelt 14, 1931/32, 39 (cf. FEYEL, Contribution 56; ROESCH, Thespies 18–19). En ce qui me concerne, je reste convaincu que nous étions fondés à retirer à Thèbes, en raison de nombreux E en hiatus, le catalogue militaire BCH 94, 1970, 146, n° 3, même s'il n'est pas possible, dans l'état actuel de la prosopographie, de préciser son origine (Hyettos 283 n. 51); peut-être conviendrait-il, puisque ni Thespies ni Platées ne s'impose, de ne pas exclure Haliarte, ville qui était en relation directe avec la Béotie méridionale par le Val des Muses; de fait, le nouveau décret d'Haliarte (n° 135) offre la forme  $\epsilon\upsilon\tau\acute{\epsilon}\lambda\epsilon\omicron\varsigma$ ; et ces mêmes graphies se retrouvent dans le décret fédéral d'Onchestos SEG 25, 553 = 32, 476, de la fin du IV<sup>e</sup> s. (non pas du «milieu du III<sup>e</sup>», BR. n° 72, 372); W. BLÜMEL, loc. cit., semble favorable à cette attribution (mais il ne faut pas parler d'Onchestos comme d'une «Stadt»). L'avenir tranchera, comme eût dit L. ROBERT.

68. Sous les nos 79–80 de cette bibliographie (voir n° précédent) sont discutés les deux problèmes orthographiques que j'avais soulevés BCH 98, 1974, 242–244. Alors que W. BLÜMEL, *Aiol. Dial.* (n° 66) 91–92 § 102, accepte sans réserve mon explication de la graphie archaïsante des anthroponymes tirés du nom d'Héraklès en béotien ( $H = h\grave{\epsilon}$ ), les auteurs du Bull. dial. sont en revanche réticents, sans qu'on voie bien pourquoi il serait difficile d'admettre la survivance de cette graphie en plein III<sup>e</sup> s.: préféreront-ils la solution apportée par WILAMOWITZ (que j'ai rappelée BCH 102, 1978, 378 n. 26, en signalant aussi la perplexité marquée déjà par ΒΟΕΚΚΗ CIG I, p. 721), selon qui les Béotiens auraient répugné à utiliser la forme \* $\epsilon\iota\rho\alpha\kappa\lambda\epsilon\iota\varsigma$  pour des raisons d'euphonie? – Sur la question de l'origine du datif béotien en *-oi*, mon hypothèse d'un abrègement semblable à celui qui a affecté cette même désinence

dans les dialectes voisins du béotien n'a pas rencontré non plus l'approbation de ces linguistes (tandis qu'à nouveau BLÜMEL, 243–245 § 253, semble tout disposé à la prendre en considération, en renvoyant aussi K. LATTE, *Eranos* 54, 1956, 61 n. 1; cf. déjà WILAMOWITZ, *Hermes* 21, 1886, 99 sqq.). Qu'il me soit, à mon tour, permis d'afficher quelque scepticisme face à leurs trop nombreuses tentatives pour «expliquer le Δωνύσσι d'Orchomène» (p. 302), point de départ de ma petite étude.

69. Dans le Bull. dial. consacré aux «dialectes doriens et du Nord-Ouest», REG 101, 1988, 74 sqq., sont recensés deux travaux touchant au béotien: cf. 78 n° 7 (J. MÉNDEZ DOSUNA sur les prétendus nominatifs masculins en *-a*) et 84 n° 15 (forme ἄνέθῃ = ἄνέθηκε en phocidien et en béotien; suite de la discussion REG 98, 1985, 302 n° 81; cf. aussi maintenant La Béotie antique [n° 5], 393, note: ἄνέθῃ au Kabirion est une fausse lecture).

69bis. J. MENDEZ DOSUNA, *Emerita* 56, 1989, 25–35: La evolución del diptongo oi en beocio (non vidi: cf. SEG 38, 376 + AP 59, 1988, n° 7078), examine la graphie et pour οἰ / υἰ à Coronée, Lébadée et Chéronée.

70. G. J. M. J. TE RIELE, n° 5, 361–364: Divergences locales dans la phonétique et la morphologie [du dialecte béotien], insiste sur la nécessité de reprendre sur des bases plus larges et avec une méthode plus scrupuleuse, l'étude des variétés dialectales au sein de l'aire béotienne. – On peut s'étonner que T. R. ne fasse pas mention de l'étude – certes ancienne, mais fondamentale – de M. BUTTENWIESER, *Zur Geschichte des böotischen Dialekts*, IF 28, 1911, 1–106.

71. W. BLÜMEL, n° 5, 385–393: Die Charakterisierung des böotischen Dialekts, passe en revue, dans le prolongement de son livre de 1982 (n° 66), les principaux traits de ce dialecte, en résumant son opinion sur les points suivants: différences régionales (cf. aussi n°s 67 et 70), éléments éoliens, divergences avec le thessalien et le lesbien, éléments nord-occidentaux (sur le gén. aberrant *-α* pour *-αο*, cf. n°s 155 et 156bis; B. réaffirme par ailleurs sa conviction – que je partage: cf. n° 67 – que les dat. thématiques ne sont pas d'anciens locatifs), traits archaïques (notamment la graphie H = *he*: cf. n° 67; p. 391 est encore citée la forme ἄνέθῃ du Kabirion, qui est un mirage: cf. n° 69), éléments novateurs (en particulier la monophthongaison et l'itacisme précoces). Chemin faisant, B. explique de nombreux anthroponymes.

72. CL. BRICHE, n° 5, 365–384: Energie articuloire et phonétique béotienne (faits de substrat ou développements?). De ce riche article, d'une lecture parfois ardue pour les non spécialistes – et en tout cas impossible à résumer ici –, retenons en particulier les déclarations programmatiques concernant la dialectologie grecque, qui aurait souffert d'«une criante insuffisance de l'outil théorique», les hellénistes se souciant de tout sauf de la langue (entendons, bien sûr, de la langue telle qu'elle était parlée). La connaissance des faits linguistiques serait rendue plus difficile encore par «la pratique des épigraphistes qui, croyant bon de jouer aux maîtres d'école à l'égard

des lapicides, sont obnubilés par la norme et la rétablissent quand elle a été bafouée» (p. 365). Cette critique porte-t-elle vraiment aujourd'hui encore? Il y a bien longtemps, en fait, que les épigraphistes ont renoncé à cette pratique, assez normale au demeurant tant que les éditeurs furent obligés de s'appuyer sur des copies invérifiables. Mais L. ROBERT, dans le sillage d'AD. WILHELM, a très souvent insisté sur la nécessité de ne pas corriger les fautes pouvant témoigner de l'état de la langue parlée (voir par exemple La Carie II, 1954, 12; BE 1968, 294; Gnomon 42, 1970, 583, etc.). D'autre part, il faut tout de même se méfier des «fautes», qui peuvent être trompeuses, étant dues au(x) copiste(s) – sans parler des éditeurs et imprimeurs – et non pas du tout au lapicide. Ainsi, BR. a certainement raison d'attirer l'attention sur la graphie Εὐμένδω à Kopai (Εὐμεν(ι)δω dans IG VII 2789 = MICHEL, Recueil 629, 6), encore que ce texte ne paraisse pas avoir été revu depuis LOLLING; il aurait pu être intéressant, alors, de rapprocher, à Kopai même, le Πυμεν[ιδω] du n° 2782, 10: car deux nouveaux catalogues de cette ville ont prouvé récemment que le nom était en réalité Ποι(vel Πυ)μένδας (TE RIELE, BCH 99, 1975, 77 l. 5; cf. p. 79 n. 9, où l'éditeur rectifie les corrections abusives de DITTENBERGER dans les deux cas). Mais BR. a bien évidemment tort de continuer à alléguer (p. 366 et 368), à l'appui d'une vieille théorie (MEISTER et SADDÉE) sur le caractère prétendument fermé du *e* béotien, des graphies telles que Κλισθείνιος et Δαμοξείνω, qu'une relecture de la pierre nous a permis d'éliminer (cf. R. ETIENNE – D. KNOEPFLER, Hyettos 89: «le iota parasite n'est dans les deux cas qu'une illusion» . . .); notons que Πειριπόλ[ω] – également cité par BR. – n'est pas un exemple meilleur, si du moins on accepte de voir dans cet anthroponyme chalcidien attesté par la dédicace fédérale IG VII 2724 b, 5 (pour la date voir n° 75) la forme rhotacisée du nom Πείσιπολις (cf. BCH 105, 1981, 317 n. 116). Enfin, il s'agit de raison garder: les lapicides peuvent aussi commettre des erreurs, qu'on doit bien se résigner à corriger. C'est ce que nous avons fait face au curieux Κριτόλαος ΞΕΝΟΣ d'un catalogue hyettien (IG VII 2820, 8; cf. Hyettos 97); mais à notre explication «épigraphique» – Ξένος = Ξέ(νω)νος par haplographie – BR. préfère l'exégèse «linguistique» de MEISTER (expressément repoussée par nous), à savoir Ξένος = Ξένιος (gén. aberrant d'un hypothétique Ξένις, alors que Ξένων est bien attesté à H.) – Un mot encore à propos de l'alternance -θεστος/-φεςτος (p. 366–368): puisque BR. me fait l'honneur de discuter une hypothèse présentée naguère sur l'origine du nom de Thespies (en relation avec le problème des monnaies ayant un ⊙ comme initiale: cf. Gnomon 53, 1981, 57), il convient, sous peine de la rendre inintelligible, de corriger Θεσπ- en Φεσπ- à la p. 367.

73. Sur l'ouvrage de V. BUBENIK, *Hellenistic and Roman Greece as a sociolinguistic Area*, Amsterdam – Philadelphia 1989, voir le c. r. critique de CL. BRIKHE, REG 103, 1990, 210–21 (n° 18 d'un Bulletin de dialectologie grecque consacré à la koinè), qui relève que «son assise épigraphique et linguistique est insuffisante». En ce qui regarde la Béotie, la chose saute aux yeux dès les p. 20–21 (présentation du matériel): outre IG VII, B. n'a utilisé que deux tomes du BCH(!), le DGE de

SCHWYZER (1923) et le SEG jusqu'au vol. 30: les travaux de HOLLEAUX, FEYEL, ROESCH sont ignorés, pour ne rien dire d'une foule de publications anciennes (ainsi celles de PERDRIZET, BIZARD et d'autres pour le Ptoion) ou plus récentes, qui ne sont pas nécessairement reprises dans le SEG. Attitude singulièrement désinvolte quand on a par ailleurs la prétention d'offrir une contribution socio-linguistique à l'histoire de la Béotie hellénistique, avec essai de datation des phénomènes et force tableaux statistiques . . .

74. S. T. TEODORSON, *Verbum* 10, 1987, 199–20: Boeotian and Attic: Vowel Development Related?, traite essentiellement de l'itacisme, et de façon assez générale, sans alléguer des inscriptions en particulier. Notons à ce propos que l'article de W. P. SCHMIDT, *Boiotisch und Koine*, dans: *Serta Indogermanica. Festschrift für G. Neumann*, Innsbr. Beitr. z. Sprachwiss. 40, 1982, 339–343 – dont T. approuve la conclusion (contre une théorie bien audacieuse de R. GIACOMELLI) – n'est pas analysé dans la section béotienne du *Bull. dial.* 1985 (ci-dessus n° 67) et pas davantage dans le *Bull. dial.* 1990 (REG 103, 201 sqq.) consacré à la koinè (CL. BRIXHE).

75. G. VOTTERO, *ibid.* 211–231: L'expression de la filiation en béotien (cf. SEG 37, 378), étudie cette question sur la base d'une riche documentation épigraphique, qui ne se borne nullement au corpus. On regrettera toutefois que V., pour les inscriptions publiées en ces deux dernières décennies, ait cru devoir les citer seulement d'après Teiresias, *Appendix Epigraphica* (pour cette chronique d'épigraphie béotienne due à P. ROESCH, voir n° 1), périodique en feuilles volantes qui ne se trouve pas partout, tant s'en faut: à défaut de pouvoir toujours renvoyer au SEG, il eût fallu citer l'édition originale, surtout lorsqu'il s'agit d'une revue courante (ainsi le catalogue de Kopai «E. 76. 13» est plus commodément repérable sous la forme BCH 99, 1975, 77 sqq. n° 1). Il arrive même que cette manière de procéder soit franchement gênante: pour la forme Ἐπιχραεῖω V. renvoie au catalogue d'Orchomène «E. 80. 12 B»; or, par suite d'une erreur, il y a deux catalogues portant ce même n° dans Teiresias: n'eût-il pas été plus simple, ici, de renvoyer à SEG 30, 447 B, où les lectures et observations de J. M. FOSSEY – P. ROESCH sont enregistrées (le premier éditeur lisait en effet Πιχραεῖω: cf. FOSSEY, n° 8bis, 78)). D'autre part, V. n'a peut-être pas toujours attaché assez d'importance à la datation des inscriptions, se contentant souvent de reprendre les dates fournies par d'anciennes publications. Un ou deux exemples: p. 218 et *passim*, le catalogue de Thespies SEG 3, 333, se voit attribuer la date de 300, qui depuis longtemps s'est avérée nettement trop haute (voir ci-dessus n° 35 à propos d'un nouveau catalogue thespien); p. 223, pour le catalogue d'Akraiphia IG VII 2716, il n'y a guère de sens à dire qu'il est «daté de 300 par SCHWYZER [DGE] 1923 n° 542, du 3<sup>e</sup> m[ilieu] par IG 2715», et sans prendre parti, puisque c'est effectivement vers 250 que l'on s'accorde à placer Dorkylos, l'archonte fédéral qui apparaît en tête de ce document (cf. Hyettos 350, d'après FEYEL et ROESCH). Pourtant, dans son effort pour situer le plus précisément possible le moment où ont disparu les adjectifs patronymiques en béotien, V. a été amené à remettre en question, de façon intéressante, la date

traditionnellement acceptée de quelques textes et notamment des dédicaces fédérales du Ptoion IG VII 2723, 2734 a, b et c (archontat de Philokômos, Eumêlos, Triax et Aischriôndas): depuis M. HOLLEAUX (BCH 13, 1889, 1–23), on les date en effet de la période 312–304 à cause de la mention dans l'une d'elles (2724 b) d'un Chalcidien au sein du collège des aphédiates; seule la première (2723) a été, dès 1892, placée une génération plus tard, l'archontat de Philokômos ne pouvant pas remonter plus haut que ca. 285 (cf. P. ROESCH, *Et. Béot.* 424 sqq., non cité ici par V.). Relevant un certain nombre de graphies difficilement admissibles à la fin du IV<sup>e</sup> s. (mais il faut prendre garde que quelques-unes ne sont vraisemblablement que des erreurs de lecture: ainsi en IG 2723, pour laquelle on n'a qu'une copie de 1838!), soulignant d'autre part l'interdépendance des quatre dédicaces au point de vue prosopographique, mettant en doute, enfin, que l'on puisse inférer de Diod. 20, 100 l'appartenance de Chalcis au Koinon béotien avant 304, comme l'a fait HOLLEAUX, V. suggère prudemment que IG 2724 b date des alentours de 280 et témoigne d'une libération de Chalcis de l'emprise macédonienne vers 284–281 (avec renvoi à R. FLACELIÈRE, *Les Aitoliens à Delphes*, 1937, 60 n. 2 et 81). Mais s'il avait eu la curiosité de se reporter à O. PICARD, *Chalcis et la Confédération eubéenne*, 1979, 259 sqq., il aurait pu découvrir cette note (260 n. 3; cf. aussi 270 n. 7): «D. Knoepfler m'a amicalement indiqué qu'il avait des arguments solides pour placer l'archontat d'Aischrondas non entre 308 et 304, mais vers 280–270». De fait, dans ma thèse de 1984 sur *La Cité de Ménédème* (cf. provisoirement *RevHist* 551, 1984, 242; *Festschrift S. Lauffer* [n° 7] 606 n. 46), j'ai montré que la chronologie de HOLLEAUX n'était pas acceptable et que c'est seulement en 272 que la cité de Chalcis avait dû rejoindre pour peu de temps la Confédération béotienne: voir maintenant – en attendant le détail de la démonstration – le tableau chronologique publié dans *La Vie de Ménédème d'Erétrie de Diogène Laërce*, 1991, 210. – Quelques observations encore sur le travail de V.: P. 227 sq. l'auteur a bien marqué que l'usage du patronyme (sous sa forme nominale aussi bien qu'adjectif) est relativement tardif en Béotie, n'apparaissant guère qu'au IV<sup>e</sup> s. et presque seulement dans les textes officiels. Mais, Athènes mise à part, cette évolution semble être commune à toute la Grèce centrale, y compris l'Eubée (outre FRASER-RÖNNE, cité par V., cf. CHR. DUNANT, *Eretria VI*, 1978, 22–25). P. 213, traitant des épitaphes (où «l'expression de la filiation est extrêmement rare»), il note, à propos des stèles avec ἐπί + datif, que l'«on rencontre cette formule au 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> s., puis de nouveau à partir du 3<sup>e</sup> s.». En réalité les seuls – et très rares – exemples hellénistiques se trouvent à Tanagra; dans le reste de la Béotie, on peut dire que la formule ne réapparaît qu'à l'époque impériale (outre, ici encore, FRASER-RÖNNE, cf. D. KNOEPLER, dans *Mélanges P. Collart*, 1976, 273 et n. 3). P. 215, à propos du patronyme dans les documents publiés, V. écrit que «les archontes locaux en ont souvent un»: il faudrait préciser que cette habitude est essentiellement orchoménienne (comme le montrent du reste les exemples allégués par V.; voir aussi n° 167); dès lors on ne peut pas dire que la formule avec l'ordinal (τῷ οὐστέρῳ, etc.; pour τῷ τρίτῳ [dont V. ne paraît pas connaître d'attestation] voir n° 87) se rencontre parfois «à la place du patronyme» (ibid.). Enfin, je ferai re-

marquer que «les proxénies internes à la Béotie» ne datent pas «de la fin du 3<sup>e</sup> ou du début du 2<sup>e</sup> s.» (p. 217, avec renvoi à ROESCH, *Et. Béot.* 304), mais sont toutes postérieures à la dissolution de 172, comme je l'ai déjà indiqué ici et là: cf. provisoirement PH. GAUTHIER, *Les cités grecques et leurs bienfaiteurs*, 1985, 211). – Voir aussi les n<sup>os</sup> 133 (Akraiphia) et 179 (Kopai).

## II. Epigraphie des cités béotiennes

### Oropos

76. Aperçu donné par V. PÉTRAKOS de l'épigraphie d'Oropos: voir BE 1987, 597 (S. FOLLET).

77. Inscriptions archaïques provenant sûrement ou très probablement du site de la ville et non pas de l'Amphiaraiion: n<sup>o</sup> 14. – Pour la date de la fondation du sanctuaire (vers 420), cf. aussi C. BEARZOT, *Problemi del confine attico-beotico: la rivendicazione tebana di Oropo*, dans: *Contributi dell'Ist. di Stor. Ant.* 13, 1988, 80–89 (cf. SEG 37, 1762); de la même, *Il ruolo di Eretria nella contesa Attico-Beotica per Oropo*, n<sup>o</sup> 7, 113–122. Ces deux travaux, qui font peu appel aux inscriptions mais n'en sont pas moins intéressants, seront discutés dans un autre cadre.

78. A. PETROPOULOU, n<sup>o</sup> 5, 170–177: Pausanias 1.34.5: Incubation of a Ran-Skin, commente ce passage relatif à l'Amphiaraiion en relation avec le relief anépigraphé PÉTRAKOS, Ὠρωπός, 1968, 123 n<sup>o</sup> 2 (où elle voit, contrairement à cet auteur, une figure féminine) et divers autres reliefs, dont celui d'Archinos dédié à Amphiaraios (SEG 16, 169). P. 175 n. 39, elle indique pour la grande loi sacrée de l'Amphiaraiion (IG VII 235; SIG<sup>3</sup> 1004) la date de 385–377, en renvoyant à sa réédition dans GRBS 22, 1981, 39–63 (cf. BE 1982, 187; SEG 31, 416); mais à la p. 63 de cet article elle jugeait le document plus tardif, le plaçant seulement «in the second quarter of the fourth century», tandis qu'elle attribuait à l'inflation de la fin de ce siècle l'augmentation de la taxe dont témoigne le martelage de la ligne 27; d'où la datation franchement erronée qui est fournie pour l'ensemble du texte dans SEG loc. cit. («late 4<sup>th</sup> cent. B. C.»: cf. D. KNOEPFLER, *Gnomon* 60, 1988, 233; SEG 38, 386). Ajoutons que la fourchette traditionnelle, si elle correspond sans doute approximativement à la réalité, est incorrecte en ce qui regarde la limite basse, car c'est seulement en 371 qu'Oropos tomba au pouvoir d'Athènes (voir le n<sup>o</sup> suivant).

79. Documents attiques de l'Amphiaraiion. 1<sup>o</sup> Décret de Pandios sur la réfection de la fontaine et contrat d'adjudication ArchEph 1923, 36 sqq. n<sup>o</sup> 123: dans l'article signalé BE 1988, 142 (cf. aussi SEG 35, 407) G. ARGOUD, n<sup>o</sup> 4, 9–24, en fournit une traduction et un bref commentaire: mais D. KNOEPFLER montre que ce document ne peut appartenir à la période 338–323 et l'attribue à l'année 369/8 ou du moins aux années 371–366: cf. BE 1988, 391 (résumé détaillé par PH. GAUTHIER) et SEG 36, 442 (où il est fait état de l'approbation de CHR. HABICHT, ZPE 77, 1989, 86; cf. aussi

P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 40). 2° Cahier des charges pour la construction d'une canalisation IG VII 4255 (SIG<sup>3</sup> 973; ΠÉΤΡΑΚΟΣ, Ὠρωπός n° 40): traduit et commenté par ARGOUD, *ibid.* 3° Décret de 333/2 pour Pythéas, l'épimélète des fontaines, IG VII 3499 et II<sup>2</sup> 338 (SIG<sup>3</sup> 281; ΠÉΤΡΑΚΟΣ, n° 41): repris maintenant chez SCHWENK, *Athens in the Age of Alexander*, n° 28 (pour ce corpus voir BE 1988, 12), traduit et commenté par ARGOUD, *ibid.* Notons qu'en rendant αὐτόθι (l. 17) par «en cet endroit», A. prend parti – et avec raison – pour l'interprétation la plus courante, mais en ignorant apparemment celle de R. KOERNER (cf. là-dessus D. KNOEPFLER, *Chiron* 16, 1986, 75 n. 20, avec une critique du commentaire de SCHWENK, *loc. cit.*); il vaudrait mieux dire, cependant, que Pythéas s'est occupé ici et là de l'adduction d'eau et des canalisations, car cet adverbe doit se rapporter aussi bien à la fontaine contiguë au sanctuaire d'Ammon (ἱερόν: non pas «temple», comme l'écrit A.) qu'à celle de l'Amphiarion; sur ce décret cf. également R. DEVELIN, *ZPE* 57, 1985, 133–138 (BE 1987, 242; 1989, 374). Pour la stèle funéraire de Pythéas, identifiée par HABICHT, voir BE 1990, 407–408 (J. TRÉHEUX). 4° Fragment d'inventaire provenant sans doute de l'Amphiarion et daté par l'archonte athénien de 298/7 [*Mnési*]démós (et non *Mnasi-*, comme on l'a écrit sur la foi de ArchDelt 34, 1979 [1987] B1, 119): voir BE 1987, 169; 1989, 187, et surtout 1990, 411; SEG 38, 387. L'histoire d'Oropos exclut que l'on ait affaire à l'éponyme de 268/7, [*Peithi*]démós (cf. MORETTI, *ISE* I, 23–25 n° 11, où l'hésitation semble en revanche possible). Voir aussi le n° suivant.

80. G. ARGOUD, n° 7, 245–252: Dignes du torrent de l'Amphiarion d'Oropos (cf. M. SÈVE, BE 1991, 73), réédite l'important devis (constitué de trois fragments qui se raccordent, mais laissent une grosse lacune dans la moitié supérieure droite) qu'avait publié LÉONARDOS, *ArchEph* 1923, 43 sqq. n° 124 (repris par V. ΠÉΤΡΑΚΟΣ dans sa thèse lyonnaise inédite, dont A. paraît reproduire le texte). «L'inscription date du IV<sup>e</sup> siècle avant J.-C., sans trace de dialecte béotien, ce qui permet de la placer entre les années 338 et 322» (p. 246). Sans contester nécessairement cette datation, on fera observer que l'absence de traits dialectaux – et avant l'époque lycurgéenne il s'agirait de l'ionien d'Érétrie, non pas du béotien, qui n'a jamais été la langue d'Oropos – n'est pas un argument suffisant pour dater précisément le document, puisque les inscriptions oropiennes sont en pure koinè dès la fin du IV<sup>e</sup> s. Intéressant commentaire archéologique et lexicographique, qui met bien en lumière (autant que faire se peut) les différentes opérations de l'entreprise. A la l. 31, où il est question du pont (γέφυρα: cf. 32), A. propose d'écrire μέχρι τοῦ ἀ[ναλή]μματος (cet *analemma* est plusieurs fois mentionné avant comme après) plutôt que δ[ια-λεί]μματος (LÉONARDOS – ΠÉΤΡΑΚΟΣ). Divers termes techniques sont expliqués: ἀμαξίατος (qualifiant λίθος), ἄσκατος (σκάζω) et ἄσχατος (σχάζω), φορμηδὸν καὶ μῆκος («en boutisses et en carreaux»), ἀρτιλίθια («superposition des joints», chose à éviter), κατακρούω («tapoter de haut en bas», à distinguer de διακρούω), etc. A. ne semble pas faire usage du Lexikon des termes d'architecture par A. ORLANDOS et J. TRAVLOS (BE 1987, 25). – Pour διακρούω (BE 1947, 78) et d'autres termes du

vocabulaire architectural voir les travaux de A. DWORAKOWSKA cités par M.-CH. HELLMANN, REG 102, 1989, 556.

81. L. MIGEOTTE, L'emprunt public (cf. n° 40), reprend sous les n°s 8–9, avec traduction et commentaire, les deux décrets relatifs à la construction des remparts. Il adopte pour le plus ancien, publié par M. MITSOS (SEG 16, 295; cf. 25, 488), une date très haute, vers 320, au lendemain de la guerre lamiaque. Il me semble qu'à cette date on devrait avoir encore quelques vestiges de dialecte ionien (ainsi l. 20 dans le mot ὀγορῶν); en tout cas il faudrait restituer ἔλεξεν au lieu de εἶπεν à la l. 1 (cf. SEG 15, 264). Dans la Cité de Ménédème, je propose d'attribuer ce document à la période d'indépendance qui s'ouvre, selon moi, en 295 (cf. PH. GAUTHIER, BE 1990, 221). L'autre décret est connu depuis longtemps (IG VII 4263; SIG<sup>3</sup> 544, etc.); et contrairement à ce que peut laisser croire le nouvel éditeur (cf. d'ailleurs SEG 34, 1960, p. 452: «new readings»), il n'y a pas de changement dans le texte si l'on fait abstraction du ἐν de la l. 22 (qu'on croyait avoir été oublié par le lapicide à cause du πατρόθεν qui précède), amélioration que ne signale au surplus aucun appareil critique; à la l. 7, corriger l'accentuation de πολεμάρχους (cf. P. ROESCH, Teiresias 15, 1985, E. 85, 32). Dans le sillage de ses devanciers M. a daté ce décret de la fin du III<sup>e</sup> s. et même très exactement de l'année 221, en se fondant sur le synchronisme qu'établit IG VII 308 entre la prêtrise d'Oropodôros et l'archontat fédéral de Potidaïchos, que nous avons placé à cette date (R. ETIENNE – D. KNOEPFLER, Hyettos 303). Mais je suis convaincu aujourd'hui qu'il faut distinguer deux prêtres homonymes séparés par un bon demi-siècle: le décret sur la muraille date en effet, à mon avis, des alentours de 285, comme le montre à l'évidence la gravure, sans parler d'un rapprochement prosopographique (voir La cité de Ménédème). On notera à ce propos que M. M. AUSTIN, *The Hellenistic World*, 1981, 178–179 n° 101 (traduction non connue de M.) émettait un doute sur la date: «third century?»

82. Stèles funéraires trouvées à la Skala Oropou: voir BE 1989, 423 (S. FOLLET) et 1990, 411 (J. TRÉHEUX); cf. maintenant SEG 38, 388–402. A propos des n°s 10 et 11 de l'éd. pr. (V. PÉTRAKOS, ArchDelt 34, 1979 [1987] B 1, 107–109, relevons le signe 7 entre le nom du défunt et l'ethnique Ὀρωπίος (pas de commentaire ni de résolution); à la date de ces épitaphes (époque impériale), c'est évidemment l'indication que le nom du père était le même que celui du fils. Pour le n° 15, Λυρανίας Μυννίχου, la date – qui n'était pas omise par P. – ressort non seulement du type de la stèle et de la gravure, caractéristique de la haute époque hellénistique, mais aussi de la prosopographie: ce personnage est très certainement, en effet, le père du *rogator* Μύννιχος Λυραρνίου dans le décret IG VII 285, gravé sur un bloc de couronnement appartenant vraisemblablement à la base du sculpteur Hérodôros, fils de Sthennis (IG VII 315; cf. PÉTRAKOS, Ὀρωπός, 1968, 165), donc vers 250, base où se trouvent par ailleurs des documents datables de la fin du III<sup>e</sup> s. (chronologie des archontes fédéraux); Lyranias était un homme du début de ce siècle-là.

82bis. Pour le nom Φιλιστίχη dans l'épithaphe SEG 31, 477, voir BE 1987, 364 (l'étude analysée là est maintenant reprise chez O. MASSON, *Onom. Gr. Sel.* 1990, 467–470). – J. FOSSEY (n° 10), 31, allègue à propos de la nécropole un «tombstone [of] uncertain date, Leake, [Travels in] N. Gr. II, 443», non reprise dans les IG. En fait, c'est à la p. 444 que le célèbre voyageur a signalé la présence, dans une chapelle près de la côte, d'une stèle «with the name Τιμανδρίδης, in neat and antique characters». Cette épithaphe de la haute époque hellénistique a en effet échappé à DITTENBERGER, mais elle est mentionnée par V. ΠÉΤΡΑΚΟΣ, *Ἐρωπός* 13 et n. 5.

83. Décret attique concernant Oropos (grande stèle mutilée de l'agora d'Athènes publiée en 1987 par M. K. LANGDON): voir BE 1988, 349; SEG 37, 100 (cf. aussi 79). Relevons ici les mots [ὄδο]ν [εἰς] τὴν Βοιωτίαν (l. 142). Pour la date, discutée par W. AMELING, ZPE 77, 1989, 95–96, utile mise en garde de Ph. GAUTHIER, BE 1990, 221, sur la base de notre reconstitution de l'histoire d'Oropos à la haute époque hellénistique. Pour la révision des lignes 1–16 par M. B. WALBANK, ZPE 84, 1990, 95–99, qui établit la nature du document (arbitrage entre les tribus Aiantis et Aigeis), voir J. TRÉHEUX, BE 1991, 233.

84. Base oropienne pour Philétairos de Pergame rééditée avec de nouvelles restitutions par A. N. ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ: BE 1987, 598 et SEG 35, 409. Le supplément [ῥίον] est-il admissible dans un document du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.? Si l'inscription est réellement mutilée à droite (comme l'admet O. sans connaître encore, semble-t-il, le nouveau fac-similé donné par V. ΠÉΤΡΑΚΟΣ dans l'article cité au n° 76, 316 fig. 3), on doit supposer qu'Eumène (père d'Eumène I<sup>er</sup>) honorait ses deux frères (les trois personnages sont nommés ensemble à Delphes: cf. J. et L. ROBERT, BE 1968, 282, à propos de cette base-ci, sur laquelle voir H. J. SCHALLES, *Untersuchungen zur Kulturpolitik der pergamenischen Herrscher im 3. Jhd. v. Chr.*, Tübingen 1985, 42 n. 279.): Φιλέταιρον καὶ Ἄτταλον | Ἄτταλου Π[εργαμεῖς] Εὐμένης κτλ.

85. Cession d'Oropos à Athènes au début de l'Empire: article de J.-M. BERTRAND analysé BE 1988, 578, sur ce type d'«attribution» par Rome. – La date et les circonstances de l'événement, dans le cas d'Oropos, ne sont pas encore parfaitement établies. Il paraît certes bien probable que, toujours «libre» sous César (IG VII 308, base de statue pour son légat en Béotie Q. Fufius Calenus: cf. A. N. ΟΙΚΟΝΟΜΙΔΗΣ, *AncWorld* II 3, 1979, 97–103, et surtout 99–100, qui estime en outre – mais sans preuve suffisante – qu'Oropos fut libérée en 49, par ce personnage, d'une mainmise athénienne réalisée grâce à l'appui des Pompéiens), la ville passa en 42 sous le contrôle d'Athènes par la volonté d'Antoine, quand celui-ci donna aux Athéniens plusieurs places, dont Erétrie (chez Dion Cassius 54, 7, 1, O. voudrait remplacer Ἐρέτριαν par Ἐρωπίαν, mais cette substitution ingénieuse n'est pas nécessaire, puisque la cession d'Erétrie suppose celle d'Oropos). Au lendemain d'Actium, cependant, Oropos recouvra une dernière fois son indépendance, d'où l'inscription pour M. Vipsanius Agrippa après son 3<sup>e</sup> consulat de 27, sans doute en 16/5 (IG VII 347;

cf. J.-M. RODDAZ, Agrippa [BE 1987, 578], 422). Plus tardive encore est p.-ê. le fragment SEG 31, 428, où le même OIKONOMIDÈS a proposé récemment de reconnaître une mention de P. Cornelius Scipion, familier d'Auguste: voir BE 1987, 598, et surtout SEG 35, 410 (avec une critique, par A. R. TYBOUT, des restitutions d'O.).

85bis. Eponymes dans les documents d'Oropos n° 43; absence presque complète de catalogues militaires oropiens n° 41; décrets de Thèbes à Oropos n° 39.

### Tanagra

86. D. W. ROLLER, *Tanagran Studies I: Sources and Documents on Tanagra in Boiotia*, Amsterdam 1989, XII–173 p. Après une dissertation inédite sur cette cité (1971), R. donne ici un recueil des testimonia littéraires et épigraphiques relatifs à Tanagra. Ceux-ci sont répartis en une quinzaine de sections (site, mythologie, époque archaïque, principaux événements de la période classique, etc.: pas de rubrique «institutions»). Les textes sont accompagnés d'une traduction, qui semble souvent originale (mais cela aurait dû être clairement indiqué), et suivis d'un bref – parfois trop bref – commentaire. Il ne s'agit en aucune façon d'un corpus épigraphique, R. s'étant proposé seulement de donner «a selection of historical inscriptions» (p. X). Mais qu'est-ce qu'une inscription historique? R. ne s'explique pas là-dessus. Certes, on comprend aisément qu'il ait laissé de côté les innombrables épitaphes – encore que de la plus humble il suinte un peu d'histoire; on voit moins bien pourquoi il élimine – sans même les mentionner d'un mot – presque toutes les proxénies, ne retenant que le décret SEG II 184 pour deux musiciens athéniens (p. 108 n° 88), daté vaguement «2<sup>nd</sup> c. B. C.», alors que le t. post q. de 172 est non seulement évident, mais historiquement important; on peut craindre que R. n'ait oublié le décret de T. honorant des juges de Mégare et retrouvé dans cette ville (IG VII 20; pour la mention des Romains à la l. 16, cf. L. ROBERT, BCH 53, 1929, 152–154 = Op. Min. I, 127–129), car c'est un témoignage non négligeable sur les relations de la cité et ses problèmes sociaux à la basse époque hellénistique, et un document capital pour les cultes, puisqu'il est là question d'un concours en l'honneur d'Apollon Délions, très certainement dans le sanctuaire de Délion (cf. p. 159, s. v. Apollon, où un renvoi à cette inscription manque cruellement).

Encore moins compréhensible est la façon dont R. a «sélectionné» les dédicaces et les inscriptions honorifiques, ne retenant en fait que la base pour Balakros, réutilisée par L. Mummius (SEG 25, 540–541); comme je le montre dans MH 48, 1991, 271–274, le commentaire de R. (109 n° 90) méconnaît entièrement le caractère de cette offrande, qui aurait été «discovered at Thebes», alors que le lieu de trouvaille est clairement l'Artémision d'Aulis (comment un spécialiste de Tanagra peut-il commettre de pareilles bourdes?) et celle pour M. Cocceius Nerva, *ktistès* de la cité (IG VII 570; cf. 115 n° 93). N'est-il pas parfaitement arbitraire de passer sous silence la base pour M. Claudius Marcellus (IG VII 571, réutilisant le monument privé n° 564), puisque ce personnage est qualifié de *patronus* de la cité? Même chose pour

l'autel d'Auguste n° 569 (Καίσαρος Σεβαστοῦ), d'autant plus que ce socle cylindrique a servi ensuite pour la statue de Flavia Domitilla Tychè, femme de Vespasien, comme l'a montré P. VEYNE dans un mémoire important, qui est absent de la bibliographie de R. (Latomus 21, 1962, 49–98 et plus spécialement 51–67; cf. J. et L. ROBERT, BE 1966, 220); il ne s'agit d'ailleurs pas d'une «dedication to Flavia Domitilla» (sic) ainsi que l'écrit R. dans sa Prosopography (n° 87), 28 n° 67, puisque la statue est dédiée «aux dieux et à la cité», indice qu'elle se trouvait sur l'agora de la ville. R. a également négligé de reproduire – sous prétexte, croit-on deviner, que ces inscriptions sont citées dans la prosopographie (voir n° suivant) – les documents fédéraux, décrets et dédicaces, qui permettent de voir quelle place tenait Tanagra dans la vie du Koinon hellénistique: c'est à peine si le lecteur peut prendre conscience que cette cité continua à faire partie, après le V<sup>e</sup> s., de la Confédération béotienne.

– Quelques observations. Sous le n° 57, R. cite Thuc. 1, 108 pour les batailles de Tanagra et d'Oinophyta en 458/7; il reproduit ensuite trois témoignages épigraphiques sur la 1<sup>ère</sup> de ces batailles (n<sup>os</sup> 58–60; on en connaît depuis 1984 un quatrième, avec le nom de Tanagra: voir ci-dessus n° 22), mais il n'en allègue aucun pour la 2<sup>e</sup>, alors qu'on a à Thespies un monument collectif avec la mention d'un défunt (SEG 19, 363r) et à Kopai l'épigramme d'un guerrier tombé ἐπ' Ἀσωποῖ, texte qui, il est vrai, pourrait se rapporter à la bataille de Platées (SEG 25, 551; BE 1971, 343; cf. Gnomon 53, 1981, 148 et ci-après n° 178ter). N° 80: R. croit utile de redonner le texte complet de la fameuse inscription de Cyrène sur la livraison de grains aux cités de la Vieille Grèce: un extrait aurait suffi, mais il eût été bon de renvoyer, pour la date et les circonstances, à la réédition commentée de A. LARONDE, Cyrène et la Libye hellénistique, 1987, 90 sqq.

On ne lui reprochera assurément pas de rééditer in extenso, sous le n° 87 (sans numérotation des lignes!), la grande stèle du Louvre («reine incontestée de l'épigraphie de Tanagra», selon le mot de TH. REINACH), avec une méritoire traduction. Mais étant donné que le texte grec imprimé ici est «a new one prepared by Paul Roesch» (p. 107), il eût été souhaitable, sinon indispensable, d'indiquer en quoi il se distinguait de celui de l'édition princeps. D'autre part, R. n'a pas compris l'argumentation que j'ai développée à deux reprises pour essayer de dater plus précisément les deux faces de l'inscription (Chiron 7, 1977, 67–87; cf. BE 1978, 212, et SEG 27, 68; pour le 2<sup>e</sup> mémoire, dans la Festschrift S. Lauffer, 1986, voir BE 1988, 394, et SEG 36, 445): passe encore qu'il repousse l'identification, jugée maintenant évidente par beaucoup de lecteurs compétents, entre le hiérarque Εὐγίτων Τυχώνιος (3<sup>e</sup> inventaire de la face B) et le naope et hiéromnémon tanagréen homonyme actif à Delphes en 273, (cf. J. BOUSQUET, Les comptes du IV<sup>e</sup> et du III<sup>e</sup> siècle, 1989, 266; P. ROESCH, Teiresias 17, 1987, E. 86. 43), et cela parce que Eug(e)iton serait un nom assez commun à T. Mais Tychon, lui, est très rare, et l'association des deux anthroponymes prouve à tout le moins un lien familial étroit; or, il est exclu de faire du naope et hiéromnémon le grand-père du hiérarque, puisque les inventaires de la face

B font encore usage – ce que R. omet étrangement de signaler – de l'adjectif patronymique, tandis que le décret et la liste de la face A ne le connaissent plus; l'examen archéologique de la stèle, enfin, ne laisse place à aucune doute quant à l'antériorité – méconnue jusqu'en 1977 (quoi qu'en dise P. ROESCH, loc. cit.) – de B par rapport à A. Si R. s'en tient à la chronologie traditionnelle, c'est que «Roesch'date of 230–200 B.C. [pour l'ensemble de l'inscription!] is more reasonable historically because of the many names known from that period»: faute d'exemples à l'appui, je ne puis saisir la valeur de cet argument apparemment décisif (voir encore sous le n° suivant).

Réédition, sous le n° 92, de la grande inscription des Sarapieia d'après RA 1966, 297–332 (on rappellera que, de l'avis de J. et L. ROBERT, BE 1968, 285, «la restitution des lignes 54–56 n'est pas encore au point»; pour des tentatives récentes, cf. SEG 31, 496). Il est donc fâcheux de renvoyer seulement (dans le lemme) à SEG 19, 335, reproduction d'une édition caduque (cf. SEG 25, 501). On a la surprise d'apprendre que cette stèle serait au Louvre (p. 114), alors que le lieu de conservation de celle qui s'y trouve réellement n'est nulle part indiqué! R. reproduit ensuite – comme s'il n'y avait aucun document à placer dans cet intervalle d'un demi-millénaire – le long poème paléochrétien republié en 1948 par CALDER (voir n° 51), mais ne signale pas même d'un mot les épigrammes contemporaines IG VII 582–584 (ibid.). Dernière remarque: dans l'appendice sur les cultes (p. 151 sqq.), R. utilise souvent «an inscription from Chalkis, said to be from Tanagra», en renvoyant à L. ROBERT, RPh<sup>3</sup> 13, 1939, 122–128 (Op. Min. II, 1275–1281). On ne voit pas très bien ce qu'il entend par «said to be», mais cette réserve quant à la provenance de la pierre pourrait expliquer qu'en dépit de son importance il ait répugné à la rééditer. En réalité, l'origine tanagréenne du texte – qu'en 1939, déjà, L. R. avait jugé très probable – a été entièrement confirmée, on le sait, par le rapprochement que fit le même savant avec une pierre errante au musée de Thèbes (IG VII 2450), où subsiste une liste identique de concours locaux (RPh<sup>3</sup> 18, 1944, 25–27 = Op. Min. III, 1390–1393): les deux inscriptions auraient donc dû figurer dans ce recueil; et l'une et l'autre devaient, à tout le moins, être dépouillées pour la prosopographie tanagréenne: or, celle de «Thèbes» ne l'a pas été (dans sa Θηβ. Προσωπ., 1979, ΚΟΥΜΑΝΟΥΔΙΣ l'avait pourtant tacitement écartée, à juste titre). – Sur ce recueil, compte rendu assez sévère de R. OSBORNE, ClRev<sup>2</sup> 40, 1990, 366–367, qui juge la Prosopography (n° suivant) «less pernicious», mais en s'en tenant à une appréciation très générale.

87. En présentant dans BE 1991, 189 les Tanagran Studies II, 1989, de D. W. ROLLER, O. MASSON a déjà mis en lumière quelques défauts de cette Prosopography of Tanagra, en critiquant notamment l'usage fait du recueil de LARFELD (1883), qui n'avait pas à être cité – sauf exception justifiée par une divergence de lecture ou d'interprétation – et en tout cas jamais seul, comme si l'inscription alléguée n'avait pas été reprise dans le corpus de DITTENBERGER (1892): aux exemples donnés par notre collègue ajoutons-en deux qui montrent à quoi peut conduire ce procédé. Le

n° 1831 de R. est un curieux Χρηστός avec renvoi à LARFELD 519: il s'agit en fait d'une pierre lue plus complètement par LOLLING (IG VII 932), Διωνούσιος | χρηστός, et ce personnage est le n° 486 de R.; quant au n° 1634 (LARFELD 358) Ὀρίβας, c'est la même épitaphe que le n° 1837 de R. (IG VII 606) Ὀκίβας! Bref, tous les renvois à cette vénérable Sylloge sont a priori suspects. Mais il y a d'autres motifs d'insatisfaction, ne serait-ce que dans la façon dont les noms sont transcrits. Ainsi Ἀκύλλη (n° 63) fait songer à un nom de femme, ce qui surprend pour un guerrier mort à Délion: il faut bien sûr écrire Ἀκύλλει (E dans l'alphabet épichorique), conformément à l'orthographe classique de ces hypocoristiques caractéristiques de la Béotie (cf. n° 41 Ἀθανίκκει, n° 320 Βραχύλλει, etc.; la graphie η = ει n'apparaît qu'à la basse époque hellénistique); on ne peut pas non plus enregistrer Δαΐμμειν (n° 352) sans un mot d'explication: acc. de Δαΐμμει(ς) ou diminutif en -iv (= tov) pour un nom de femme (cf. DITTENBERGER ad IG VII 538)? Ἀμινολκῆς (sic) est évidemment une bévue pour Ἀμινοκλῆς (n° 80); mais peut-on encore parler de bévue face à Ἀμινοκλείος Ἀμεινίαιο (n° 73; cf. 71: «father of Ἀμινοκλείος»), face à Λυσιθεΐδος (n° 1090) ou face à Φύλλης (n° 1800), R. n'ayant visiblement pas su retrouver la forme correcte de ces noms, croyant dans le 1<sup>er</sup> cas avoir affaire à un nominatif, s'avérant incapable dans les deux autres – malgré les index à disposition – de tirer Λυσιθείδης du gén. Λυσιθείδου (texte en koinè d'Épidaure) et Φύλλης du gén. Φύλλιος? Il existe certes des génitifs d'interprétation délicate, mais R. ne paraît pas avoir été conscient de ces difficultés: il impose ainsi Βουκάττης (n° 315) – forme attestée par ailleurs – alors que le gén. Βουκάττω, à la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., suggère bien plutôt un nominatif Βουκάττας (un siècle et demi plus tard, dans le catalogue des Σαρραπεία, le gén. Βουκάττου(ς) est évidemment à rattacher à Βουκάττης, en fonction d'une évolution bien connue). D'autre part, R. semble tout à fait brouillé avec les adjectifs patronymiques, soit qu'il ne sache pas les reconnaître (n° 227 Ἀριστωνύμιος présenté comme un nom!) soit, bien plus souvent, qu'il rétablisse de façon incorrecte – et parfois monstrueuse (n° 101 Ἀριστομάχης, à partir de Ἀριστομάχιος) – la forme de base: Ἰαροτέλειος produit Ἰαροτελῆς (n° 901) au lieu de -τέλεις, Πραπτηῆος et Συμμηῆ[ος] engendrent Πραπτηῆς (n° 1488) au lieu de Πραπτινας et Συμμήτης (n° 1564) au lieu de Συμμίαις, etc. R. nous offre maintes nomenclatures de magistrats qui achèvent de prouver sa méconnaissance d'une particularité essentielle du dialecte béotien: par exemple Νίων Ἀριστωνυμῖω (n° 1262), Διόδωρος [Π]δεαγενεῖω (sic n° 438; cf. 1414 Πεδεγένης: la forme correcte du nom est Πεδαγένει(ς) ou, in fine, . . . ωρίμας Πολυκλείω (n° 1845). Ce dernier exemple est révélateur, à un autre titre encore, de la «méthode» de R. Il s'agit en effet d'un aphédriate de Tanagra dans une dédicace fédérale du Ptoion. Pour ces documents (comme pour d'autres trouvés dans le même sanctuaire: cf. n°s 517, 664 et 1547, où il aurait fallu renvoyer à IG VII 4149), R. renvoie à HOLLEAUX, BCH 1899, sans s'apercevoir que toute la série se trouve dans le corpus (IG VII 2723 sqq.), sans rechercher non plus si ces inscriptions ont pu être étudiées depuis cette date; or, s'il s'était reporté à P. ROESCH, Thespies 137 sqq. (mais cet ouvrage ne figure pas dans la bibliographie des Tanagran

Studies I–II, R. ayant dû croire qu'il ne concernait que Thespies . . .), il aurait constaté qu'une relecture avait permis à ROESCH d'éliminer . . . ὠρίμας au profit de [Δ]ωρίνας, nom déjà attesté à Tanagra (n° 513); cf. aussi Et. Béot. 26: Θι[ο]δαμίδας remplaçant Ὀ[νασιμ]ίδας (n° 1348) dans IG VII 504.

Mais le souci de la vérification ne semble pas l'avoir effleuré: à aucun moment cet archéologue qui a fait des séjours nombreux et prolongés en Béotie n'a songé, selon toute apparence, à contrôler une lecture sur la pierre. Même les catalogues fragmentaires IG VII 537–538 ne semblent pas avoir été revus ou du moins recherchés (ils se trouvaient, à l'époque de LOLLING, dans une chapelle de Skhimatari): pourtant ces deux morceaux, que je rapporterais volontiers à un seul et même catalogue militaire (cela comblerait partiellement la lacune signalée par D. HENNIG, n° 42, 140) et que l'on peut, en tout cas, dater fermement de la 1<sup>ère</sup> moitié du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. – l'indication «Hellenistic», imperturbablement fournie par R. tout au long de sa prosopographie, est donc beaucoup trop vague –, contiennent bien des noms qui auraient exigé un contrôle (surtout dans le fragment 538, qui n'a été copié que par LOLLING): Ἐθελ[είμων] (n° 526), [Πρε]λγίων (n° 1490), Ἀντόνδριχος Σααστρότιος Ἄμ. . . (n° 112; cf. 1541); dans ce dernier cas, R. eût pu s'abstenir de recopier pieusement la transcription de DITTENBERGER, puisqu'il est évident, quand on regarde le fac-similé, que AMI appartient à un nom de la colonne de droite (amputée), nom qui a été décalé vers la gauche parce qu'il était sans doute très long (avec l'adj. patronymique qui suivait).

Ne manifestant guère d'intérêt pour l'onomastique, ne se considérant sans doute pas non plus comme épigraphiste, R. aurait-il alors des préoccupations d'historien? On peut en douter quand on constate le peu de cas qu'il fait des données historiques. Ses indications chronologiques sont souvent sujettes à caution, et il n'est pas rare qu'elles fassent complètement défaut; même l'avertissement «Epichoric», pourtant indispensable pour interpréter correctement les graphies, est fréquemment absent (cf. n°s 616, 803, 921, 1168, 1289, 1429, 1650, etc.)! En fait, il semble que R. n'ait donné cette précision que lorsqu'il la trouvait chez J. VENENCIE, BCH 84, 1960, 589–616, publication qui ne l'a d'ailleurs pas mis à l'abri d'autres erreurs: c'est ainsi qu'il emprunte à V. son n° 1138 (Με[v]εκλῆς), sans voir que cette épitaphe regravée est IG VII 644, son n° 1140 (Με[v]έκλ[ι]α) et en ignorant l'étude que lui a consacrée P. ROESCH, RPh<sup>3</sup> 39, 1965, 264–265 (cf. BE 1966, 218), où la lecture Μενεκλῆς est confirmée mais où a été déchiffrée aussi l'inscription primitive, en partie réutilisée, à savoir [h]εγεσίας, nom ionien-attique (qui évidemment ne figure pas dans la prosopographie de R.). Aucune date n'est indiquée pour le n° 1671, [T]ιμό[ξ]ινοϋς, qualifié d'*aphedriateuon* (IG VII 1795: en fait, l'aphédriate était son père, dont le nom a disparu); or, l'inscription se situe clairement vers le 3<sup>e</sup> quart du III<sup>e</sup> s. (archontat de Pouthôn de Thèbes). Pas de date non plus pour le n° 1283 (cf. 1187) Ξενόδοκος Μνασιχάριος «from Oropos, perhaps Tanagran»: la raison de cette réserve n'apparaît pas, puisque le personnage, *rogator* du décret fédéral IG VII 283 (fin du III<sup>e</sup> s.) porte l'ethnique Ταναγραῖος en toutes lettres! C'est à un «proxenos at Amphiarion, Oropos» que l'on aurait affaire avec le n° 1322, Ὀλυμπίων Ἀρχελαΐδαο: vu la

date qui est cette fois indiquée, à savoir la fin du III<sup>e</sup> s., la chose ne laisse pas de surprendre, car tant que dura le Koinon hellénistique, on ne décerna point la proxénie à un citoyen d'une autre ville béotienne. En réalité, quand on se reporte au décret fédéral IG VII 290, on voit que le prétendu proxène est lui aussi un *rogator* et que le président de l'Assemblée était alors également un citoyen de Tanagra, Κλέων Εὐμάρωνος (n° 1015, pour lequel R. ne renvoie pas directement à ce décret, mais à ROESCH, Et. Béot. 86, qui, publiant une base de Tanagra pour un certain Eumaron, évoque ce personnage, non sans d'ailleurs commettre une petite erreur à son sujet). Il arrive aussi que la datation soit gravement erronée: pour Θεότιμος Μελαντίχου (n° 817), athlète vainqueur dans le catalogue IG VII 1765 (Thespies), R. indique «ca. 240 B. C.». Mais DITTENBERGER repoussait expressément cette date proposée par BOECKH et il suggérait le II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s.; or, R. GOSSAGE a montré récemment que l'on était vers 50 av. J.-C. (ABSA 70, 1975, 116; cet article qui traite de la chronologie des concours béotiens – dont les Sarapieia – n'apparaît pas dans la bibliographie). Également trompeur est le qualificatif de «Roman» appliqué au catalogue fragmentaire IG VII 545: ce catalogue éphébique, où il n'y a pas un seul nom romain sur les quelque 25 encore reconnaissables, appartient à la basse époque hellénistique (cf. L. ROBERT, *Hellenica* I, 1940, 127 sqq., qui a du reste montré qu'à la l. 28 φιλόξενος [= n° 1766] n'était pas un nom propre mais une épithète, comme γαυρός). Pour les deux vainqueurs tanagréens dans le catalogue des Mouseia IG VII 1776, M. Αὐρ. Εὐκαιρος et M. Αὐρ. Εὐτύχης (classés bizarrement sous la lettre M, sans même un renvoi sous leur nom personnel; voir aussi le cas des Αὐρήλιοι n°s 275-282), il ne faut pas dire «2nd c. A. C. or after» mais tout simplement «after 212»; R. n'a d'ailleurs pas su que cet Eukairos de Tanagra était réapparu, comme héraut et comme rhapsode, dans un catalogue du Ptoion trouvé à Larymna et également postérieur à 212 (BCH 27, 1903, 296-299, confirmant la restitution de son nom dans IG VII 2726 (à laquelle R. renvoie, mais sans signaler la relecture du fragment par P. ROESCH, Et. Béot. 228, qui a définitivement écarté le Εὐκκα[ρτος] de HOLLEAUX au profit de Εὐκκα[ρτος]). Il faudra rectifier systématiquement la date attribuée aux magistrats et aux dédicantes qui sont nommés sur la face B de la grande stèle du sanctuaire de Déméter et de Koré: pour tous les personnages de cette inscription, en effet, R. a donné la même indication chronologique, comme s'il s'agissait d'un texte unique; mieux, ou pire: les renvois à ce document capital se font sous la forme «TDK» (=«Temple of Demeter and Kore», n° 87 dans le recueil des Sources analysé ci-dessus), sans préciser la face et la ligne, ce qui est un défi au bon sens ou semble fait pour décourager tout contrôle. Rappelons que les trois inventaires de la face B (avec une cinquantaine de noms: à la l. 24 on lit Ἱάρων [ο]ὔπερ Δαμῶς, ce que R. a traduit «Hiaron and Damos» [Sources 106], et sous le n° 406 de la Prosopography il enregistre bravement Δαμῶς!) doivent dater de la 1<sup>ère</sup> moitié du III<sup>e</sup> s., au plus tard de ca. 250, et cela indépendamment de l'identification des deux Eugitôn fils de Tychôn (n°s 615 et 619; cf. 1691-1692; là comme dans le volume des Sources on corrigera la traduction «high priest» pour le participe du verbe ἱεραρχῶ: voir ROESCH,

Thespies 204–205), identification faite en 1977 et que R. repousse pour d'insaisissables raisons. L'approximation «230–200» (empruntée à P. ROESCH: voir le n° précédent) ne vaut que pour la face A, et encore (la fourchette me semble être bien plutôt 210–190, mais peu importe ici). A ce propos, R. commet une curieuse méprise en rapportant mon opinion dans l'introduction de sa prosopographie, pour illustrer par un exemple particulièrement significatif «both the newness [?] and variability of Tanagran epigraphic studies» (p. 3). La proxénie fragmentaire IG VII 512 aurait été datée très différemment par J. M. FOSSEY, *Horos* 2, 1984, 119–135, qui l'attribue à la période 195–172 sur la base de l'écriture, tandis qu'en 1986 D. K. «dated the inscription a century earlier, to ca. 280 B. C.», et cela parce qu'il restitue au début du décret l'intitulé [Καφισίου ἄρχοντος τῷ τρί]τω, «the same phrase which begins the Demeter and Kore inscriptions». Oui, tel est le supplément que j'ai proposé dès 1977 (avec une variante sans conséquence) et que j'ai défendu en 1986 avec de nouveaux arguments; mais cet intitulé est celui de la face A de la grande stèle du Louvre, de sorte que mon rapprochement n'entraîne nullement pour la proxénie IG VII 512 la date haute que R. voudrait m'imputer (disons aussi qu'il s'illusionne complètement sur ce Kaphisias qui aurait été trois fois archonte – en réalité il était le troisième du nom: voir ci-dessus n° 43 – et qui appartiendrait à «the most prominent Tanagran family»: le stemma 1, p. 115, est un assemblage fantaisiste, qui méconnaît les règles les plus élémentaires pour la constitution d'une généalogie).

Il convient d'autre part de préciser que FOSSEY n'a pas connu mon étude de 1977 sur les trois décrets IG VII 510–512 (gravés sur une pierre que l'on croyait perdue, mais qui se trouve en fait au Musée de l'Amphiaraion: voir *Festschrift S. Lauffer*, 1986, 584 sqq. et pl. 1); réimprimant son article dans *Epigr. Boeot. I* [n° 8bis] 27–43, F. renvoie en addendum à mon étude de 1986, et relève notre accord, à dix ou vingt ans près, quant à la date du décret 512, autour de 200 av. J.-C. Car cette ignorance a été la source d'une erreur gênante dans la *Prosopography*, du fait que R. a largement suivi F. pour le matériel onomastique fourni par les proxénies (au point de ne renvoyer qu'à «Fossey», alors que celui-ci s'est contenté de reproduire photographiquement le texte des IG; encore une aberration au point de vue de la commodité de l'utilisateur, la revue *Horos*, tout honorable qu'elle soit, n'étant guère répandue jusqu'ici dans nos bibliothèques). On voit en effet réapparaître, en tête de la liste des étrangers attestés à Tanagra (p. 106 sqq.), le proxène Agatharchos de Chalcis (F1: «IG VII 511, on a proxeny decree of 195–172», ce qui est un renvoi implicite à FOSSEY), dont je crois pourtant avoir montré qu'il n'était ni proxène ni Chalcidien, mais que c'était un sculpteur à identifier très certainement à l'artiste Ἀγάθαρχος Διοφυσίου Βοιωτίας d'une base de l'Amphiaraion d'Oropos (IG VII 429); ce qu'au reste R. n'a pas ignoré, puisque le même Agatharchos se retrouve dans la prosopographie proprement dite, sous le n° 8 («Boiotian sculptor, may be Tanagran» avec renvoi à «D. Knoepfler 1977»; notons ici que A. n'est pas «fils de Thoinias» comme l'écrit par inadvertance P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 22); rien, en fait, n'autorise à annexer à Tanagra cet artiste qui, vraisemblablement, n'eût pas signé ainsi dans

sa patrie. Mais comment s'étonner que R. ait pu émettre cette hypothèse gratuite, puisqu'il a procédé de même avec les sculpteurs Καφισίας et Πολύξεν[ος?] des bases IG VII 528–529 et 530–531 – le premier étant qualifié de «poet or stoncarver» (n° 1191), le second de «maker of stele» (n° 1459, avec la surprenante indication «Epichoric», alors que la dédicace date de la fin du III<sup>e</sup> s.: cf. n° 1191) – et qu'il n'a pas hésité non plus à faire de Thoïnias, fils bien connu du grand Teisikratès (de Sicyone) un «sculptor or engraver of decrees» de Tanagra (n° 878, d'après la base IG VII 528; sur cet artiste de réputation panhellénique, attesté maintenant à Pergame, voir BE 1990, 147–148 et surtout M. SÈVE, REG 94, 1991, 232–235). Un minimum de culture générale paraît ainsi nécessaire à qui se propose de donner la prosopographie d'une cité grecque, sans parler de deux qualités intellectuelles dont l'absence est hélas presque constante dans le travail de R.: rigueur et curiosité.

88. Aux lacunes déjà signalées de cette Prosopography of Tanagra ajoutons encore – sans aucune prétention à l'exhaustivité – les cas suivants: Στέφανος sur une stèle à relief trouvée en 1904 et transportée au Musée National d'Athènes (D. WORSCH-MÉAUTIS, Les représentations d'animaux sur les monuments funéraires . . ., 1982, n° 287 et pl. 43, avec bibliographie); Ἀντικράτης, épitaphe ArchDelt 24, 1969, B 186 (cf. BE 1972, 186); Εὐάγγελος, archonte local dans le décret IG VII 508 (deux Tanagréens de ce nom chez R. n°s 598–599), à identifier peut-être à l'archonte fédéral homonyme (cf. R. ETIENNE – D. ΚΝΟΕΠΦΛΕΡ, Hyettos 314 n. 186); Κορπίαδης, nom d'un coroplaste local sur des tuiles du sanctuaire d'Aulis (cf. BE 1963, 111–112 et 1964, 201; autres tuiles de Tanagra dans SEG 29, 1788); Μνάσων, son épouse Ἀθηνά et leur fille Ζωπυρεῖνα, prêtresse d'Artémis, sur une base de statue trouvée à Aulis (SEG 25, 542) et exposée depuis trente ans dans une salle du Musée de Thèbes (belle photo chez K. ΔΙΜΑΚΟΠΟΥΛΟΥ – D. ΚΟΝΣΟΛΑ, Mus. Arch. Th., 1982, fig. 26). Deux Tanagréens aux noms mutilés dans une autre inscription du Musée de Thèbes (ci-après n° 121); Γαμέδῆς et plusieurs autres noms de potiers du VI<sup>e</sup> siècle (BE 1967, 287; cf. K. KILINSKY II, Boeotian Black Figure Vase Painting of the Archaic Period [1990] pour l'origine tanagréenne). Voir aussi les n°s suivants.

88bis. D. W. ROLLER, n° 9, 129–163: Recent Investigations at Grimadha (Tanagra), fournit des éléments d'information sur le site de cette ville (avec deux plans, p. 147 et 149) et son exploration récente. Pour l'épigraphie, relevons la trouvaille, en 1985, dans le jardin de la chapelle d'H. Thomas (dans les murs de laquelle sont remployés beaucoup de blocs antiques, dont la base IG VII 530–531) d'une stèle funéraire avec le nom Φανόδοκος (= Prosopography n° 1705): «The lettering, especially the shape of the *phi*, has been identified by Paul Roesch as being characteristic of the period between 380 and 350 B. C.» (p. 159). On est émerveillé devant une si grande précision fondée sur la forme des lettres, d'autant plus que la lecture ne semble pas partout assurée, même pour le *phi*, à en juger par la photo pl. LXII. L'éditeur marque du reste une hésitation entre -δοκος, plus vraisemblable à ses yeux, et -δοχος. A mon avis, il faut lire un *chi* et ne pas exclure un nom en -λοχος.

88ter. J. M. FOSSEY, *Epigr. Boeot. I* (n° 8bis) 197–218: Tanagran Tombstones, donne une intéressante étude de la typologie des monuments funéraires de cette cité, dans le prolongement de ce qui avait été amorcé par B. HAUSSOULLIER, *Quomodo sepulcra Tanagraei decoraverint* (Thèse de Paris, 1884, réimpr. New York 1975), avec des compléments chez FRASER-RÖNNE, *Boeotian and West Greek Tombstones*, 1957. Il distingue trois grandes périodes: archaïque (jusqu'à l'abandon de l'alphabet épichorique en 395; pour cette date voir n° 24), classique (essentiellement le IV<sup>e</sup> siècle) et hellénistique. Les divers types de chaque époque sont illustrés par des dessins au trait (dus à G. GAUVIN). La 2<sup>e</sup> partie de l'article est consacrée à la publication ou republication d'une dizaine d'inscriptions. Cela permet d'enrichir encore, ou de rectifier, la prosopographie tanagréenne de ROLLER (n° 87). 1. Ἐπι Καλιθεσιδι ἔμι (pl. 53); c'est à tort que l'on a écrit Καλλιθει[ρ]ιδι dans IG VII 595 (exemple de BECHTEL, HPN 209). 2. Εὐρ[υ]μέ[ν]ε[ς] (pl. 55; caractères épichoriques du V<sup>e</sup> s.). 3. (pl. 56–57) deux cippes déjà connus (IG VII 624 et SEG 19, 349). 4. Χαριξένα (pl. 58), même date que le n° 2. 5. Φιλόξ[ε]νος (pl. 59); début du IV<sup>e</sup> s., le + épichorique étant déjà remplacé par le Ξ ionien-attique. 6. Δαλίων (pl. 60), cippe du IV<sup>e</sup> s. déjà signalé chez FRASER-RÖNNE, mais non enregistré par ROLLER; pour les noms de cette famille, cf. aussi Chiron 7, 1977, 72 et n. 29; on ajoutera ici aux exemples allégués par F. le Δαλίων père d'un proxène béotien à Délos (IG XI 4, 824, début du II<sup>e</sup> s.: cf. J. TRÉHEUX [n° 59] s.v.); c'était sans doute un Tanagréen. 7. Αἰχίας [?] (dessin fig. 13, III<sup>e</sup> s.); F. ne trouve pas de parallèle pour ce nom bizarre, pas davantage pour Λιχίας, et cela le détourne «from making the appropriate addition to the Tanagran prosopography». N'est-il pas clair que l'on a affaire à l'anthroponyme Ἀρχίας et que c'est IG VII 840, stèle à fronton et à acrotères où l'inscription surmonte un «cantharus corona hederacea expressus lineis insculptis», exactement comme sur le dessin du nouvel éditeur? Cet Archias figure donc chez ROLLER, *Prosopography* n° 252 (seul exemple du nom à Tanagra). 8–9. (pl. 61–62), une Κορίλα et une Κορίλλα, sans doute IG VII 721 et 718 (l'identification avec le n° 3516, quoiqu'évoquée aussi par F., semble exclue). 10. Κωνώπη (pl. 63; haute époque hellénistique), déjà signalé chez FRASER-RÖNNE, mais pas enregistré par ROLLER (pour ce nom et sa famille il faut renvoyer à L. ROBERT, *Noms indigènes*, 1963, 311 n. 3). 11. Σωσίβιος (pl. 64, caractères «lunaires»), même chose; le nom est si banal que les attestations relevées par F. en Grèce centrale n'ont pas grand sens.

89. D. W. ROLLER, *Tanagran Studies III: Early Travellers in Eastern Boeotia*, réunit de manière intéressante les récits des voyageurs qui, depuis SPON et WHELER au XVII<sup>e</sup> s. (car on ne sache pas que Cyriaque d'Ancone ait visité le site de Tanagra et les ports de la côte, bien qu'il ait fait le voyage de Thèbes à Négrepont et une halte à Erétrie: cf. p. 12), jusqu'au début du XX<sup>e</sup> s. (MAHAFFY, 1905), ont parcouru la région correspondant au territoire de Tanagra (en gros un triangle dont l'Asopos forme la base, Chalcis le sommet, Thèbes et Oropos les extrémités). Les cartes – malheureusement muettes, sauf la 1<sup>ère</sup> – permettent de suivre les itinéraires des voya-

ges les mieux documentés (DODWELL-GELL, LEAKE, HOBHOUSE, COCKERELL, ROSS, ULRICH, etc.). Un utile index des toponymes (souvent disparus aujourd'hui) complète le livre, qui s'achève par une bibliographie (où l'on est un peu surpris de ne pas voir notés – à côté de la *Geographie von Griechenland* de BURSIA – d'autres «classiques», comme PARTSCH ou PHILIPPSON; pourquoi ne renvoyer qu'au t. III des *Studies in Ancient Greek Topography* de PRITCHETT, alors que le t. II contient une étude sur la bataille de Délion, avec de nb. cartes de la région? S. C. BAKHUIZEN, *Salganeus and the Fortifications on its Mountains*, 1969, eût mérité aussi une mention, puisqu'il a réuni les descriptions portant sur le secteur Aulis-Mykalessos. D'autres témoignages auraient pu, bien sûr, être utilisés, mais il n'y qu'un nom dont l'omission doit réellement être qualifiée de regrettable: celui de l'excellent H.-G. LOLLING (1848–1894), qui a laissé, on le sait, un guide détaillé de la Grèce centrale, consultable seulement – jusqu'il y a peu – à l'Institut archéologique allemand d'Athènes en épreuves d'imprimerie; mais, heureusement, cet ouvrage vient d'être publié sous le titre *Reisenotizen aus Griechenland 1876 und 1877*, Berlin 1989, par les soins de B. HEINRICH et H. KALCYK: les pages où ce savant, à qui est due la copie de tant d'inscriptions béotiennes, décrit le site (100–106) et la région de Tanagra (491–502) sont un précieux complément au recueil de R. Quelques remarques concernant ce dernier. – P. 49, pour la présence – qui n'est que faiblement attestée faute d'un récit publié, mais ne se limite certainement pas à l'année «1782?» – du célèbre FAUVEL dans l'Oropie, je me permets de renvoyer à mes travaux sur les décrets IG VII 510–512 (voir les n<sup>os</sup> 86–87), puisque je crois avoir établi que c'est FAUVEL qui, vers 1815, prit au vieux village d'Oropos (et non à Kalamos) la copie utilisée pour l'édition princeps de cette inscription par POUQUEVILLE (dont R. a bien vu qu'il n'avait pas une connaissance directe du pays: cf. p. 103). – P. 76, il est dommage d'avoir tronqué le récit de W. M. LEAKE, car c'est dans les pages omises (*Travels* II 444 sqq.) que le «prince des voyageurs» signale au village d'Oropos la pierre errante de Tanagra à laquelle il fait allusion plus loin, une fois arrivé sur le site de cette ville, à propos du décret IG VII 531: «the form is exactly similar to that of the Tanagraean decrees at Oropos» (pas de commentaire chez R. p. 78). – P. 96, R. veut bien rappeler que c'est moi qui ai découvert à la B. N. de Paris le seul exemplaire encore existant (?) de l'opuscule de J. SP. STANHOPE, *Topographical Sketches of Megalopolis, Tanagra, Aulis and Eretria*, Leeds 1831: cf. déjà *Ant. Kunst* 12, 1969, 87. – P. 145–146 et passim, écrire BUCHON au lieu de Bouchon: de ce médiéviste R. aurait dû citer aussi le *Voyage dans l'Eubée* publié par J. LONGNON en 1911, puisqu'il est là question plusieurs fois d'Oropos (visitée en 1841 également).

90. D. W. ROLLER, n<sup>o</sup> 5, 277–281: *Tanagra in the Roman Period*, émet quelques réflexions sur la situation de cette cité à partir de la conquête romaine. Mais il ne traite que superficiellement de son statut politique et juridique et ne marque pas avec netteté les étapes successives de la domination romaine, avec ces tournants qu'ont représentés les événements de 172, 146, 87–86 et enfin la création de la pro-

vince d'Achaïe sous Auguste. Les inscriptions sont utilisées de façon peu systématique et souvent à contre-sens. Ainsi p. 279, où pratiquement toutes les phrases de R. appelleraient un commentaire critique. Citons-en deux ou trois à titre d'exemple. «The city was governed by a board of *synedroi*, and the archon around the same time was a certain Antinikos», avec renvoi au décret SEG 2, 184; mais le préambule de ce document montre bien qu'il y a d'un côté les ἄρχοντες, c'est-à-dire essentiellement le collège des trois polémarques avec leur secrétaire, de l'autre les σύνεδροι, qui sont les membres du Conseil. «In 85 B. C. the Sarapeian games were held at Tanagra and somewhat later there were the Erotideian games», avec renvoi à SEG 19, 335 (référence insuffisante pour cette inscription: voir n° 86) et 3, 336: n'était-il pas indispensable de préciser qu'il s'agissait, dans le 2<sup>e</sup> cas, d'un concours panhellénique de Thespies et que ce catalogue n'avait d'intérêt ici que parce qu'il mentionne, au II<sup>e</sup> s. de notre ère (ce qui est effectivement «somewhat later»), un citoyen de Tanagra? Ce qui eût été important pour le sujet de R., c'est de déterminer si cette célébration des Sarapieia vers 85 (car la date exacte n'est pas établie et on peut dire que l'année 85 est pratiquement exclue par le contexte politique: cf. R. G. GOSSAGE, *ABSA* 70, 1975, 127 sqq.) avait eu lieu avant (ainsi GOSSAGE) ou seulement après la terrible coupure de la guerre contre Mithridate; or il n'y a pas un mot là-dessus. Le reste est à l'avenant, dans le domaine de la numismatique aussi, car R. se méprend sur la signification du monnayage de Tanagra et de Thespies à l'époque impériale: ce ne sont évidemment pas des ateliers établis par Auguste dans le cadre d'une politique fiscale (ibid.; cf. encore p. 280 à propos de Septime-Sévère). Une devinette pour terminer: «It is significant that the two most important Tanagran scholars should come from the Roman period» (p. 279). Qui sont ces deux auteurs tanagréens dont l'existence et l'activité confirmeraient l'importance de la ville à cette époque? Plutarque et Pausanias, bien sûr!

91. R. HIGGINS, *Tanagra and the Figurines*, Princeton 1986, introduit son étude par un historique des fouilles dans la nécropole et sur le site de Tanagra: voir notamment p. 9–10 pour les stèles funéraires (photo de leur entreposage – on n'ose parler d'exposition – au Musée de Skhimatari) et les inscriptions remployées dans les chapelles.

92. A. ANDRIOMÉNOU, n° 5, 109–130: La nécropole de Tanagra, ne semble pas avoir trouvé de stèles en rapport avec les tombes qu'elle a fouillées et qui vont du VI<sup>e</sup> s. à l'époque romaine. Mais elle publie de nombreux tessons (canthares à vernis noir) avec de courtes inscriptions incisées, ἡιαρός et τῶρακλειός / -κλιός (la crase de l'article est intéressante: serait-ce une influence de l'ionien-attique dans cette ville si proche de l'Eubée et voisine d'Oropos?). Les photos de la p. 130 pourraient donner à penser que les canthares portaient soit l'un soit l'autre de ces graffiti; il paraît bien probable, pourtant, que ces deux éléments de la consécration étaient le plus souvent associés (A. n'est pas explicite là-dessus; P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 07, semble vouloir les distinguer). Une véritable dédicace se trouve en outre sur un pied

de canthare: *Καπνεύς* : *τῶρακλῖ* (cf. SEG 35, 411bis, d'après *Magna Grecia* 20, 1985, fasc. 5–6, 1–2 [non vidi]; photo aussi chez H. VAN EFFENTERRE [n° 12] p. 157, qui corrige abusivement en *Καπ(α)νεύς* cet anthroponyme apparemment nouveau). Ce Tanagréen du VI<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> s. (écriture épichorique) n'a pas été enregistré dans la prosopographie de ROLLER (voir n° 87). Ces vases ont-ils été consacrés à un Héraklès chthonien lié de quelque manière à la nécropole ou faut-il supposer qu'ils ont été enlevés, pour un usage funéraire, d'un sanctuaire situé en ville ou dans le territoire? En tout cas, on a là un témoignage sur un culte tanagréen non attesté jusqu'ici: cf. A. SCHACHTER, *Cults* (n° 45), 2, 12.

93. Signalons une série d'articles consacrés au problème de Graia, ville mystérieuse du Catalogue des Vaisseaux que les Anciens localisaient soit en Tanagraïque soit plus souvent en Oropie. D. W. ROLLER, n° 4, 153–158: Graia und Eunostos; H. BEISTER, n° 5, 131–136: Probleme bei der Lokalisierung des homerischen Graia in Böotien; S. C. BAKHUIZEN, n° 5, 181–191; Graia, Grées, Grès, Grecs; une exploration dans le champ de l'onomastique. Tous ces auteurs se réfèrent – pour en accepter ou en rejeter les conclusions – à l'article de J. M. FOSSEY, *Euphrosyne*, n. s. 4, 1970, 3–22, (= *Papers* [n° 8], 27–52; cf. le même [n° 10] 66 et 526), mais aucun d'eux ne semble connaître la rigoureuse analyse que J. TRÉHEUX a donnée de Strabon 9, 2, 10 dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à W. Seston*, 1974, 467–472 (ignorée aussi de P. W. WALLACE, *Strabo's Description of Boiotia*, Heidelberg 1979). Il faudra attendre la publication définitive des trouvailles faites par V. PÉTRAKOS aux alentours de la Skala Oropou pour trancher le problème en faveur d'une localisation – dès maintenant très vraisemblable – de Graia à proximité immédiate de l'Oropos historique.

94. CH. PITÉROS, *ArchDelt* 37, 1982 (1989) B 1, 172 (cf. BE 1991, 120): au Musée de Skhimatari a été apportée une base, de forme cylindrique, avec une dédicace du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C. à Hygie (culte nouveau pour Tanagra, lieu de provenance de cette pierre): *Ἐργῶ Ὑγίη*. Ce nom de femme n'était pas encore attesté parmi les nombreux anthroponymes féminins de T. – Dans le même musée, épitaphe (non datée) pour Ἀσωπόδορος (à distinguer certainement de IG VII 851).

95. E. SAPOUNA-SAKELLARAKI, *ArchDelt* 38, 1983 (1989) B 1, 151 et pl. 69 (cf. A. PARIENTE, BCH 114, 1990, 808 et fig. 164), signale le don au Musée de Chalcis d'une stèle archaïque trouvée sur la côte béotienne, à Kalochôrion près d'Aulis: *ῥVN---/ Γ Γ / ΔΑ ῥ*. Je lis et transcris *Συν[ι]πιτίδας*, nom nouveau à Tanagra et plus généralement en Béotie, semble-t-il.

96. Le sculpteur béotien Agatharchos à Tanagra et les décrets IG VII 510–512: voir BE 1988, 194 et SEG 36, 445; ci-dessus n<sup>os</sup> 86–87. Souscription pour le temple de Déméter et Korè: L. MIGOTTE, n° 41, 311–314, et ci-dessus n<sup>os</sup> 86–87.

## Thespies

97. L. MIGEOTTE, L'emprunt public (n° 40), 28 sqq. n° 5, réédite d'après la pierre, avec un substantiel appareil critique, les deux fragments IG VII 1737–1738, vestige d'un important compte public qu'avait étudié M. FEYEL, Contribution 24–37, en publiant un petit morceau qui semble bien appartenir à la même pierre ou du moins au même dossier (nom réédité par M.: cf. 32 et n. 50). Bien que ce document atteste un emprunt d'Athènes à Thespies et date de la fin du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., il juge prudent de ne pas retenir l'hypothèse, défendue par FEYEL à la suite de DITTENBERGER, d'un lien avec la libération d'Athènes en 229. Du même cf. n° 7, 198 (BE 1990, 278); pour l'inscription thébaine rapportée au même événement, voir ci-après n° 117.

98. Stèle des magistrats. Dans son étude sur le décret de Thespies honorant des citoyens qui ont été juges à Delphes (n° 30), CHR. HABICHT propose d'abaisser d'une vingtaine d'années, sur la base de la prosopographie, les deux importants catalogues réédités par P. ROESCH, Thespies 3 sqq., et daté par lui entre 220–215 et 210–208 (cf. SEG 37, 465). Déjà nous avons indiqué que la stèle ne devait guère remonter plus haut que 210 (cf. R. ETIENNE – D. KNOEPFLER, Hyettos 305 n. 148). Peut-on descendre jusque vers 190? La datation de H., si séduisante qu'elle soit à maints égards, se heurte à une difficulté, surgie tout récemment du nouveau catalogue de l'archontat fédéral d'Athanodōros, qui ne saurait être postérieur à 240–235 (voir ci-dessus n° 35). En effet, deux conscrits de ce catalogue, Ἀρίστων Διονυσίω et Μίλλει Φίλωνος, se retrouvent dans la grande stèle, le 1<sup>er</sup> comme *hendékarchos*, le 2<sup>e</sup> comme *paidagōgos*. Il n'est certes pas impossible que ces personnages aient encore exercé une magistrature à l'âge de 70 ans (les «pédagogues» étaient, de fait, recrutés parmi les hommes d'âge mur), mais cela paraît tout de même un peu surprenant, surtout pour une fonction telle que l'hendékarchie. En tout cas, il faut exclure que les magistrats soient les petits-fils des conscrits, car cela impliquerait un âge trop tendre pour les premiers. On sait d'ailleurs que le petit-fils homonyme de Μίλλει Φίλωνος fut lui-même conscrit sous l'archonte fédéral [Agathok?]leis vers 190 (BCH 70, 1946, 474 n° 5; cf. Hyettos 350). On notera que la date de ca. 210 pour la stèle des magistrats serait renforcée si Epigénéis, éponyme de la 2<sup>e</sup> liste, était l'archonte nommé en tête de la donation de Ptolémée IV à Thespies: voir n° 32.

99. Souscription publique IG VII 1719 + 1744 + 3 fragments inédits rapprochés par P. ROESCH: voir L. MIGEOTTE, n° 5, 314–316, qui commente ce document relatif à l'institution de *sitônai* vers 180; pour le contexte, voir le même dans les Mélanges E. Pascal (= Cahiers des Et. Anc. 24, 1990), 296 et n. 25; cf. aussi D. KNOEPFLER, BCH 114, 1990, 491.

100. Baux. R. OSBORNE, n° 5, 317–323: The Land-Leases from Hellenistic Thespiiai, A Re-Examination (cf. SEG 36, 464), présente quelques réflexions sur ce beau et difficile dossier, qu'il a plus récemment utilisé pour un article de synthèse sur la location des terres dans le monde grec à l'époque classique et hellénistique (analysé

BE 1989, 261). Il cherche ici à dégager la portée historique de ces documents, en se demandant si M. FEYEL (Polybe et l'histoire de Béotie, 1942) avait raison d'y voir l'indice d'une crise agraire ou, à tout le moins, d'une politique favorable aux citoyens dépourvus de terre, hypothèse fondée sur le fait que la plupart des locataires ne se retrouvent point parmi les notables thespiens de la fin du III<sup>e</sup> s. Il n'a pas de peine à montrer qu'un tel argument est bien fragile, vu le caractère très lacunaire de notre documentation. Il conteste d'autre part que dans ces baux la préposition *πάρ* + gén. fasse référence, comme cela est communément admis, au locataire précédent, signification qui autorisait FEYEL à conclure à un morcellement parfois considérable des terres mises en location par la cité (ainsi dans le dossier n° 4 [voir ci-dessous] une terre louée auparavant à un seul locataire serait subdivisée en 18 parcelles); il estime quant à lui que c'est une simple indication de voisinage (*παρά* = «près de», «jouxant à»). On hésitera sur ce point à lui donner raison et il semble que ses auditeurs de Lyon, en particulier A. SCHACHTER et P. ROESCH (cf. p. 321) n'aient pas été convaincus. – P. 317, O. donne une liste chronologique utile – en attendant le corpus des Inscriptions de Thespies (cf. n° 1) – des huit stèles qui constituent actuellement cet ensemble (avec renvoi aux n°s du futur corpus) et il fournit en appendice un tableau des relations prosopographiques qui peuvent être établies, dans les baux n°s 2, 4 et 6, entre les locataires et les garants. Mais sa chronologie, empruntée parfois trop fidèlement à FEYEL (op. cit. 235), ne saurait être acceptée sans quelques aménagements. Pour le dossier n° 1 (revers de la stèle IG VII 1739–1741 rééditée par PLASSART), la date indiquée, à savoir 240, est sans doute un peu basse, puisque la présence constante d'adj. patronymiques prouve que cette face de l'inscription doit être antérieure au nouveau catalogue SEG 37, 385 (ci-dessus n° 35), à situer vers 240–235; de fait P. ROESCH, Thespies 187, la plaçait aux alentours de 250–245. L'autre face est également datée ca. 240 par O., ce qui est certes conforme à l'opinion de ROESCH (ibid. 188; cf. déjà FEYEL, loc. cit.). Mais l'écart pourrait être d'au moins dix ans. D'une part, en effet, l'adj. patr. n'est plus ici qu'à l'état de vestige (dans le tableau de O., où tous les noms sont transcrits en caractères latins, il ne saute pas aux yeux que «Dameeos» est l'adj. patr. *Δαμεῖος*, tiré de *Δαμέας*!). D'autre part, on voit maintenant que le garant *Ἀρίσταρχος Μύσσω* était conscrit dans le nouveau catalogue (archonte fédéral Athanodôros), ce qui implique un intervalle de plusieurs années. Enfin, si j'ai raison de lire *Ἀυτ[ό]σοφος*] *Εὐαγγέλω* dans le catalogue et *Εὐάγγελος* *Ἀυτοσό[φω]* dans le bail (voir n° 35; l'éditrice a d'ailleurs relevé, à propos de la l. 47, un autre lien entre les deux documents), il faut admettre que le locataire est le père du conscrit (l'inverse impliquant une date trop basse pour le bail), ce qui doit empêcher de descendre beaucoup après 220 (pour des exemples isolés d'adj. patr. à cette date, cf. R. ETIENNE – D. KNOEPFLER, Hyettos 271). Une datation vers la fin des années 220 apparaît en fin de compte très vraisemblable, puisque le locataire *Θείαρχος Κόνωο* – appartenant à une famille bien connue – a été conscrit sous l'archonte local *Χένοκριτος* (IG VII 1749), lequel fut en fonction deux ans avant l'archonte fédéral *Onasimos* (223 selon notre chronologie), soit en 225 (cf. déjà Hyet-

tos 290 et n. 78, où l'on rectifiera vers le bas la date, empruntée à FEYEL et ROESCH, du bail discuté ici) ou p.-ê. seulement un an avant, soit en 224 (cf. L. MIGEOTTE, Emprunt public 63–64). Pour la stèle n° 3 (BCH 61, 1937, 217–235), O. ne fournit aucune date: il eût fallu à tout le moins indiquer celle, probable, de ROESCH, Thespies 189 (d'après FEYEL), à savoir 230–220 = archontat local de Charigénéis. Les deux dossiers n° 4 et 5 (face et revers de la stèle BCH 60, 1936, 175–183) sont en revanche datées par O. de façon très précise, respectivement en «226–5» et «226–224». Cette date vient de ROESCH, Thespies 92, qui note que l'archonte thespien Charopinos (éponyme du dossier n° 4), «en 226 ou 225», a succédé à Eudamos (pour lequel cf. FEYEL, Contribution 123 sqq.) et précédé Thrasymachos et Nikon, ce dernier étant l'éponyme du dossier n° 5. Mais quand on se reporte à FEYEL, Polybe 237, on voit que R. a péché par excès de précision, la seule chose assurée étant qu'il y a un intervalle d'au moins six ans entre Charopinos et l'archonte Théodotos qui figure dans le bail n° 6. Or, la date de ce dernier («ca. 220» selon O.) doit être abaissée à la lumière du nouveau catalogue militaire, puisque – comme l'a bien vu l'éditrice (n° 35) – deux conscrits (peu après 240) se retrouvent membres de la commission (ἀρχά) qui doit, sous Théodotos, procéder à la location et que ces commissaires ont plus de 50 ans (âge minimum prescrit par le décret BCH 21, 1897, 553–568 n° 2; cf. SEG 13, 343, et 37, 388): cela impose de dater le bail n° 6 après 210 et permet de descendre les n° 4 et 5 jusque vers 215 (une date plus basse n'étant pas exclue). Enfin, on corrigera la date fournie pour le n° 7 (M. HOLLEAUX, Etudes I 99–120) en fonction de ce qui a été dit ci-dessus à propos de l'archonte fédéral Lykinos (n° 32): non pas «210–203», mais sans doute 209. Ce document pourrait être ainsi de peu antérieur au n° 6. Le fragment n° 8 (REA 68, 1966, 77–82 n° 15) n'est pas datable précisément.

101. Cette nouvelle chronologie des baux doit amener à rectifier la date de l'archonte fédéral Sôteirichos (vers 240–230 selon FEYEL, Polybe 68–69; cf. Hyettos 350; peu après 245 selon ROESCH, Et. Béot. 341 n° 10). En effet, l'archonte local qui lui correspond à Thespies, Empédokleis, est l'éponyme de l'année où les γυαί furent mise en location pour la 1<sup>ère</sup> fois au témoignage du décret déjà cité de l'archontat de Théodotos (voir n° précédent). Or, comme l'antériorité d'Empédokleis par rapport à Théodotos est, pour cette raison, de l'ordre de 5 à 15 ans (FEYEL), il ne peut plus être question, maintenant que le bail n° 6 date au plus tôt de 210, de placer Empédokleis avant ca. 225. L'éponyme fédéral Sôteirichos doit vraisemblablement, dès lors, occuper une année voisine de 215, période certes déjà densément «peuplée», mais dont il paraît aujourd'hui nécessaire d'exclure les archontes Euergos et Prôtomachos (voir n° 168).

102. CH. PITÉROS, ArchDelt 37, 1982 (1989) B 1, 170–171, signale la trouvaille, aux environs de Thespies ou dans le Kastro, d'une quinzaine de stèle funéraires. Je donne la liste de celles qui sont complètes, sans garantir qu'elles soient toutes inédites. 1. Παρθένα (ép. rom.). 2. Μνασόρχα (ép. class.). 3. Νεομένιος (non datée; sans

doute en caractères épichoriques). 4. Μικίνας (ép. class.). 5. Βιοτίς (ép. class.). 6. Φίλων (ép. class.). 7. [Ἐ]χενίκα (non datée). 8. Καλλιππα (ép. class.). 9. Δρωπού[λα]. 10. Εὐταξία χαῖρε (non datée: basse époque hell. au plus tôt). 11. Stèle à relief avec .ΠΙ | ΠΙΔΙ (éd.) dans le fronton: sans doute [ἐ]πί [Ἐ]πίδι (ép. rom.). 12. Σωσικράτης (ép. rom.).

103. Ibid., publication d'un fragment de 14 lignes très mutilées, que P. date du III<sup>e</sup> s. av. J.-C., mais dont il n'indique pas la nature (à la l. 7, προξένω peut donner à croire que l'on aurait affaire à une proxénie). Il paraît clair, cependant, que c'est un catalogue militaire. Comme le sommet de la stèle est, semble-t-il, partiellement conservé, on peut suggérer cet intitulé (l. 1–3) [τῶ δῖνος ἄρχοντος] ἐν [Ἰ]ογγιστοῖ, ἐπὶ δὲ πόλιος τῶ δῖνος, τοῖ ἀπειλ]θεῖ[οντες ἐς τῶν ἐφείβων κτλ. ἀπεγράψ]αντο (ΛΑΤΟ éd.). En l'absence d'une photo, il serait hasardeux de vouloir éditer le catalogue lui-même, où plusieurs lettres paraissent avoir été mal lues. On reconnaît toutefois un bon nombre de noms et mêmes couples de noms. L. 6: Δαμόφιλος Ὀμολοῖχω, Δ[ύ]σωπος Πατρ[ (Δ[–]σωγος πατρ[ éd.). L. 7: –[φ]άντος, Ἐχανθος (?) Προξένω, Κίρων (? Κιρομ[éd.). L. 8: –]ω, Φίλων (plutôt que –οφίλων éd.) Φιλωνίδαο, Θεοκλεῖς Λεβ[είρω?] (λεξ[ éd.; mais il n'existe pas d'anthroponymes en Λεξ–, tandis que Λέβειρος est un vieux nom thespien: cf. BECHTEL, HPN 588), etc. A la fin du fragment, on mettra en doute la lecture Διονύσου, puisque par ailleurs les formes dialectales sont encore en usage et que ce théonyme n'est pas en situation: donc probablement Διονυσοδ[ώρω] (vel sim.).

104. Dans la Festschrift S. Lauffer (n° 7) II 769–775, parue en 1986, P. ROESCH a publié trois dédicaces thespiennes. N° 1 (= SEG 36, 483) consécration à Artémis Sôteira (datant de la 2<sup>e</sup> moitié du IV<sup>e</sup> s.) faite par huit personnages (noms sans patronyme); noter la graphie Ἡράκων au lieu de Εἰράκων (H = *be*: voir n° 68 pour cet archaïsme non reconnu par l'éd.). N° 2 (= ibid. 484) dédicace à Héraclès (Leuctres) semblable pour le texte à IG VII 1829, de même provenance (voir n° 106); réédition de la dédicace BCH 50, 1926, 418 n° 38, avec une nouvelle lecture (= ibid. 485). N° 3, dédicace des Onze à Hermès, déjà dans Et. Béot., 380–382 et pl. XVIII, d'où SEG 32, 504.

105. Stèle attique à relief trouvée à Thespies, réutilisée au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (P. JAMOT, Mélanges Perrot, 1903, 196–201); cf. P. ROESCH, Teiresias 17, 1987, E. 86. 27, à propos de A. SCHACHTER, Cults (n° 45) II 35 n. 6. Relief avec dédicace à Aphrodite: voir n° 47bis.

105bis. ACH. G. LAZAROU, n° 6, 291–306: Thespies contre les Costoboques et le recrutement des cités grecques sous l'Empire romain (en grec moderne; L., «chargé de cours à la Sorbonne», aurait été bien inspiré de fournir au moins un résumé en français, puisque plusieurs des communications à ce colloque de Thèbes comportent de tels résumés; on prendra garde par ailleurs qu'une erreur de pagination – dont l'auteur n'est évidemment pas responsable – a fait mettre la p. 300 [imprimée comme

étant la p. 301] à la place de la p. 301 [qui porte le chiffre 300]), réédite l'intéressant décret de Thespies pris sous Marc Aurèle, avec une liste de volontaires, qu'avait publié A. PLASSART, *Mélanges Glotz*, 1932, 731–738. Mais rien n'indique qu'il l'ait fait d'après la pierre (pourtant au Musée de Thèbes). D'autre part, il ne semble pas qu'il ait connu ou du moins consulté l'édition plus récente donnée par les soins de P. ROESCH dans le *Nouveau choix*, 1971, 85–94 n° 15. On pourrait certes le croire à première vue, car à la l. 9 il écrit Εὐπαλαίστρου comme dans cette édition, alors que PLASSART aurait ici Εὐπαλαιστρότου (*Nouv. choix* 88); mais, vérification faite, cette note critique était sans objet, l'ed. princeps ayant aussi Εὐπαλαίστρου! L. n'a donc pas su qu'il fallait écrire Ἡρακλᾶ[ς Ζ]ῳσι[μια]νοῦ (l. 31), Διαδούμενος 7 = Δ. Διαδουμένον (l. 40), Εὐφῶρᾶ (L. ROBERT, *AC* 32, 1963, 7 n. 21 = *Op. min.* VII 59) et non pas Εὐφῶρά[νορος] (l. 51), etc. Ce qui est plus gênant encore, c'est qu'il ne fait pas état de l'opinion de C. P. JONES, *The Levy at Thespiiai under Marcus Aurelius*, *GRBS* 12, 1971, 45–58 (cf. *BE* 1972, 193), tout en mentionnant cet article en note (p. 297 n. 33); or justement J. a mis en doute – à tort ou à raison – que le document se rapporte à l'invasion des Costobokes en 170. Il aurait donc été plus utile de discuter et de réfuter, au besoin, cette thèse plutôt que de recourir à l'argument d'autorité en indiquant que I. I. RUSSU, *Les Costoboces*, *Dacia N.S.* 3, 1959, 341 sqq. et notamment 350, approuve l'interprétation de PLASSART. Ces réserves faites, l'article de L. n'est pas sans intérêt à d'autres points de vue (bibliographie sur les Costobokes, romanisation de la Grèce à travers la latinisation de l'onomastique, et surtout appel des empereurs aux cités grecques pour l'envoi de volontaires). – Statilius Taurus à Thespies (*IG VII* 1854): voir *BE* 1990, 227; cf. déjà J. et L. ROBERT, *BE* 1981, 284.

106. Territoire de Thespies. CH. PITÉROS, loc. cit. (n° 102): trois épitaphes de femme, Τιμοσσα (date?); Ἀνδρῶ πέντε καὶ δέκα ἔτη πάρθενε ΧΑΙΡΟΙΣ (la photo pl. 103 ne permet pas de vérifier les deux dernières lettres de cette forme énigmatique); Μναμίχα (ép. class.). A Livadostra, site de l'antique Kreusis, le même archéologue a retrouvé l'inscription *IG VII* 1826, dédicace d'un liménarque de l'époque romaine aux Dioscures (p. 172 et pl. 105); il note – et la photo confirme – qu'il faut lire Διοσκούροισ (-οιν edd. y compris P. ROESCH, *Thespies* 217 [non cité par P.], qui avait pourtant revu la pierre en 1961 et copié là deux inscriptions inédites, qui figureront sans doute dans le corpus de Thespies); pour le dédicant, Δέκμος Στερτίνιος Εἰσιῶν, cf. L. ROBERT, *Hellenica* II, 1942, 8. Du même site vient l'épithaphe de Ἀθανογετίς (ibid. 173). A Leuctres P. signale une stèle à anthémion avec un nom remarquable, Γαλαισος (il n'y a malheureusement pas de photo). Surtout il publie une intéressante dédicace, qui paraît avoir été trouvée à proximité du trophée de la bataille (p. 173 et pl. 106): Τ. Φλάβιος Κλάροσ Κορίνθιος | φυλῆς Αἰμιλία Ἡρακλεῖ Λευκτρι|άδη. Ce culte de l'Héraklès de Leuctres n'est pas commenté par l'éditeur. Il semble qu'il faille y rattacher les deux dédicaces à Héraklès (ép. rom.) dont il est question au n° 104 (sur lesquelles cf. aussi SCHACHTER, *Cults* [n° 45] 2, 36, qui n'avait pas encore connaissance du présent texte). L'inscription pourrait en outre fournir un indice pour la

localisation exacte de la bourgade de Leuctres, dont le site reste à trouver (cf. J. M. FOSSEY [n° 12], 154–157); elle contient enfin une donnée nouvelle sur les tribus de la colonie romaine de Corinthe, puisque l'Aemilia n'y était pas encore attestée (cf. JONES [n° 37], 102–103, qui allègue toutefois un texte du III<sup>e</sup> s. ap. J.-C. avec  $\phi\upsilon\lambda\eta\varsigma \text{ A}\tilde{\iota}$ [---]). – Epigramme de la bataille de Leuctres: cf. SEG 38, 406.

107. A Vagia, village situé dans la région montagneuse dominant le bassin du Kopais mais appartenant encore, semble-t-il, au territoire de Thespies (cf. ROESCH, Thespies 52 et n. 5), l'ArchDelt 36, 1981 (1988) B 1, 194, signale la découverte, à la suite du tremblement de terre de 1981, d'un remploi inscrit dans une chapelle:  $\text{A}\rho\iota\sigma\tau\omicron\delta\acute{\alpha}\mu\alpha \mid \acute{\epsilon}\pi\iota \mid \text{M}\epsilon\tau\alpha\beta\acute{\omicron}\lambda\eta \text{ H}\rho\omega\acute{\iota}\delta\eta$ . Il convient de distinguer deux épitaphes successives: dans la seconde, on écrira  $\acute{\epsilon}\pi\iota \text{ M}\epsilon\tau\alpha\beta\acute{\omicron}\lambda\eta \text{ h}\rho\omega\acute{\iota}\delta\eta$  (=  $\acute{\iota}\delta\iota$ ). Pour  $\text{h}\rho\omega\acute{\iota}\varsigma$  dans l'épigraphie béotienne d'époque imp., cf. IG VII, index III s. v.

108. Hydrie inscrite de Thespies trouvée en Epire (SEG 30, 541): voir BE 1988, 799 (étude de P. ROESCH); sur ce document intéressant pour le culte d'Héraklès dans cette cité, cf. aussi A. SCHACHTER, *Cults* (n° 45) 2, 34–35; SEG 37, 387.

109. Prétendue ville de Sykéai (au voisinage de Thespies) mentionnée dans la liste delphique des théarodoques n° 10; hypothèse sur la forme ancienne du toponyme  $\Theta\epsilon\sigma\pi\acute{\alpha}\iota$  n° 72 in fine. Inscriptions de Thespies et de Thisbè mentionnant une prêtresse de Charops (IG VII 1870 et 2339 +): cf. P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 35.

### *Chorsiai*

110. L. MIGEOTTE, L'emprunt public (n° 40) 41 sqq. n<sup>os</sup> 10–11, reprend, avec un ample appareil critique et une traduction, les deux documents majeurs de cette petite cité, naguère réédités par P. ROESCH (BE 1966, 223–224): convention financière avec Thisbè et décret pour Kapon. Je montrerai prochainement (cf. déjà BCH 114, 1990, 491 n. 82) que cette dernière inscription, qui mentionne un embargo sur le blé décrété par toutes les cités béotiennes, s'explique beaucoup mieux si le personnage honoré n'est pas de Thisbè, comme on l'a admis jusqu'ici, mais d'une ville phocidienne toute proche de la Béotie; car il n'est pas exact de dire que le patronyme de Kapon,  $\text{B}\rho\acute{\omicron}\chi\alpha\varsigma$ , «ne se trouve qu'à Thisbè» (MIGEOTTE, 43).

111. Consécration d'un temple par une prêtresse d'Artémis Sôteira et son époux (?) au début du II<sup>e</sup> s.; voir BE 1988, 165 et SEG 36, 420. Ce culte est caractéristique de la Béotie méridionale: cf. n° 104 (Thespies) et IG VII 2232 et 2234 (Thisbè).

112. J. M. FOSSEY, *Khostia I*, Amsterdam 1986, 83–87: Les graffitis (cf. SEG 36, 417–419), publie trois tessons inscrits trouvés dans ses fouilles de l'acropole de Chorsiai. Restitution très hypothétique – pour ne pas dire plus – d'une dédicace à Zeus Sôter ou à Artémis Sôteira (n° 1). On ne voit guère ce qui justifie, dans le n° 2, le

supplément Χ[όροπι], puisque le culte d'Héraklès Charops n'est pas attesté à Chorsiai même (cf. A. SCHACHTER, *Cults* [n° 45] 2, 31 sqq.) et que, surtout, la seule lettre conservée après l'article τῷ semble être un kappa bien plutôt qu'un khi (fac-similé). Réserves semblables chez P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 03.

### *Thisbè*

112bis. Voir ci-dessus n<sup>os</sup> 110–111 à propos de Chorsiai.

### *Platées*

113. L. PRANDI, *Platea: Momenti e problemi della storia di una polis*, Padova 1988 (non vidi).

114. Décret du Koinon des Hellènes (milieu du III<sup>e</sup> s. av. J.-C.). Pour une mise au point de R. ETIENNE (1985) après diverses observations suscitées par son édition princeps de 1975 (avec M. PIÉRART), voir BE 1987, 261; cf. aussi SEG 36, 443, qui fait état des remarques de N. D. ROBERTSON, *Hesperia* 55, 1986, 94; encore SEG 38, 404. – Sans vouloir défendre la thèse de K. BURASELIS, selon qui Glaukon était déjà décédé quand fut voté le décret, on ne peut manquer d'être troublé par le caractère assez impersonnel des honneurs octroyés au bienfaiteur: l'absence de la couronne, en particulier, est frappante; or, cette absence distingue précisément les décrets attiques pour des bienfaiteurs défunts tels que Lycurgue et Démosthène: voir l'article de I. CALABI LIMENTANI analysé BE 1988, 368.

115. Deux plaques inscrites remployées à Kokla (Platées) ont été transportées au Musée de Thèbes. Il s'agit, en fait, de l'épigramme funéraire paléochrétienne IG VII 1687–1688; voir D. FEISSEL, BE 1990, 892, qui enregistre deux lectures originales faites par le nouvel éditeur (CH. PITÉROS); cf. SEG 38, 405. Du bloc IG VII 1686, qui complète cet ensemble, il n'est en revanche pas fait mention.

116. Dédicaces paléochrétiennes IG VII 1681–1683: voir n° 51.

### *Thèbes*

117. L. MIGEOTTE, n° 7, 193–202: L'aide béotienne à la libération d'Athènes en 229 a. C. (cf. BE 1990, 278), reproduit l'inscription IG VII 2405–2406 (corriger la référence indiquée p. 332 fig. 2, où M. donne de ce document une photo meilleure que celle de ROESCH, *Et. Béot. pl. I 2*) telle que l'a rééditée FEYEL en 1942 (*Contribution* 19 sqq. n° 1), sans pouvoir en améliorer les lectures, bien qu'il l'ait revue en 1976. Il réitère ses doutes, ou du moins avoue son incertitude, face à l'interprétation de DIT-TENBERGER, reprise par FEYEL et largement acceptée (ainsi par ED. WILL et CHR. HABICHT), qui met l'inscription en rapport avec le paiement par Athènes d'une somme de 150 talents pour sa libération en 229 (cf. déjà *Emprunt public*

[n° 40] 32, et l'article analysé ci-dessus au n° 40, 103): «certes on reconnaît dans le décret plusieurs allusions aux ports athéniens et à des questions d'argent», mais il ne semble y avoir «aucune trace d'une dette publique ou d'un remboursement». M. ne fournit malheureusement pas de solution de rechange. – On peut se demander, au vu de la photo, si ce texte a été correctement daté et s'il ne remonterait pas, en réalité, à la 1<sup>ère</sup> moitié du III<sup>e</sup> s.: c'est en effet une gravure de la haute époque hellénistique (sigma aux branches divergentes, lettres rondes petites et suspendues, etc.), qui est à rapprocher de celle de la convention militaire entre Orchomène et Chéronée vers 286 (BCH 102, 1978, 359 sqq.; SEG 28, 461), avec un réglage identique dans les deux cas. Je croirais volontiers, dès lors, que l'inscription – constituée, rappelons-le, d'un décret d'Athènes (très mutilé) et d'un décret de Thèbes – se rapporte à la conjoncture de ca. 285, quand les Athéniens, une fois libérés de la domination de Démétrios Poliorcète (287), firent de grands efforts pour récupérer les ports et les forts de l'Attique, en tâchant d'obtenir de l'argent de tous côtés (voir PH. GAUTHIER, REG 92, 1979, 366 sqq., et CHR. HABICHT, Untersuchungen zur Geschichte Athens, 1979, 76 sqq.). Le début des considérants pourrait s'expliquer de façon satisfaisante dans ce contexte, puisqu'il est question du Pirée, où des hommes avaient été laissés en garnison (l. 6: καταλειφθέντες ἐν τοῖ Πειραιε[ῖ]), alors que le peuple d'Athènes aspirait à quelque chose, qui doit être la liberté (l. 5: ἐπιθεμένω τῷ δάμω τῷ Ἀθηναίων τῇ ἐλευθερίῃ): après quelques années d'occupation, les Macédoniens installés au Pirée ont dû entrer en négociations et accepter, contre remboursement, de «rendre Munychie» (l. 7: ἀποδομέν τὰν Μωνυχίαν κομιστάμενοι e. g. ἀργυρίω τάλαντα + chiffre). Thèbes ayant également recouvré sa liberté en 287, il n'y aurait nulle invraisemblance à supposer que les Athéniens se fussent aussi tournés vers cette cité pour rassembler la somme exigée par les garnisaires. Et le décret attique Nouveau choix, n° 2, de l'année 281/0, atteste l'excellence des relations entre Athènes et la Béotie à cette époque.

118. S. SYMÉONOGLOU, n° 5, 156, dans un travail sur la topographie de Thèbes, mentionne la trouvaille faite dans ses fouilles de la Cadmée d'une colonnette à sommet conique avec l'inscription FOROS (sic); ce sondage de 1964/65 avait livré en outre une très belle céramique attique. Selon S. il doit s'agir du site de l'*oinoskopeion* de Tirésias connu par Paus. 9, 16, 1. Malgré l'absence de toute référence, il semble clair que la borne en question ne fait qu'un avec le cippe signalé (sans photo) ArchDelt 20, 1965 (1967) B, 237 (SEG 25, 517, où la transcription avec digamma à l'initiale est acceptée). Ne faut-il pas, de toute nécessité, écrire ἥρος, le □ ayant été pris pour un F? Cette borne d'époque classique ne semble pas connue de N. H. DEMAND, Thebes in the fifth Century, 1982.

119. CH. PITÉROS, ArchDelt 37, 1982 (1989) B 2, 171–172 et pl. 104: fragment d'épistyle avec le début (?) d'une inscription honorifique en grandes lettres d'époque romaine: ὁ δῆμος Π [---].

120. Ibid. 172, trois épitaphes: 1. (signalée aussi BCH 114, 1990, 766) Ἐπὶ Ἐπαφρίωνι ἥρωι. Cette inscription gravée sur un bloc parallélepipedique de grandes dimensions est à distinguer de l'épitaphe thébaine IG VII 2628, également d'époque impériale, Ἐπαφρίων ἥρωος (avec un cavalier et un autel). 2. Παρθένια | χαῖρε (ép. rom.). 3. [Δ]ιοκλ[--] (ne pas exclure [Θ]ιοκλ[--]). – Trois stèles thébaines à décor gravé sont illustrées chez H. VAN EFFENTERRE, n° 12, 108–111; pour cette série cf. N. PHARAKLAS, n° 6, 274–275.

121. La publication récente, par V.N. BARDANI, d'un catalogue agonistique du Musée de Thèbes (BE 1989, 249; SEG 37, 388) appelle quelques remarques complémentaires. Soulignons d'abord la fragilité de l'attribution à Thèbes, qui ne repose que sur un rapprochement prosopographique extrêmement ténu. A supposer, d'autre part, que l'inscription soit thébaine (ce qui est fort possible, Tanagra seule étant exclue en Béotie à cause de la mention qui est faite de citoyens de cette ville), rien n'empêcherait de penser au concours des Agriônia (IG VII 2447; cf. L. ROBERT, BCH 59, 1935, 197–198 = Op. Min. I, 265–266; sur la fête de Dionysos Cadmeios, voir BE 1988, 658) plutôt qu'à celui des Hérakleia (pour lequel il eût fallu renvoyer à P. ROESCH, ZPE 17, 1975, 1–7, avec les rectifications BE 1976, 301). L'éditrice n'explique pas comment elle entend τὸν πρῶτον après le nom de la fête à l'acc. ou au gén.; mais de son texte il ressort que le personnage a exercé l'agonothésie des Hérakleia (?) pour la 1<sup>ère</sup> fois. Or cela n'a pas de sens, puisqu'une précision de ce type n'est donnée que lorsqu'il y a itération (ainsi Kléainétos a été deux fois agonothète des Mouseia, mais quand il l'est pour la 1<sup>ère</sup> fois, rien ne l'indique, cela va de soi: cf. ROESCH, Et. Béot. 192 sqq. n<sup>os</sup> 38–39). Il faut donc admettre que πρῶτον porte sur la célébration de la fête elle-même, et le caractère solennel de cette «première» rend compte du fait que l'on ait inscrit la liste des proxènes et bienfaiteurs venus assister au concours et au sacrifice. Est-ce à dire qu'il s'agisse de la création d'un nouveau concours? On croira beaucoup plus volontiers que c'était la restauration, après une interruption, d'une fête plus ancienne. On sait que la guerre de Mithridate a provoqué, en Béotie comme dans la province d'Asie (cf. L. ROBERT, Etudes Anatoliennes, 1937, 426 sqq.), une cessation momentanée de la vie agonistique, dont témoigne plus d'une inscription. Sur la base du catalogue d'Akraiphia IG VII 2727, qui doit dater des alentours de 80 av. J.-C. (cf. A. C. GOSSAGE, ABSA 70, 1975, 115 sqq. et en particulier 118), je restitue ainsi les l. 2–3 de l'intitulé: ἀγωνοθετοῦντος [certaminis nomen ἀπὸ τοῦ πολέμου] πρῶτον, πρόξενοι κτλ. On obtient donc pour le document une date un peu plus ancienne que celle qu'a proposée l'éditrice. De fait, cette datation vers le milieu du I<sup>er</sup> s. seulement n'était pas solidement fondée, puisque rien n'assure que l'agonothète, fils d'un Athénadès, ait été apparenté au Thébain Athénadès, fils de Nikomachos, du catalogue IG VII 542 (Sarapieia de Tanagra, vers 80: cf. GOSSAGE, 116). Il devient alors possible d'exploiter beaucoup plus simplement un intéressant rapprochement prosopographique fait par B., à savoir le lien évident entre le proxène chalcidien [Δημ]ήτριος Ἀνδρομάχου (l. 12 du nouveau

document) et le magistrat homonyme qui officie comme épimélète du gymnase dans le catalogue de Chalcis IG XII 9, 952. Comme cette inscription fait connaître aussi le fils du personnage en question, vainqueur au diaule à cheval, qui réapparaît en tant qu'éphèbe dans le catalogue que j'ai publié BCH 103, 1979, 165 sqq. (BE 1980, 377; SEG 29, 806), et que ce dossier a été attribué à l'extrême fin du II<sup>e</sup> s., B. a en effet cru devoir identifier le proxène au fils – non attesté par ailleurs – de cet athlète. Il faut au contraire admettre que le proxène et l'épimélète ne font qu'un. Cela invite certes à dater le dossier chalcidien un peu plus tard que je ne l'ai fait, vers 90–70. Mais, loin d'être impossible, cette nouvelle chronologie s'accommode fort bien de la date que M. AMANDRY a proposée, en fonction de parallèles numismatiques rigoureux, pour l'émission chalcidienne de Θεοκλῆς Πάυσανίου, soit la fin des années 40 (RevNum 1981, 456–57; cf. O. PICARD, Un siècle d'épigraphie classique, 1990, 257, avec un résumé du débat qui nous a opposés là-dessus): éphèbe vers 80 av. J.-C. dans les deux inscriptions agonistiques de Chalcis, Théoklès fils de Pausanias était un notable d'une soixantaine d'années à l'époque d'Antoine, car ce n'est pas en personne qu'il a remporté la victoire à la course de quadriges célébrée par la monnaie. – Un mot encore sur le mystérieux ethnique Στεφανῖται pour trois personnages mentionnés juste après les deux proxènes chalcidiens. L'éditrice a certainement raison d'écarter la possibilité qu'il s'agisse de citoyens de la lointaine et obscure Stéphanè ou Stéphanis de Paphlagonie (sur laquelle les éditeurs du SEG renvoient à une récente mise au point de D. FRENCH: cf. 36, 1176). Ce qui parle en faveur d'une cité de la Grèce centrale (y compris l'Eubée), c'est le nom mutilé du 2<sup>e</sup> «Stéphanitain» [...] ῶνδης, car le suffixe en question est caractéristique de cette région (d'abord sous la forme –ῶνδας bien sûr: bibliographie chez D. ΚΝΟΕΠΦΛΕΡ, dans Historia Testis [BE 1990, 5], 40–41). La Στεφάνη, πόλις Φωκίδος (Et. de Byz. s. v.) est donc une candidate plus vraisemblable. Mais il ne faudrait peut-être pas exclure la Stéphanépolis d'Épire (ancien nom, d'après Elien, Nat. Anim. 12, 30, d'une ville qu'il ne nomme pas), ni surtout que l'on ait affaire à une cité de la Béotie même, qui se serait appelée très temporairement Stéphanè au lendemain de la guerre contre Mithridate.

122. Catalogue militaire trouvé à Thèbes mais provenant sans doute d'une cité de la Béotie méridionale (ou mieux d'Haliarte) n° 67. IG VII 2450 attribuable à Tanagra n° 87. Décrets de Thèbes pour des juges d'Oropos n° 39.

123. Kabirion de Thèbes. Publication épigraphique et archéologique des taureaux de bronze inscrits trouvés dans ce sanctuaire, voir BE 1988, 254–255 (M. SÈVE); cf. aussi SEG 35, 412. Pour l'opinion de P. ROESCH sur la date à laquelle l'alphabet ionien s'est substitué à l'alphabet épichorique dans ces documents comme ailleurs en Béotie, monnaies comprises, voir ci-dessus n° 24. Le nom d'un des principaux dédicants, Δαιτώνδας, est étudié dans l'article de D. K. mentionné ci-dessus (BE 1990, 260). Fausse lecture au Kabirion: voir n° 69.

124. Réédition par J. M. FOSSEY d'une inscription du Kabirion mentionnant notamment la construction d'*oikoi* au II<sup>e</sup> s. de notre ère sous la responsabilité d'un hiérarque: voir SEG 35, 413 (le renvoi à BE 1969, 281 est un peu trompeur, car J. et L. ROBERT ne faisaient là que mentionner le texte publié plus tard par ST. KOUMANOUDIS, ArchDelt 25, 1980, 134–135 n° 7, sur lequel ils ne sont plus revenus). L'article de F. est repris dans Epigr. Boeot. I (n° 8bis), 255–257. – Plusieurs vases du Kabirion à inscription peinte ou gravée sont reproduits par H. VAN EFFENTERRE, n° 12, 156 sqq.

### *Anthédon*

125. Monographie sur cette cité d'après les textes littéraires et les inscriptions, mentions des Anthédoniens à l'étranger: voir BE 1988, 394 et SEG 36, 412 (Festschrift S. Lauffer). – J'ajouterai ici un témoignage épigraphique qui m'avait échappé, de même qu'il était resté inconnu de J. BLACKMAN, AA 1968, 27 sqq. et déjà de HIRSCHFELD, RE, et MEYER, Kl. Pauly: c'est la mention d'Anthédon parmi les cités qui, vers 80 av. J.-C., reconnurent l'asylie du sanctuaire d'Hécate à Lagina de Carie (Stratonicee) dans l'inscription BCH 9, 1885, 450–451 (OGI 441, l. 184; SAHIN, Inschr. von Stratonikeia II 1, 508 l. 42): Ἀνθηδών τῆς Βοιωτίας, puis Thèbes et Coronée, enfin Oropos (l. 61). Témoignage qui n'est pas sans intérêt pour le relèvement de la cité après sa «destruction» par Sylla (Plut. Sylla 26, 7). – Anthédoniens à Délos n° 56; sculpteur d'Anthédon à Hyettos n° 180. Premier exemple d'un décret de proxénie émanant d'A.: voir BE 1988, 394, et SEG 36, 413 (la date indiquée dans cette publication, «300–200 B. C.» est trop vague et trop haute: il faut dire ca. 200); l. 3–4, corriger γῆν en γᾶν et γεγράφται en γέγρ. (cf. P. ROESCH, Teiresias 17, 1987, E. 86. 01).

126. R. K. SHERK (n° 43), alléguant le décret des *synthytai* publié par H. JAMESON, AA 1968, 99–102 (SEG 25, 504) et repris par P. ROESCH, Et. Béot. 91–104 (SEG 32, 453), juge «impossible to decide whether Nikagoros [sic: le fait que cette forme soit attestée à Platées ne suffit pas à exclure, tant s'en faut, que Νικαγόρου soit le gén. du plus fréquent Νικαγόρας], the archon used to date the text, is the eponymous archon of Anthedon or of the association» (p. 282). Même hésitation déjà chez ROESCH, loc. cit. Pour ma part, il me semble clair que cette *synodos* formée seulement d'Anthédoniens et ayant son siège au gymnase, édifice public, a eu recours à l'archonte de la cité pour dater ses actes: voir les parallèles attiques réunis par L. ROBERT, ArchEph 1969, 15–16 (= Op. Min. VII 721–722).

### *Akraiphia*

127. L. MIGEOTTE, Emprunt public (n° 40), 74 sqq., n° 16, reprend, avec traduction et commentaire, les deux documents publiés en 1923 par N. PAPPADAKIS (PLEKET, Epigraphica I, 30; Nouveaux choix, n° 24). Une remarque onomastique à propos du texte B, l. 1–2, où l'on a lu et restitué Ε[ὐκλ]ίδας Θεοπόμπω Θειβ[ῆος]. Εὐκλίδας est

assurément un bon nom, mais il ne faudrait pas exclure Ε[ὐα]ρ[χ]ιδας, qui est bien attesté à Thèbes (cf. ΚΟΥΜΑΝΟΥΔΙΣ, Θηβ. Προσωπ. [n° 5], n° 712–714) sans parler d'autres noms de même longueur, comme Εὐμενίδας, -ξενίδας, -ορμίδας etc. On relèvera d'autre part la forme Θεο- (pour Θιο-), notable à cette date et en cette région de Béotie (voir n° 67): une révision de la pierre s'imposerait d'autant plus que l'on ne dispose pour B d'aucune photo.

128. A. SCHACHTER, *AJPh* 105, 1984, 259–270: A Consultation of Trophonios (IG VII 4136), donne un commentaire de cette intéressante inscription du Ptoion qui date des alentours de 225 av. J.-C. (cf. SEG 34, 152). On s'étonne un peu que SCH. veuille être le premier à penser que les deux réponses oraculaires – l'une concernant Lébadée et son temple de Zeus, l'autre Akraiphia et son concours en l'honneur d'Apollon – ont un lien étroit entre elles, puisque c'est précisément sur quoi nous avons insisté dans Hyettos 340–342 (dûment cité par SCH.) en montrant qu'à la réorganisation des Ptoia d'un côté correspondait de l'autre la construction du temple de Zeus (dont nous avons redaté le devis placé à tort au début du II<sup>e</sup> s.): «les questions et les réponses sont d'importance égale et de même nature, ce qui explique que Trophonios ait été consulté en même temps (au nom de la Confédération?) pour Lébadée et pour Akraiphia». Le rôle du Koinon en cette affaire a été ensuite souligné par P. ROESCH, *Et. Béot.* 233 sqq., sans doute avec raison. On ne saurait en revanche accepter ce que R. a dit là du consultant de Trophonios, Καλλικλίδας Λοκρὸς ἐς Ὀπόεντος, qui aurait «rempli sa mission en qualité de béotarque» (p. 234): la forme de l'ethnique prouve que l'on a affaire à un étranger, Opononte ne faisant plus partie de la Confédération à cette date (tandis que Larymna restait béotienne au témoignage de l'ethnique Ληρομνεύς dans la même inscription: cf. Hyettos 333); mais ce Locrien avait dû, bien sûr, se distinguer de quelque façon aux yeux des Béotiens pour devenir ainsi «an agent of the Koinon» (SCH. p. 267).

129. Décret pour l'évergète Epaminondas IG VII 2712 (pour une réédition critique cf. BE 1972, 197). Les lignes 33–37 relatives à l'entretien de la digue (χωμα) en bordure du Kopais sont commentées par S. LAUFFER, n° 139, 135–137 (cf. SEG 36, 411) et par H. KALCYK, *Boreas* 11, 1988, 4–14 (cf. BE 1988, 93; SEG 38, 378). Le dossier IG VII 2711 concernant le même Epaminondas est réédité, avec traduction, par J. H. OLIVER, *Greek Constitutions of Early Roman Emperors from Inscriptions and Papyri*, Philadelphia 1989, 69–77 n° 18 (sur ce recueil cf. BE 1990, 10).

130. Discours de Néron IG VII 2713: voir BE 1988, 106 (étude d'ensemble par M. PAVAN). Une traduction anglaise de ce texte célèbre est fournie par R. K. SHERK, *Translated Documents of Greece and Rome. 6: The Roman Empire: Augustus to Hadrian*, 1988, 110–112 n° 71 (avec bibliographie), qui adopte la date de 67 (28 novembre) [de même J. H. OLIVER, op. cit. 572–575 n° 296], alors que M. AMANDRY, *Le monnayage des duovirs de Corinthe*, 1988, 14 sqq., fait valoir de nouvelles raisons – très intéressantes, sinon absolument décisives – en faveur de 66, ce qui

mettrait l'édit tout au début et non à l'extrême fin du séjour de l'empereur en Achaïe (dans le même sens cf. B. LEVY, chez A. D. RIZAKIS, *Achaïa und Elis im Altertum*, Athen 1991, 189–194). Dans le décret d'Akraiphia qui vient ensuite (pour le préambule duquel voir l'étude de J. TRÉHEUX, n° 36, sur la formule de «prise en considération»), on peut regretter que le traducteur anglo-saxon – comme déjà, à dire vrai, M. HOLLEAUX dans son édition princeps – n'ait pas fait la distinction nécessaire entre le *νάος* (l. 50) d'Apollon où doivent être érigées les statues cultuelles de Néron et de l'impératrice (Statilia) [Messalina?] (cette restitution dans l'espace martelé eût mérité un commentaire, puisque H. la donnait sous toutes réserves) et le *ἱερόν* (l. 56) devant recevoir l'une des deux stèles, l'autre prenant place *παρὰ τῷ Διὶ τῷ Σωτήρι* (pour le sens de telles expressions, cf. P. CHARNEUX, BCH 111, 1987, 207 sqq., avec une discussion sur cet exemple même p. 214). – Photo des lignes 1–20 chez H. VAN EFFENTERRE, n° 12, 197.

131. D. M. SHAPS, ZPE 69, 1987, 293–296, étudie le système acrophonique en usage à Akraiphia dans le tarif des poissons publié par CL. VATIN en 1971 et reproduit SEG 32, 450 (cf. 37, 379 pour une analyse mettant en évidence les apports de SCH. à l'intelligence du document; c'est à tort en revanche que cet auteur continue à croire que l'archonte nommé en tête de l'inscription serait l'éponyme fédéral: cf. P. ROESCH, Et. Béot. 286 et D. KNOEPFLER, Gnomon 60, 1988, 234). SEG 38, 377.

132. Archonte ἐν Ἀκραίφιοις dans le catalogue IG VII 2871 (Pamboiōtia de l'Itōnion de Coronée): voir D. KNOEPFLER, n° 162, 277 sqq. Date de l'inscription IG VII 4147–4148 (liste agonistique et décret): le même, ibid. 284 n. 72, qui montre que ce document, placé vers 50 av. J.-C. par A. G. GOSSAGE, ABSA 70, 1975, 123, ne saurait guère être antérieur à l'époque d'Auguste (mention de deniers); cf. aussi ROESCH, Et. Béot. 226 n° 3.

133. Le nom Μαρφσῶν dans une épigramme archaïque du Ptoion (HANSEN, CEG I, 333); voir BE 1987, 379 (pour cette famille d'anthroponymes cf. aussi R. WACHTER, MH 48, 1991, 92–93). Interprétation de ἡο Πραολιειον dans la dédicace IG VII 2731: cf. G. VOTTERO, n° 75, 216. Dans le catalogue BCH 22, 1898, 242 n° 1, le même auteur propose à juste titre de restituer Λυσ[τ]νίω plutôt que Λυσ[α]νίω (adj. patr.), le nom étant Λυσίνος (Λυσανίας ferait Λυσανῆος).

### *Haliarte*

134. Conformément à l'usage moderne, j'orthographe avec un H l'initiale du nom de cette ville. Mais il est probable que c'est seulement à une date tardive, après que la cité eut cessé d'exister en tant que telle (voir n° 136), que le toponyme Ἀλιάρτος a été rapproché de ἄλς / ἄλος. En tout cas, la forme épichorique du nom, Ἀρίαρτος (ethnique Ἀριάρτιος), n'avait pas d'aspirée à l'initiale, comme nous l'avons démontré dans Hyettos 221 sqq. (cf. aussi BCH 102, 1978, 380–381; Festschrift S. Lauffer [n° 7], 598 n. 16, où l'on peut voir que la forme non aspirée est assurée par les meil-

leurs mss. de Nonnos 13, 71). Dans les documents du IV<sup>e</sup> s. – ainsi la liste amphictionique de 327 publiée par J. BOUSQUET, *Etudes sur les comptes de Delphes*, 1988, 239 = CID II. Comptes, n° 96, qui fait connaître un hiéromnémon d'Haliarte – et encore ceux du siècle suivant (comme le décret d'acceptation signalé au n° suivant), je crois qu'il convient d'écrire résolument avec esprit doux l'ethnique Ἀριάρτιος, même si les éditeurs adoptent toujours – ou presque – l'esprit rude (par exemple ROESCH, *Et. Béot.* 205, qui toutefois, p. 237, écrit Ἀρι- dans le décret FEYEL, *Contribution* 134–139, parce qu'il suit là, indirectement, le texte de HOLLEAUX, *BCH* 16, 1892, 465).

135. Nouvelle interprétation par K. J. RIGSBY du décret d'Haliarte concernant les Ptoia (SEG 32, 456; avec renvoi à J. et L. ROBERT, *BE* 1984, 209, sur une intéressante étude de J. E. STÉPHANIS), voir *BE* 1988, 309 et surtout 393; cf. aussi SEG 37, 380. Pour la formule de «prise en considération» aux l. 2–3, voir l'analyse de J. TRÉHEUX, n° 36, 121 n. 24: «Si j'ai bien dégagé le sens de la formule, la traduction de C. VATIN n'est qu'imprécise, celle de P. ROESCH est erronée». Dès 1986, avant l'étude de RIGSBY, T. avait vu que l'interprétation générale du décret par ROESCH – dont le mérite, en l'occurrence, aura surtout été de faire progresser considérablement la lecture de l'inscription – se heurtait à de graves difficultés (cf. D. KNOEPFLER, *Gnomon* 60, 1988, 234).

136. J. BUCKLER, n° 161, 54 n° 4 publie en appendice à son étude orchoménienne une petite inscription trouvée dans un champ immédiatement au sud de l'acropole d'Haliarte (cf. SEG 34, 353). Il s'agit d'un cippe dont une face est bien dressée dans sa moitié supérieure: on y lit, sur deux lignes, ΑΓ | ΑΘ, en grands caractères. Selon l'éditeur, ce serait une épitaphe, inachevée, avec un nom tel que Ἀγάθων, sans exclure d'autres possibilités «ranging from Ἀγάθα το Ἀγαθώνυμος». En réalité, il s'agit de tout autre chose: c'est une borne comme il en existe déjà deux exemples à Haliarte, provenant des fouilles britanniques (R. P. AUSTIN, *BSA* 28, 1926/27, 137–138 n<sup>os</sup> 10–11; cf. ROESCH, *Thespies* 63). Or, si l'une d'elles n'a, comme ici, que deux lignes abrégées, l'autre fournit la clé: Ἀγρὸς Ἀθηναίων. Ce bornage est évidemment à mettre en rapport avec la cession du territoire d'Haliarte par Rome aux Athéniens après la destruction de 171. Ainsi s'explique, sur le nouvel exemplaire, la mortaise («an odd cutting») du lit d'attente: il s'y trouvait fixé un pillier rendant la borne plus visible. – Inscription sur un fragment d'architecture: SEG 38, 382.

137. J.-M. FOSSEY, *Epigr. Boiot. I* (n° 8bis) 233–235 et pl. 74: «Verse and Worse» from Haliartus, publie un intéressant graffito sur une tuile trouvée en 1966 dans un champ de l'acropole. Le texte occupe cinq lignes (mutilées à droite) dans une écriture de la haute époque hellénistique; il semble pourtant rédigé en koinè, sans trace de dialecte. Son caractère n'apparaît pas clairement, encore que plusieurs mots orientent vers un contenu scatologique: ὁ τὸν κοπρῶνα τ[---]μένος, puis κόπρος, τῖλος («diarrhée»); s'agirait-il d'une menace à l'adresse de qui aurait mis un tas d'im-

mondices devant la maison d'autrui? Pour κοπρών et la voirie dans les cités, cf. CL. VATIN, BCH 100, 1976, 555–564. – Autres graffiti à Haliarte, *ibid.* 265–266.

138. Catalogue militaire éventuellement attribuable à Haliarte n° 67. Cf. aussi n° 143.

139. *Onchestos*. Quoi qu'on en ait dit, ce sanctuaire du territoire d'Haliarte est resté jusqu'en 172 la «capitale» de la Confédération béotienne: voir n° 43. – Signalons ici, puisque l'ouvrage s'ouvre par l'examen du secteur où l'on devait découvrir les ruines du sanctuaire (cf. ROESCH, *Et. Béot.* 268 sq.), la publication – réalisée au moment même où l'auteur disparaissait – des recherches topographiques menées par S. LAUFFER en Béotie au cours de l'année 1938: *Kopais. Untersuchungen zur historischen Landeskunde Mitteligriechenlands I*, Frankfurt-Bern-New York 1986, 326 pages, avec de nb. croquis et deux cartes hors texte (la 2<sup>e</sup> montre quatre vues panoramiques embrassant toute la région du Kopais); cf. SEG 36, 422. Si l'épigraphie n'y joue qu'un rôle mineur, c'est en revanche une mine d'informations pour la géographie historique, L. ayant consigné très soigneusement tous les vestiges de surface, dont beaucoup ont disparu depuis. P. 56, L. reproduit l'intéressant milliaire de Pétra BCH 29, 1905, 98 sq. qui mentionne l'Al(al)koménaion (mais rien n'indique qu'il l'ait «retrouvé», comme le dit P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 19).

### Coronée

140. Lettres impériales relatives à l'assèchement du Kopais. S'ajoutant aux trois documents déjà connus (IG VII 2870, I–III), la série publiée par J. M. FOSSEY, *Euphrosyne* 11, 1981/82, 44–59 (SEG 32, 460–471; cf. 1706; 35, 409) est maintenant presque entièrement dans l'Année épigr. 1986 (1989), 633–638; réédition complète, avec photos d'estampage, chez J. N. OLIVER, *Greek Constitutions* (n° 129) 153–273 n<sup>os</sup> 108–118. – G. A. SOURIS, *Hellenika* 40, 1989, fasc. 1, 51–52, traite d'un passage de IG VII 2870 III (= SEG 32, 468), lettre d'Antonin le Pieux à Coronée en 155: à la l. 16, il ne faut pas lire δώσουσι μὲν νόμιον τέλος avec tous les éditeurs depuis LATYSCHEV en 1885, mais δώσουσιν ἐννόμιον τέλος (cette lecture semble avoir été faite indépendamment par OLIVER, n° 116: cf. p. 272). C'est donc à tort que cet exemple de νόμος avait été enregistré dans le supplément du LSJ s. v. – Rééditant son article dans *Epigr. Béot. I* (n° 8bis) 5–26, J. M. FOSSEY a apporté quelques précisions – d'où la polémique n'est pas absente – sur les circonstances de la retrouvaille du dossier. Il fournit d'autre part une photo des deux fragments de IG VII 2870 (pl. 5–6), ce qui permet de vérifier la justesse de la nouvelle lecture de SOURIS (pas encore connue de F.); photo, nouvelle aussi, pour IG VII 2882, fragment retrouvé en 1980 par P. ROESCH, avec un morceau que ce savant publia en 1985 (SEG 35, 405, B–C). Enfin, il ajoute un «Appendix on the Names».

141. Rectifions un détail à propos de ce dossier. Quand en 1977 TH. SPYROPOULOS fit savoir qu'il avait trouvé à Potza, en 1971, des lettres impériales, J. et L. ROBERT,

BE 1978, 221, reconnurent immédiatement que c'étaient les documents signalés un demi-siècle plus tôt par N. PAPPADAKIS. Mais ils ne s'aperçurent pas que la base dont SP. donnait une photo, Πόπλιον Αἴλιον Ἀδριάνου ἢ βουλή καὶ ὁ δῆμος était connue depuis plus longtemps encore, ne faisant qu'un avec IG VII 2879; et cette inscription a été ensuite reproduite comme inédite dans SEG 27, 55; FOSSEY (n° suivant) l'identifie à IG VII 2879 mais ne fait pas le rapprochement avec SEG 27, 55.

142. J. M. FOSSEY, *Festschrift Lauffer* (n° 7), 247–251 n°s 1–4 (cf. BE 1988, 310, et SEG 36, 425–426), publie ou republie, avec photos et aussi un tableau des particularités les plus notables de la gravure, une série de bases, surtout impériales. Les n°s 1–2, pour Hadrien, sont IG VII 2879–2880; cette dernière, avec θεός, est postérieure à la mort de l'empereur, tandis que l'absence de toute titulature incitait DITTENBERGER à dater la première avant son avènement, écart que F. juge peu vraisemblance au vu de l'écriture, qui est identique. Mais il n'explique pas le caractère insolite du nudum nomen. Je croirais volontiers que les titres de l'empereur, avec peut-être sa filiation, étaient gravés sur le piédestal proprement dit, le bloc conservé n'étant que le socle du monument; sans doute faut-il admettre la même disposition pour l'autre base. Les n°s 3–4, nouveaux, sont respectivement une base pour Antonin le Pieux, datable de 143 (6<sup>e</sup> puissance trib., 3<sup>e</sup> consulat) et une base pour Valérien (253–260), première mention de cet empereur dans l'épigraphie béotienne selon F. (qui reprend d'autre part, mais ne fait pas progresser, le fragment de base impériale publié par W. K. PRITCHETT, *Studies in Ancient Greek Topography II*, 1969, 87 et pl. 64). N° 5: inscription honorifique pour le consul et gouverneur d'Achaïe L. Egnatius Victor Lollianus (début du III<sup>e</sup> s.). Faisant le point sur les bases impériales de cette cité, F. note que IG VII 2878 (émanant en fait des *koïna* de Grèce centrale et honorant Calligula) a disparu; il n'a pas retrouvé non plus – ce qui est plus gênant, puisqu'elles n'ont été que signalées par leur inventeur, N. PAPPADAKIS (cf. BCH 47, 1923, 521) – celles de Carus, Valentinien et Arcadius. – Dans la réimpression de cet article (n° 8bis, 97–111), F. repousse avec raison la date arbitraire de 117 (lapsus pour 138?) indiquée par P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 03, comme t. ante q. pour le n° 1 (Hadrien). Il accepte en revanche son identification de Π. Αἴλιος Διόνυμος (n° 2) avec un personnage nommé dans le dossier des lettres impériales (SEG 32, 462 et 469); il tient compte également de son observation sur le n° 5 (Egnatius Lollianus), dont il donne ici une bonne photo de la pierre (pl. 36).

143. L. MIGEOTTE, *Mélanges E. Pascal* (n° 99) 197 et *Cahiers du Centre Glotz II*, 1991, 26–27, donne une analyse de l'important décret (de Coronée?) sur la sitonie publié sommairement par A. IOANNIDOU-KARETSOU, *ArchDelt* 27, 1972 (1977) B 2, 322–323 (cf. BCH 101, 1977, 584; BE 1978, 216: «brève (?) inscription à étudier») et amélioré par P. ROESCH, *Teiresias Epigr.* 1977, 3–4 n° 4, qui projetait d'en donner une édition commentée (cf. aussi Et. Béot. 16–17, et 61 n. 20 à propos du calendrier). Ce texte ne paraît pas avoir été repris dans SEG (cf. vol. 27, 54). M. donnera une édition critique et commentée (avec trad. fr.) de cette inscription dans le volume édité

par J.-M. FOSSEY à la mémoire de P. ROESCH (Amsterdam 1992). – Sur quelques particularités dialectales de l'inscription, voir TE RIELE, n° 70, 362 sqq. et BLÜMEL, n° 71, 385–386: -ττ- au lieu de ξ (ἀπολογίτταντο), ἐπιστασόντεςσι, ἔττε et ἔτταν. – Relevons ici l'expression ὁ σάετος ἐνιαυτός «l'année en cours», qui semble nouvelle en béotien (att. τῆτες, dor. σᾶτες; cf. BCH 103, 1979, 175). On notera d'autre part que le décret contient des graphies telles que θεῦς, σιτωνέονται, avec conservation de *e* devant voyelle; ce trait de la Béotie méridionale semble ainsi s'être étendu aux cités de la rive sud du Kopais (pour Haliarte voir n° 67), bien qu'on ne le voie pas attesté dans les proxénies fédérales de l'Itônion (IG VII 2858–2869; REA 68, 1966, 69 sqq.). Mais il faut marquer que l'on n'a pas de preuve absolue que le décret sur la sitonie, qui a servi de table d'autel dans le monastère de Pontza, émane de Coronée et non point, précisément, d'Haliarte.

144. Catalogue militaire fragmentaire SEG III 365: D. HENNIG, n° 42, 337, propose de le dater «vielleicht noch in die erste Hälfte des 3. Jh.» à cause de la présence des adj. patronymiques. Mais les deux derniers noms conservés ont un patronyme au gén., ce qui indique plutôt la période de transition 250–240 ou même 230.

145. Dans la dédicace d'une équipe victorieuse aux Pamboiôtia de Coronée publiée par S. LAUFFER, *Chiron* 6, 1976, 15–17 n° 8 (SEG 26, 551), l'éditeur, suivi par P. ROESCH et A. SCHACHTER, a proposé de retrouver le nom de l'archonte fédéral Apollodôros: Ἄρχοντος Βοιωτῦς Ἀπολλοδώρω. Comme ce document paraît dater des alentours de 240, on peut se demander aujourd'hui s'il ne vaudrait pas mieux écrire [Ἀθων]οδώρω, Athanodôros étant l'archonte fédéral révélé par le nouveau catalogue de Thespies (voir n° 35).

146. L. DARMEZIN, n° 44, 332 n° 2, réédite et traduit l'acte d'affranchissement ArchDelt 2, 1916, 217 sqq. Αβ', document intéressant au point de vue de l'histoire religieuse. Mention des Akraia et des Panamia (noter, l. 22, les datifs Ἀκρήεις τε κῆ Παναμίεις, graphie propre à cette région du Kopais; cf. BLÜMEL, n° 71, 386, et MENDEZ DOSUNA, 69bis). Lors de ces fêtes, l'affranchi doit accomplir un rite pour lequel D. n'a pas d'explication assurée à offrir: ἐρπέτω δὲ κῆ τῶν ὁδῶν τῶν Βοιωτίων. Quelle est cette «route béotienne»? Il doit s'agir en tout cas d'une voie sacrée, sans doute liée de quelque manière aux Pamboiôtia. La clause Βοιωτῶν ὁ βειλόμενος paraît indiquer que ce document, comme beaucoup d'autres publiés par PAPPADAKIS, loc. cit., est encore antérieur à la dissolution du Koinon en 172; cf. A. SCHACHTER, *Cults* (n° 45) 2, 7–8, n. 3 (SEG 36, 424). D. ne fournissait pas de date.

147. P. KRENTZ, n° 7, 313–317: Athena Itonia and the Battle of Koroneia (cf. BE 1991, 99), fait observer que l'identification récemment proposée par TH. SPYROPOULOS de l'Itônion aux vestiges qu'il a mis au jour près de Coronée ne fait pas l'unanimité: si plusieurs spécialistes l'ont acceptée (PAPACHATZIS, ROESCH, etc.), d'autres se sont montrés plus sceptiques (SCHACHTER), voire opposés (WALLACE). Parmi les premiers, K. aurait pu ranger P. AMANDRY, dont il ne cite pas l'article intitulé «Bases

de trépieds à Coronée» BCH 102, 1978, 567–569, et surtout S. LAUFFER, n° 139, 92 sqq., qui a songé à cette localisation bien avant la fouille. «Un léger doute reste toutefois permis», écrivais-je moi-même il y a quelques années (Comptes et inventaires, 1988, 276 n. 36). En faveur de l'opinion de SPYROPOULOS, K. publiée deux tuiles de type laconien recueillies à cet emplacement (fig. 69 a/b) : l'une conserve en effet les lettres ΘΑΝ, donc très probablement Α]θαν[ᾶς ἱερᾶ], à rapprocher de celle que le fouilleur avait trouvée, avec [Α]θανᾶ]ς ἱερᾶ (SEG 31, 405; rest. ROESCH). Il note enfin que la localisation du sanctuaire n'est pas d'une très grande utilité pour comprendre le déroulement de la bataille de Coronée en 394.

148. M. SORDI, n° 5, 265–269: Acilio Glabrone e l'Atena Itonia di Coronea, commente le décret fédéral disparu en vertu duquel une statue du roi Antiochos III avait été érigée en 192 dans l'Îtônion (Tite-Live 36,20,3), monument qui suscita, l'année suivante, l'ire du consul Acilius et de son armée. Attention à ne pas écrire, en citant ce passage, *cum communi decreto Boeotorum* (p. 266), car le *cum* est la conjonction introduisant *posita esset*. D'autre part, il est assez peu probable que le décret ait été gravé sur la base même, où devait figurer en revanche la dédicace de la statue à Athena. Sur cette affaire et le fragment d'Antisthène allégué par S., voir maintenant J.-L. FERRARY (BE 1990, 72).

149. Incriptions de l'Îtônion faussement attribuées par M. FEYEL au sanctuaire de Zeus à Lébadée n° 157.

150. J. M. FOSSEY, Epigr. Boeot. I (n° 8bis) 262–264 et pl. 78–79, publie ou republie deux stèles funéraires. L'épithaphe Χαρίκλια est sans doute IG VII 2899, où LOLLING lisait Χαρρ- avec un Υ initial valant kh. IG VII 2922 s'avère par ailleurs être le remploi d'une épithaphe hellénistique avec le nom Τιμων.

### Région limitrophe entre les cités de Coronée, Lébadée et Orchomène

151. H. KALCYK – B. HEINRICH, n° 9, I, 1989, 55–70: The Munich Kopais-Projekt (sur lequel voir également, des mêmes, Die Wasserbauten der Minyer in der Kopais, München 1984, avec des cartes et d'excellentes photos de paysage), font connaître un site archéologique nouveau au lieu-dit Xinos, sur une espèce de cap à mi-chemin d'Haliarte et d'Asplédon, au nord-ouest de Coronée. Trois inscriptions en proviennent, qui sont mentionnées aussi par H. KALCYK, n° 7, 279–280 (cf. *ibid.* 340 fig. 27 pour la situation) et par B. HEINRICH, n° 6, 49 et 63–64. N° 1, stèle hellénistique pour Δεξιότος (pl. IV; cf. HEINRICH 63, pl. 19, où le cliché a été tiré à l'envers.); «dessen Name für diesen Teil Böotiens bislang noch nicht belegt ist» (KALCYK, 279, avec renvoi à BECHTEL, HPN): est-ce à dire qu'on le rencontre ailleurs? Il me semble clair, au vu de la photo, qu'il faut lire Δεξιθιος (cf. Δεξιθεος à Coronée même, IG VII 2933). N° 2, épithaphe plus ancienne (V<sup>e</sup> s. ?), avec un nom commençant par Θιο (pl. V; cf. HEINRICH 63 pl. 20): après les lettres lues on distingue encore trois hastes verticales, la 3<sup>e</sup> étant sûrement un T; vu l'espace laissé à g. devant l'initiale, il n'y avait

probablement qu'une lettre après ce T; donc Θιογίτ[α] ou -γίτ[ώ] (l'un et l'autre connus). N° 3, borne ou autel (pas une «dedication»; «Weihung», ΚΑΛΥΚ, loc. cit.), Ἀπόλλωνος Πηάωνος (d'après la seule photo publiée, chez HEINRICH 64 pl.21, et qui est loin d'être excellente, je me demande s'il n'y aurait pas, au-dessus, le mot *horos*, à lire [h]όρο[ς]). L'épiclèse Πηάων (= Παιάων, Παιάν) semble nouvelle pour la Béotie (mais cf. le nom Πηαωνία BCH 64–65, 1941/42, 42, l.3). On peut conjecturer que ce dieu médecin était, en pareil endroit, invoqué contre les fièvres paludéennes. Le site pourrait être celui de la béotienne Eleusis (Strab. 9, 2, 18). Mais est-ce compatible avec la présence de céramique romaine?

### Lébadée

152. L. DARMEZIN, n° 5, 330, n° 1 réédite et traduit l'acte d'affranchissement IG VII 3083 (repris chez MICHEL, Recueil 1392). On s'étonne que ce document soit daté «de la fin du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C.» (p. 327), puisqu'il est encore rédigé en dialecte. D'autre part et surtout, l'intitulé fait mention de l'archonte fédéral Astias ou Was-tias (Φαστίας; ne pas transcrire «Hastias», comme le fait D.). Or nous avons montré qu'il n'y avait plus d'éponymes fédéraux après 172 (cf. ETIENNE – KNOEPLER, Hyettos 110–111 et passim). Cet archonte, que P. ROESCH, Thespies 91, mettait au II<sup>e</sup> s. (sans autre précision), doit probablement dater des alentours de 180, car l'inscription de Lébadée offre quelques traits qui interdisent de la remonter au III<sup>e</sup> s. (cf. M. FEYEL, Polybe 72, contre CHR. BARRATT). Mais une date légèrement plus haute («200–190» dans Hyettos 350) reste, en tout état de cause, possible.

153. CHR. HABICHT, n° 30, 94 n. 50, laisse ouverte la question de savoir si l'archonte fédéral Charopinos mentionné dans le catalogue militaire IG VII 3068 est le premier du nom, attribuable aux environs de 230, ou le second, qui date selon lui de ca. 195. Je pencherais pour le premier, vu que l'on a encore la graphie Βοιωτοῖς (Βοιωτῦς sous l'archontat d'Astias et déjà à la fin du III<sup>e</sup> s.; voir n° précédent). La graphie «désaspirée» ἀπεγράψαντο (pour -vθo) n'est pas un indice de date tardive: cf. D. HENNIG, n° 42, 337 n. 29, avec cet exemple.

154. Devis du temple de Zeus (IG VII 3073–3077). Pour une réédition partielle de ce dossier par G. THÜR, avec commentaire, voir SEG 34, 354. Pour la date – qui se laisse plus précisément déterminer que simplement «before 172» (loc. cit.; cf. déjà 32, 473, et encore 38, 383) – voir ci-dessus n° 128. – Παραστάματα = παραστάδες dans le devis, cf. M.-CHR. HELLMANN, BCH 110, 1987, 245; REG 102, 1989, 556.

155. L. MIGEOTTE, Emprunt public (n° 40), 78 n.232, commente rapidement le décret IG VII 3054 relatif à un remboursement d'emprunt. «Mais le texte est très mutilé et les restitutions de DITTENBERGER me paraissent fragiles».

156. L. MIGEOTTE, n° 41, 316, examine la souscription IG VII 3077, εἰς τὸν τοῦ ἱεροῦ σηκοῦ [περίβολον]. Je ne suis pas sûr qu'il faille traduire cette expression par «en-

ceinte de l'enclos sacré»: vu le sens habituel de σηκός = *cella* (cf. ORLANDOS-TRAVLOS, Lexikon [BE 1987, 25], s. v.), on pourrait songer au péristyle du temple (εἰς τὸν ( . . ) [περίστυλον]). En tout cas, rien ne prouve que la souscription ait eu pour objet la restauration de l'enceinte circulaire de l'oracle de Trophonios (dont le prêtre est mentionné en tête de liste), comme l'affirme M., car Pausanias signale plusieurs temples au voisinage de l'oracle (9, 39, 4). Sur ce document cf. aussi J. M. FOSSEY, ANRW II 2, 1979, 574 (= Boeotian Papers [n° 8], 245): «an inventory of financial contributions, possibly [?] to some religious found, dating to the 1<sup>st</sup> century A.D.». – Réponse oraculaire de Trophonios n° 128.

157. Documents relatifs aux Basileia. Fragment inédit avec liste des cités: cf. P. ROESCH, Et. Béot. 400. Nouvelle *apologia*, elle aussi inédite: cf. D. KNOEPFLER, n° 176, 271 n. 21 in fine; pour SEG 3, 367–369, rangées à tort par un auteur récent parmi les inscriptions de Chéronée, cf. ibid. 266 n. 10 et 274 n. 30 (SEG 38, 384); on y trouvera également une discussion contre l'attribution aux Basileia de deux documents trouvés l'un à Chéronée (FEYEL, Contribution 80), l'autre à Mamoura (IG VII 2871). – A. K. STAVROPOULOS – P. STATHI, n° 6, 927–937: The Visit and Death in Livadia of the Swedish Priest A. F. Sturtzenbecker, in 1784 (en grec moderne, avec un résumé en anglais): de ce voyageur n'avaient été publiées jusqu'ici que les observations concernant Delphes et ses abords (CHR. CALMER, Opusc. Arch. 5, 1948, 113–144). Il est ici question, d'après un manuscrit d'Uppsala, des recherches faites par S. à Lébadée, où il s'était arrêté sur la route de Delphes (et où il revint peu après pour y mourir). Il y copia la dédicace à Héra Basilis IG VII 3097 (cette identification n'est pas faite par les auteurs, qui ne savent de l'inscription – sur laquelle cf. A. SCHACHTER, Cults, n° 45, 1, 240 – que ce qu'en disait S. lui-même, renvoyant à ses devanciers G. WHEELER et J. SPON à la fin de XVII<sup>e</sup> s.). Or, sa copie fournit deux moignons de ligne de plus que les autres copies (y compris celle de H. G. LOLLING): ΝΙΩΝ ΚΛΑ. . | ΠΡΟ ΤΟΝΚΛΑΖΟ. Pas de commentaire là-dessus. Pourtant les lettres Κλαζο- attirent l'attention et éveillent la curiosité. Il s'agit en fait de l'inscription IG VII 3102, qui n'était jusqu'ici connue que par une copie plus complète de PH. LEBAS en 1843 (Inscriptions II 3, 763), et que DITTENBERGER a présentée comme suit: [ὁ δῆμος ὁ Κλαζομενίων Κλε[ . . . | νικήσαντα, . . . . ] πρῶτον Κλαζο[μενίων] παῖδες | δόλιχον, δίαυλον, Ἐλευθέρια | δόλιχον (cf. J. et L. ROBERT, BE 1974, 479, p. 275, qui ont fait remarquer que ce document émanant de Clazomènes avait été oublié chez ENGELMAN-MERKELBACH, Die Inschriften von Erythrai und Klazomenai II, 1973). L'inscription avait donc bel et bien été gravée à Lébadée («Num re vera Lebadensis sit titulus, jure dubitaveris», D. ad loc.). Mais quel est le rapport entre les deux textes? Je croirais volontiers que la base érigée par les Clazoméniens à l'occasion d'une victoire aux Βασίλεια (il faut restituer ce mot après νικήσαντα) et aux Eleuthéria de Platées fut réutilisée, à l'époque impériale, pour la dédicace à Héra dans le sanctuaire de Zeus Basileus. – S. semble bien, du reste, avoir vu les vestiges du temple, avec trois blocs inscrits qu'il ne put déchiffrer: il ne lut que le mot

ΔΡΟΜΩΝ (p. 922)! Il vit aussi, mais ne copia point une «grande inscription grecque» qu'avait éditée WHEELER (A Journey [1682] 328): il s'agit du catalogue IG VII 3068.

158. Inscription de Lébadée attribuable à Orchomène (?) n° 169.

### *Orchomène*

159. L. MIGEOTTE, Emprunt public (n° 40), 48 sqq. n°s 12–14, réédite avec traduction et commentaire approfondi trois documents orchoméniens de grand intérêt: le remboursement à Euboulos d'Elatéé, le remboursement à Nikaréta de Thespies et le fragment d'une convention avec un inconnu (IG VII 3171–3173). Signalons qu'une bonne photo de la première inscription, conservée au British Museum, se trouve chez B. F. COOK, Greek Inscriptions [at the B. M.], 1979, 42 fig. 34. Pour le dossier de Nikaréta M. a adopté les datations qui résultent de notre chronologie des archontes fédéraux. De même pour la 3<sup>e</sup> inscription, qui peut en toute certitude être attribuée à l'archontat fédéral de Kteisias (= Karaïchos à Orchomène), pour lequel voir le n° suivant; il ne me semble pas possible (cf. déjà M. FEYEL, Polybe 43 n. 1) que l'archonte nommé à la 1<sup>re</sup> ligne conservée soit un éponyme fédéral, comme l'envisage le nouvel éditeur; la lecture [X]αίρωνδαο est d'ailleurs exclue à cette date: il faut soit [Xη]ρώνδαο (DITT. s'appuyant sur la copie de LEAKE), soit [Xα]ρώνδαο, soit alors un tout autre nom (par exemple en -φρώνδας; cf. n° 31). C'est un archonte local d'Orchomène, prédécesseur immédiat ou non de Karaïchos, à ajouter au tableau des magistrats de cette cité chez D. HENNIG, RE Suppl. 14, 1974, en face des col. 350–351.

160. Il a été question de l'archonte fédéral Kteisias à propos d'une autre inscription d'Orchomène, qui exige une mise au point. Le rapprochement établi par J. M. FOSSEY, AAA 7, 1974, 119–127 sqq. (cf. BE 1974, 284), repris maintenant dans Epigr. Boeot. I (n° 8bis), 49–57 (avec deux remarques onomastiques par D. K.) entre le fragment IG VII 3185 et le fragment SEG 3, 371 – rapprochement confirmé, avec quelques amendements, par S. LAUFFER, Chiron 6, 1976, 44 sqq. n° 56 (SEG 26, 581) – a permis de reconstituer presque complètement l'intitulé d'un catalogue militaire d'Orchomène: il ne manque que le nom de l'archonte fédéral, dont on peut dire toutefois qu'il était très court et se terminait en -ας : vacat [ca. 4 α]ο ἄρχωντος Βοιωτῶς. S. LAUFFER fait remarquer qu'à l'époque probable de ce document, vers 220, il n'y a que Κτεισίας qui remplisse les conditions; mais il aurait dû ajouter que cet archonte est précisément exclu par le fait que l'on connaît déjà à O. le catalogue de l'année de Kteisias (avec un autre éponyme local et d'autres polémarques que les magistrats nommés dans le document en question). C'est ce qu'avait bien vu FOSSEY (loc. cit. 121 n. 6 = 51 n. 3), qui proposait soit Hippias, soit Nikias, deux archontes des années 220 (ainsi déjà FEYEL et ROESCH; cf. Hyettos 292, 304, 350). Mais la datation à cette époque de l'inscription reconstituée est-elle solidement fondée? Certes, l'un des polémarques, Μέγκας Τελεσίαο, doit être apparenté de très près à

Τελεσίος Μέγκωο, garant en 223 dans le prêt de Nikaréta (IG VII 3172: voir n° précédent), et au frère de celui-ci, Μνάσων Μ., également garant à cette date, puis polémarque quelques années plus tard (vers 215); d'autre part, l'archonte local du nouveau document, [Ἀθων]όδορος Νικοκλ[εῖος], est lié à un autre garant du prêt de Nikaréta, Νικοκλεῖς Ἀθωνοδώρῳ. On a admis que les garants étaient les fils des magistrats, ce qui impliquerait, dans l'hypothèse où ces inscriptions seraient approximativement contemporaines, que ceux-ci auraient exercé leur charge à un âge très avancé (les garants eux-mêmes ne pouvant être de tout jeunes hommes). Force est en réalité de poser entre les deux textes un écart d'une génération. Or, il est exclu que le catalogue remonte aux alentours de 250 (gravure, absence d'adj. patronymiques, forme Βοιωτῦς qui n'apparaît guère avant 230, etc.). Le rapport doit donc être inversé: les magistrats sont les fils des garants, ce qui repousse le catalogue vers 190. Cette chronologie se voit confirmée quand on considère l'ensemble des inscriptions gravées sur la même pierre. En effet, à gauche du catalogue IG VII 3185 + SEG 3, 371, se trouve un autre catalogue fragmentaire, IG VII 3184 (également réédité par FOSSEY, loc. cit. 123 sq. = 55 sq.; cf. LAUFFER, 45–46; SEG 26, 580), que la prosopographie autorise à dater une vingtaine d'années au moins après l'archontat de Kteisias, puisque Διωνιούσιος Καλλιμέλιος, secrétaire sous Kteisias (IG VII 3174) – c'est-à-dire âgé sans doute d'une trentaine d'années (cf. Hyettos 274) – est devenu, une fois l'âge de 50 ans dépassé, archonte local d'O. dans ce catalogue, qui est donc à placer vers 210–200; et comme la gravure a dû se faire de gauche à droite, cette date constitue un t. post q. pour l'archonte fédéral en -ας. On a du reste la preuve que tel a bien été l'ordre de gravure, car à droite du catalogue reconstitué s'en trouve un autre (SEG 3, 372; puis 26, 582), qui ne saurait être antérieur au début du II<sup>e</sup> s. (forme commune γραμματεύοντος remplaçant γραμματιδδοντος: cf., à Hyettos, IG VII 2832, vers 170–160) et qui a même toutes chances d'être postérieur à 172, comme FOSSEY l'a reconnu plus récemment (AAA 14, 1981, 59 sqq. = n° 8bis, 59–64; cf. SEG 31, 410). On voit ainsi que l'archonte fédéral de IG VII 3185 + SEG 3, 371 (= SEG 26, 581) doit se situer entre ca. 200 et 172. Il est dès lors tentant de songer à Hippias II, l'archonte de l'année 187 (connu par Polybe 22, 4, 12–13), [Ἱππί]αο ἄρχοντος B., ou à celui de 177, Euréas (SGDI 1, 1872), sans exclure [Ἰαστί]αο (Astias; voir n° 152), quoique ce nom, avec une lettre de plus, convienne moins bien. Pour l'ordre de ces catalogues cf. déjà D. HENNIG, Chiron 7, 1977, 143–144, qui suggérait précisément Astias.

161. J. BUCKLER, AJP 105, 1984, 49–53: The Charitesia at Boiotian Orchomenos (cf. BE 1987, 560, sous la rubrique «Attique», parce qu'il est fait mention, très brièvement, de IG II<sup>2</sup> 1360, pour laquelle il eût fallu renvoyer à J. et L. ROBERT, BE 1974, 283 p. 230), publie deux épistyles inscrits du théâtre d'Orchomène. Le 1<sup>er</sup> n'a pas été «found in the orchestra in 1983» (SEG 34, 356), mais s'y trouvait encore en 1983 (comme B. l'indique bien). De fait, P. AMANDRY – T. SPYROPOULOS, BCH 98, 1974, 224, ont déjà signalé cette inscription sans la publier: «le nom du concours

[des Charitésia] figure dans une dédicace gravée sur un bloc d'architrave, découvert au théâtre d'O. en 1973» (cf. p. 183 n. 8). Il s'agit de deux morceaux jointifs d'une architrave dorique, celui de gauche complet – mais précédé primitivement d'au moins un autre élément –, celui de droite brisé à dr. L'inscription est présentée ainsi: Χαρι-  
 τεισίων τὸ λογ[εῖον]. Sur la base de l'intitulé de IG VII 3195, on peut admettre le libellé suivant: Ὁ δῖνα τῷ δῖνος ἀγωνοθετείσας τῶν X., puis très certainement, Διώνυσοι ἀνέθεικε (sur le lien de Dionysos avec les Charites, cf. AMANDRY – SPYROPOULOS, loc. cit. 228; G. J. M. J. TE RIELE, Charitésia, dans: *Miscellanea Tragica in honorem J.-C. Kamerbeck*, 1976, 285–291). D'autre part, je me demande si le bloc de dr. ne se raccorde pas au fragment d'épistyle dorique publié par S. LAUFFER, *Chiron* 6, 1976, 36, n° 36 (SEG 26, 591), avec les lettres IONK, où l'éditeur a cru reconnaître les vestiges d'une mention de l'empereur Claude. Ce rapprochement semble certes se heurter, de prime abord, à un grave obstacle. La hauteur des nouveaux fragments étant apparemment plus forte (34 au lieu de 23,5 cm). Mais une erreur n'est pas exclue chez B., où il n'y a ni photo ni dessin. En tout cas le raccord permettrait de reconstituer un élément d'architrave ayant exactement le même nombre de lettres que celui qui est intact, soit 10: XAPITEISIQ et NTOLOGIONK. Λογῖον est la forme attendue en béotien; et le recours au dialecte semble indiquer que la dédicace n'est pas aussi tardive que l'a cru l'éditeur («Roman period»). Enfin, s'il devait se confirmer, le raccord prouverait que cet agonothète avait fait construire ou réparer non seulement le *logeion* mais aussi une autre partie de la *skéné*, peut-être les portes: κτῆ τὰ θυρώματα] (ainsi à l'Amphiaraiion: cf. V. ΠÉΤΡΑΚΟΣ, Ὁρωπός, 1968, 57 sqq.). Le 2<sup>e</sup> épistyle publié par B. (SEG 34, 357) est d'ordre ionique et formé de deux morceaux non raccordables. Le plus considérable (2,79 m de long) porte une inscription en koinè que l'éditeur restitue ainsi: [– Ἄμ]ινολάου ἀγωνοθετήσας]. Mais on pourrait songer à d'autres noms, d'autant plus que Ἄμ(ε)ινόλαος ne se rencontre pas, sauf erreur, en Béotie: plutôt, donc, [Κρ]ινολάου ou [Δε]ινολάου, l'un et l'autre attestés dans ce pays. Enigmatique est demeuré l'autre fragment: MNTEΣT. Mais comment admettre une séquence MNT? Il me semble évident que le M est en réalité un alpha à barre brisée, sans doute incomplet en haut. Je place alors ce morceau à droite du premier (sans toutefois qu'il y ait raccord, un éclat ayant dû disparaître) et j'écris: ἀγωνοθετ[ήσ]αντες τῶν Χαριτησίων κτλ.]. Cette dédicace faite par deux agonothètes, peut-être père et fils, doit dater du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. quand, après la guerre contre Mithridate, les Charitésia connurent un nouvel essor (IG VII 3195–3197; pour ce dernier catalogue, cf. BE 1987, 567).

162. Ces deux nouveaux épistyles inscrits (voir n° précédent) invitent à reconsidérer la dédicace orchoménienne publiée par S. LAUFFER, *Chiron* 10, 1980, 173–174 n° 12 (SEG 30, 455): – προθύροις ἀγωνοθετείσας Διώνυσοι ἀνέθεικε. On a affaire à un épistyle dorique nettement plus ancien que les précédents (III<sup>e</sup> s. selon l'éditeur, ou même fin du IV<sup>e</sup> s. selon P. ROESCH, *Teiresias* 10, 1980, E. 80. 17), qu'il me semble dès lors tentant de rapprocher du bloc IG VII 3209 (pars epistylia Dorici), qui, au vu du

fac-similé de LOLLING dans le corpus – il n'en existe malheureusement, à ma connaissance, ni photo ni dessin précis – appartient également à la haute époque hellénistique (LAUFFER l'allègue à titre de comparaison, mais sans faire d'observation sur la pierre ni évoquer la possibilité d'un raccord avec l'autre fragment): [Α]πολλόδωρος Νίκωνος τὰ πρόθυρα κτὴ τὼς πίνακας τῶς | . . . Ce bloc intact comporte 41 lettres (car l'alpha initial était gravé sur l'élément venant à gauche). Or, si l'on restitue σὺν au début (amputé) du bloc LAUFFER (déjà J. et L. ROBERT, BE 1981, 285, suggérait σὺν τοῖς [de même ROESCH, loc. cit.], qui s'avère trop long), on obtient aussi 41 lettres. Sur le 4<sup>e</sup> bloc qu'il faut admettre à droite (mortaise pour crampon au lit d'attente), je restitue un nu épheleystique (ἄνεθεικε[ν]), qui fait pendant à l'alpha du bloc 1 (perdu). De cette dédicace désormais complète il ressort qu'après le milieu du III<sup>e</sup> s. (gén. au lieu de l'adj. patr.) un riche agonothète a muni le théâtre d'un portique avec panneaux peints, bref d'un *proskénion*. C'est l'époque où règne une grande activité «musicale» à Orchomène, comme en témoigne la longue série des trépieds chorégiques dédiés à Dionysos (AMANDRY – SPYROPOULOS, BCH 98, 1974, 171 sqq.).

163. J. BUCKLER, n° 161, publie aussi deux épitaphes: voir SEG 34, 358–359. N'est-il pas clair que dans le n° 3 (= 359) il faut lire [χ]ρ[ηστὴ] devant χαῖρε?

164. J. M. FOSSEY, Epigr. Boeot. I (n° 8bis), 181–189: An Archaic Tombstone from Orkhomenos, réédite avec une photo (pl. 48) la stèle Chiron 10, 1980, 178 n° 29 (SEG 30, 457; pas dans BE 1981, 285), portant l'épithète d'un citoyen d'Erythrées gravée de bas en haut (Παντιά[ς] | Ἐρυθραῖ[ος]). Elle doit dater de la fin du VI<sup>e</sup> s. Cherchant à déterminer de quelle Erythrées il peut s'agir ici, F. constate que le nom Παντιάς est extrêmement rare en dehors de la Béotie même (région de Thespies) et du Péloponnèse (surtout Laconie). Éliminant la cité d'Ionie, il donne, parmi les trois Erythrées de Grèce centrale (Malide, Locride et Béotie), la préférence à la ville béotienne voisine de Platées. Cela prouverait qu'avant d'être annexée par Platées, puis par Thèbes, cette Erythrées fut une cité, comme le laissent voir d'ailleurs divers textes examinés par F. (Paus. 9,2,1: Hdt. 6,108,6). P. ROESCH, Teiresias 10, 1980, E. 80. 23, s'était demandé s'il ne fallait pas tenir Ἐρυθραῖος pour un anthroponyme et restituer ensuite Παντία[ο], car il doutait fortement que la bourgade de Parasopie eût jamais été une *polis*. F. considère cette interprétation comme un «mistake» (p. 189), car la présence d'un patronyme est très rare à cette date dans les inscriptions béotiennes (voir n° 75); ajoutons que le gén. devrait être plutôt Παντίω. Il reste que la disposition du texte est surprenante.

165. Deux nouvelles proxénies d'Orchomène, avec la fin d'une troisième, ont été publiées par P. ROESCH en 1989: voir BE 1990, 270 (PH. GAUTHIER) avec une observation intéressante sur le sens du mot ἐνωνά (pour le plus commun ἔμπασις). Relevons ici les noms des deux archontes locaux. Pour le premier (proxénie n° 2, Τιμ[–]), R. a renoncé à toute restitution en raison de la fréquence des anthroponymes formés sur cette racine; il faut néanmoins noter l'existence d'un archonte Τιμών, qui date la base chorégique IG VII 3210 (= BCH 98, 1974, 187 n° 6): les deux textes pourraient

être exactement contemporains (vers 240–230); en revanche, l'archontat de Τιμόλλει(ς) (ibid. 180 n° 3) paraît un peu trop ancien, encore que sa datation avant le milieu du III<sup>e</sup> s. soit loin d'être assurée. Le nom de l'archonte dans la proxénie n° 3 pose un problème: on lit .ΙΔΑΚΝΩ. Ecartant à juste titre une restitution [Ῥ]ιδάκνω – qui ne correspondrait pas exactement aux traces du début et créerait un hapax inintelligible –, l'éditeur a opté pour [Ἀ]ιδάκνω, après que O. MASSON, consulté, se fut prononcé dans le même sens: «je crois, écrit ce dernier, qu'on est obligé d'admettre un Ἀιδάκνω nouveau et de sens inattendu, à moins de donner une valeur active «qui mord tout le temps = hargneux», comme Δακνώξ. Ce serait un sobriquet de mauvais caractère... En tout cas je ne vois rien d'autre» (Hommages à G. Roux, 1989, 223 n. 10): hapax pour hapax, ne pourrait-on songer plutôt à [Δ]ιδάκνω, qui serait peut-être un nom de mollusque comme τρίδακνω, adjectif caractérisant chez Pline, NH 32, 21, un très grand coquillage (pour l'usage qui en a été fait dans l'Antiquité cf. R. STUCKY, *The Engraved Tridacna Shells*, *Dedalo* 19, 1974: il est amusant de constater que le terme *didacna* est utilisé en zoologie pour désigner précisément une espèce de mollusques). Ce ne serait pas la première fois que l'onomastique permettrait d'enrichir le vocabulaire grec.

166. Traitant des anthroponymes béotiens formés sur l'appellatif *πάϊλλος*, O. MASSON, n° 5, 396–398 = *Onom. Gr. Sel.*, 1990, 71–73 (cf. BE 1987, 366, et SEG 36, 409), a fait connaître une nouvelle lecture de P. ROESCH à la l. 15 du catalogue militaire publié par A. DE RIDDER, BCH 18, 1894, 504 n° 37: Παίλλει Προξένιο[ς] au lieu de Σίλλει Π[ρο]ξένου (p. 397=73). Mais il a apparemment échappé à l'un et à l'autre que ce catalogue avait été republié, avec une photo, par S. LAUFFER, *Chiron* 6, 1976, 23–29 n° 26 (SEG 26, 576; cf. BE 1977, 212, avec mention de Σίλλει); or la photo met hors de doute qu'il faut lire, avec LAUFFER, ΣΙΑΛΕΙΤΙΜΟΞΕΝΙΟΣ, ce qui ne garantit certes pas le nom Σίλλει – on pourrait songer à [Παυ]|σίλλει ou, comme le suggérait R. lui-même (*Teiresias* 7, 1977, E. 77. 48), [Μνα]|σίλλει – mais exclut absolument Παίλλει Προξένιος!

167. O. MASSON, ibid., s'intéresse aussi au dérivé *Παίλλέας*, nom qui n'est apparu que récemment, d'abord (comme on l'a cru) dans la dédicace chorégique BCH 98, 1974, 196 n° 12 (ἄρχοντος Παίλλ[έ]αο); puis nous avons fait connaître une inscription qui semblait fournir deux nouvelles mentions de cet archonte. En effet, sur la face antérieure (A) et sur le côté gauche (C) du pilier qui porte sur le côté droit (B) le catalogue de conscrits IG VII 3178 (archonte fédéral Prôtomachos, archonte local Euagoras), on a les restes d'un autre catalogue, jusqu'alors inédit, qui date de l'archonte fédéral Euergos et, pensions-nous, de l'archonte local Pailléas, catalogue formé d'une liste de base (face A) et d'une liste complémentaire (petit côté C); or nous avons déchiffré, sur le modèle de IG VII 3181, ἀπόλυτου Παίλλέαο: cf. Hyettos 309 et n. 160 (*Teiresias* 7, 1977, E. 77. 50). Cette inscription a été ensuite publiée par S. LAUFFER, *Chiron* 10, 1980, 163–164 n° 5 (qui n'a pas connu notre observation et n'a pas su reconnaître l'intitulé de la liste des *apoloipoî*), puis par J. M. FOSSEY –

P. ROESCH, *Teiresias* 1980, E. 12 [en réalité 13!] (d'où SEG 30, 449). Chez ces derniers les deux intitulés se présentent ainsi: [Θι]ός. | [Τούχαν ἀγαθάν. Ἄρ]χοντος Παελλία | [Ἐρχομενίς, Βοιωτ]ῆς δὲ Εὐέργω, κτλ. (A) et [Θι]ός. | Ἀπόλυτο Παῖλλεα ἄ[ρχοντος] (C). Sur la base de cette édition, M. admet une forme en -ας pour le génitif du nom de l'archonte Παελλίας/Παῖλλεας. Mais peut-on croire à ce «génitif court», alors que pratiquement tous les noms en -ας, à Orchomène et plus généralement en Béotie, ont un gén. en -αιο, même après un thème vocalique? J'ai noté BCH 98, 1974, 200 n. 19bis, que les formes aberrantes étaient soit des bévues de lapicide – la chose semble claire dans la dédicace publiée là, où l'on a ἀυλείοντο(ς) Ἐρμαίωνδα(ο) – soit, le plus souvent, des erreurs de copiste, dont certaines ont d'ores et déjà pu être éliminées à la lumière d'une révision (pour un cas isolé, et mal assuré, dans un graffiti béotien cf. BE 1988, 534). W. BLÜMEL, n° 66, 60 § 70, a bien marqué que sur ce point le béotien se distinguait du lesbien et du thessalien: au thess. Ἀλεύα (exemple fourni par B.) s'oppose de façon frappante, à Orchomène même, la forme Ἀλεύαιο (nom d'un archonte trois fois attesté au gén.: cf. SEG 30, 444). C'est pourquoi dans Hyettos (loc. cit.), nous n'avons pas cru pouvoir accepter Παελλία (d'autant moins qu'il y avait toute la place, en cette fin de ligne, pour un omicron) et que nous avons écrit [Παῖλλεαο ἄρ]χοντος Παελλία[νίδαο], en nous fondant sur le fait que les catalogues d'O. mentionnent régulièrement le patronyme de l'archonte local (cf. IG VII 3174, 3176, 3178, 3179, 3180, 3184 [voir n° 75], SEG 30, 447 B, etc.). Assurément le patronymique \*Παελλιανίδας n'était pas un nom acceptable et a été justement repoussé par ROESCH, puis MASSON (cf. déjà RPh 52, 1978, 358). Mais, en ce qui me concerne, je reste convaincu que la solution était bonne en son principe: il suffit de songer à un autre dérivé, comme Παελλιάδας, parfaitement bien formé (Festschrift Lauffer [n° 7] 589 n. 39; cf. SEG 36, 439). D'autre part, j'estime maintenant que ce nom doit être celui de l'archonte lui-même, et non pas son patronyme. Car il permet de restituer de manière satisfaisante la fin de l'intitulé de C: ἀπόλυτο Παῖλλεαδ[αο ἄρχοντος] (un delta a été pris pour un alpha par F. et R.; «rather an alpha» FOSSEY, n° 169, 68). Cela suppose donc que Παελλιάδας et Παῖλλεαδ[αο] sont, comme l'admettait M. pour le simple, deux variantes d'un seul et même nom. D'autre part, il est certain que la restitution des lignes 2–3 adoptée dans SEG 30, 449, est erronée, car la largeur conservée de la face A permet de calculer que la l. 2 ne comptait pas plus de 25 lettres, tandis que la l. 3 – où les caractères sont un peu plus espacés (sans parler du vacat final) – n'en avait que 18–19 au maximum. Dès lors, voici comment je crois devoir présenter cet intitulé (pour une nouvelle tentative de FOSSEY, qui ne diffère de celle-ci que sur la question du nom de l'archonte local, à vrai dire fondamentale pour la chronologie, voir ci-après n° 169):

[Θ ι ] ό ς ·  
 [Ἐρχομενίς ἄρ]χοντος Παελλιά-  
 [δαο, Βοιωτ]ῆς δὲ Εὐέργω, vac.

4 [πολεμαρχι]όντων Διοσκορίδαο κτλ.

168. Que l'archonte local d'Orchomène correspondant à l'éponyme fédéral Euergos s'appelle Pailléadas ou Paellias (voir n° précédent), il ne peut plus être identifié, comme on l'a fait jusqu'ici, à l'archonte Pailléas – ou mieux Païllos – qui date la base chorégique BCH 98, 1974, 196 n° 12 (où il n'est pas possible de substituer Παῖλλ[εάδα] à Παῖλλ[εάα]), qui semble lui-même trop long: je préférerais de beaucoup, aujourd'hui, Παῖλλ[ω]). Mais cela s'avère plus avantageux que dommageable du point de vue de la chronologie des archontes fédéraux. En effet, l'identification nous avait obligé à placer Euergos et son successeur assuré – mais pas nécessairement immédiat en dépit de l'homogénéité du monument orchoméniens – Prôtomachos au moins dix ans après l'archontat d'Onasimos (223 av. J.-C.), puisque les deux chorèges sous (Pailléas) Païllos ont été conscrits l'année d'Onasimos (cf. Hyettos 309 sqq.). Or, la période 215–205 compte déjà un grand nombre d'archontes sûrs ou possibles (il s'y ajoute maintenant Sôteirichos: voir n° 101), et la prosopographie interdit de descendre plus bas. Mais elle n'empêche nullement, en revanche, de mettre nos deux archontes un peu avant la séquence des éponymes attestés à Aigosthènes (224–216), car les trois polémarques d'Orchomène sous Prôtomachos se retrouvent comme garants l'année même d'Onasimos (IG VII 3172 VI A, 10–15; emprunt à Nikaréta, voir n° 159). A Oropos, d'autre part, Euergos est lié de très près à l'archonte Charidamos, qui se situe aux alentours de 230 (Hyettos 296 et 350). Sur la base des inscriptions de l'Amphiaraion on peut proposer finalement la succession Charidamos – Euergos – Hermaios – Prôtomachos (vers 230–226, l'archonte de 225 étant probablement Nikias: cf. n° 29), en faisant l'économie d'une hypothèse un peu compliquée à propos de la gravure de ces documents (Hyettos 300).

169. J. M. FOSSEY, *Epigr. Boeot. I* (n° 8bis), 65–87: *Inscriptions from Orchomenos 3* (continuation, en anglais, des contributions en grec moderne mentionnées ci-dessus n° 160), revient sur un certain nombre de catalogues publiés par S. LAUFFER (*Chiron* 6, 1976, et 10, 1980) qu'il avait pu examiner dès 1970. Il reprend en particulier l'étude des deux faces nouvellement connues du catalogue IG VII 3178, dont il fournit des photos (pl. 12–13, le côté latéral gauche [SEG 30, 449 C] n'est pas illustré). Pour ce qui est de la face A, il est toujours d'avis (voir n° 167) que l'archonte local correspondant à l'archonte fédéral Euergos s'appelait Paellias (gén. Παελλία), tout en reconnaissant maintenant qu'il n'y a absolument pas la place pour [Ἐρχομενίυς devant Βοιωτ]ύς à la l. 3. Cela l'oblige à admettre une curieuse disposition pour cette ligne, qui commencerait par un vacat de trois lettres environ, comme celui que l'on peut constater à la fin. «I am sure my suggested reconstruction will not please everybody» (p. 69). De fait, il ne me paraît pas de bonne méthode que la restitution d'un texte – fût-il manifestement rédigé selon un formulaire peu commun – repose sur deux exceptions malaisément explicables, à savoir le gén. en -α (beaucoup plus rare que F. ne le donne à penser) et ce vacat initial, dont il ne fournit aucun parallèle. Le supplément [-δα, Βοιωτ]ύς proposé ci-dessus (n° 167) les élimine d'un coup l'une et l'autre; il permet en outre de lire Παῖλλεάδ[α] à la l. 2 de la face C (alors

que F. écrit toujours Παῖλλέα ἄ[ρχοντος]). Dans le catalogue SEG 30, 448 B (pl. 14), il défend la lecture [Σ]τύβραξ (pour ces sobriquets en -αξ cf. P. CHANTRAINE, RPh<sup>3</sup> 37, 1963, 21) Βράτωνος (mais ici aussi, à en juger par la photo, il ne semble pas exclu de lire un K ou à la rigueur un E initial: voir n° 171); sur la face C (pl. 15) il déchiffre le nom du secrétaire des polémarques, Δρόπουλος (et non pas Δρομ[ό]λαος, nom assez insolite restitué par ROESCH, alors que LAUFFER lisait déjà correctement Δρωπ-) et il interprète la 1<sup>ère</sup> ligne conservée --κωνος, Εὐαγ-, comme fournissant le nom d'un polémarque [Νί]κωνος Εὐαγ[όραο], qui pourrait être le fils du chorège BCH 98, 1975, 195 n° 9, Εὐαγόρας Νίκωνος. Mais dans l'appendice consacré à cette famille, p. 84–85, F. indique exactement l'inverse! Il paraît du reste bien imprudent de vouloir réunir en un seul tableau généalogique tous les porteurs d'un nom tel que Εὐαγόρας (les associations doivent être établies sur la base d'un couple de noms: cf. J. et L. ROBERT, BE 1972, 85 p. 383); d'autre part, on hésite un peu à suivre F. dans sa tentative (p. 82–83) pour attribuer à Orchomène, à cause du nom Νί(κω)νος Εὐαγόραο, l'intitulé fragmentaire IG VII 3088, copié très fautivement par RANGABÉ à Lébadée (ajoutons que c'est à tort que F. accentue partout -άο). Dans le catalogue SEG 30, 447 A (pl. 16), il marque quelque perplexité face à Δαλάρετος, qui pourrait être, selon lui, une erreur de lapicide pour Δαμ-; mais un nom en Δαλ(ο)- (possibilité que d'ailleurs il évoque) semble parfaitement défendable. Le même document fait connaître un Κουρίων, où F. voudrait voir «an early example of an Italian resident in Boiotia (i. e. Curio)»: dans un texte des alentours de 230 (au plus tard) cela paraît impossible, et l'on préférera interpréter cette forme comme un dérivé, peut-être nouveau, du nom Κύριος (rare mais attesté; cf. FRASER-MATTHEWS, LGPN I, s. v.). Quoiqu'encore relativement ancien, le catalogue SEG 30, 450 B (fig. 18), dont F. n'améliore le texte que par rapport à l'édition de LAUFFER, présente quelques formes aberrantes: ainsi Θειναρχίδας (pour Θειν-: cf. 69bis et 146), Δώπουρος (pour Ζω-), Δεῦξιππος (pour Ζευ-), Καλιγίτων (pour Καλλι-), de même que des hapax comme Σκίρων ou Φουλλίνας. Un nom fait grande difficulté: ΟΥΣΑΤΟ (l. 14; ROESCH suggérait Ούπερ-): la 3<sup>e</sup> lettre n'étant pas assurée, on pourrait songer à Ού(π)άτω («Υπατος, attesté à Thèbes: cf. BECHTEL, HPN 434); voir aussi l'énigmatique ΟΧΑΤΙΟΣ à Kopai (IG VII 2783, 4). Menues observations sur le catalogue SEG 26 (corriger p. 81 XXIV en XXVI), 576.

170. Ibid. 86–87 et pl. 21–23, F. donne une description, ainsi qu'une vue d'ensemble et des photos de détail, de la fameuse dédicace des cavaliers d'Orchomène (et d'autres cités: cf. FEYEL, Polybe 271 n. 5) ayant accompagné Alexandre en Asie (IG VII 3206). – Relevons que s'il avait fallu dater ce document en se fondant seulement sur l'écriture, on n'aurait guère osé le placer avant le 2<sup>e</sup> quart du III<sup>e</sup> siècle, le t. ante q. étant fourni par la présence des adj. patronymiques.

171. M. CASEVITZ, n° 5, 399–402: Sur l'onomastique d'Orchomène (cf. SEG 36, 438; pas dans BE 1987), étudie – après quelques considérations générales – le nom Πίνκοκ dans le catalogue militaire IG VII 3180, daté par C. «entre 223 et 216» (p. 400:

c'est la reproduction pure et simple de l'indication fournie par le corpus, sans prise en compte des travaux de FEYEL et ROESCH); en fait, l'éponyme fédéral de ce document ne saurait être antérieur à 215 (cf. Hyettos 350), ce qui n'est pas sans importance pour la chronologie du changement phonétique que doit admettre C. En effet, une fois écarté un rapprochement avec Ῥεγκίας (Thespies) et Ῥόγκων (Akraiphia), qui ferait de ce Rhinkos un «ronfleur» (cf. ῤέγγω/ῤέγκω), ou avec Ῥύνχων (Thèbes), l'auteur propose, «sans prétendre convaincre absolument», de «voir en Ῥίνκος un nom tiré du poisson, grand ou petit, dénommé βρίγκος» (p. 401). Il est donc obligé de supposer le passage, en béotien, du groupe initial *br-* à *r-* en passant par *vr-*, avec amuïssement de *b* devant la liquide. Ce traitement serait postérieur à ca. 250, puisque dans le catalogue SEG 3, 373 (Orchomène, avec adj. patr.) on a encore Βράτων (Βράτωνος) et non pas \*Ῥάτων. Mais C. est bien en peine d'expliquer ce dernier nom. Je crois pour ma part que c'est une erreur de lecture (bien que le texte de ce fragment ait été revu et confirmé – «so weit es der schlechter gewordene Erhaltungszustand zuließ» – par S. LAUFFER, Chiron 10, 1980, 180 n° 41, et qu'il convient de lire Κράτων ou Ἐράτων (si le B se confirmait – là et dans le catalogue SEG 30, 448 B 12: voir n° 169 –, il faudrait admettre que c'est une graphie pour \*Ῥράτων: cf. W. BLÜMEL, n° 66, 38 § 34, à propos de Βρανίδας à Lébadée, IG VII 3068); en tout cas le Βράτων de Thespies (IG VII 1888, g 9), qui n'est pas dans BECHTEL, HPN, et n'est allégué ni par C. ni par BLÜMEL, semble très suspect. Enfin, C. omet de dire ce qu'il fait des noms tels que Βρόχας, Βραχύλλει(ς) etc., attestés jusqu'au début du II<sup>e</sup> s., après le prétendu changement. Bref, tout semble bancal dans cette exégèse: le Ῥίνκος d'O. – s'il a été bien lu – attend encore d'être expliqué.

172. Souscriptions IG VII 3191–3192 (Asklepieion): voir L. MIGEOTTE, n° 41, 313, n° 2 (à la l. 2, M. préfère [ἔργ]ω à [ἰαρ]ῶ).

### Chéronée

173. L. DARMEZIN, n° 44, 331 n° 3, réédite l'acte d'affranchissement publié par J. M. FOSSEY – P. ROESCH, ZPE 29, 1978, 129 sqq. n° 6 (SEG 28, 449), dont elle souligne le caractère sui generis. Tout n'est d'ailleurs pas clair dans ce texte et sa traduction (on peut se demander, par exemple, si ἐπι δέ κα ἄμφεπῶνθι τῶν Φιδίων Μνάσων κῆ Καλλίς signifie bien «quand M. et K. rendront un culte chacun à sa divinité personnelle». Il est sûr, en tout cas, que D. se méprend quand elle traduit – à la suite des premiers éditeurs – Αὐτομένιος ἄρχοντος τῷ δευτέρῳ par «Automéneis étant archonte pour la deuxième fois» (voir n° 43 in fine). Des catalogues militaires, malheureusement toujours inédits, font du reste connaître deux archontes de ce nom à Chéronée; cf. D. KNOEPFLER, n° 176, 270 n. 19, qui signale que ce lot découvert par G. SOTÉRIADIS contenait également un bon nombre d'actes d'affranchissement (apparemment pas connus de D.). L'éditrice date ce document de la fin du III<sup>e</sup> s. ou du début du II<sup>e</sup> s.: je montrerai très prochainement qu'il doit, comme la plupart des neuf inscriptions publiées par FOSSEY – ROESCH, être de peu postérieur à

l'année 172. – L'article en question de F.-R. est repris maintenant chez J. M. FOSSEY, n° 8bis, 120–151, avec un commentaire développé sur les anthroponymes (qui ne méritaient sans doute pas tous de faire l'objet d'une notice). P. 136, F. relève et approuve mon interprétation de Αὐτομένιος ἄρχ. τ. δ. (voir ci-dessus); on s'étonne alors que, trois pages plus loin, il soit répété que ce personnage est «arkhon for second time» (p. 139). Dans un appendice (p. 152–155), F. reprend la dédicace à Artémis Ilithye IG VII 3410, dont il donne une photo (pl. 41); importance du culte d'Artémis à Chéronée; ses rapports avec celui de la Grande Mère et celui des Dieux égyptiens.

174. J. M. FOSSEY, n° 142, 254–257 n<sup>os</sup> 6–9 (cf. BE 1988, 310 et SEG 36, 415–416) étudie le dossier des bases impériales de cette cité. Il reprend, avec photos, IG VII 3149 (n° 6) pour Antonin le Pieux (en 140) et BCH 29, 1905, 101 n° 2 (= n° 8) pour Aurélien (270–275); il publie en outre une base nouvelle (n° 7) pour Alexandre Sévère, qui présente un intéressant martelage du nom Ἀλέξανδρον (néanmoins assuré), chose inhabituelle pour cet empereur. Ce document fait connaître un collègue de *stratégoi*: «this institution seems otherwise unknown in the cities of the area» (p. 278). Quelle que soit, dans l'esprit de F., l'extension de cette aire, il eût fallu noter que des stratèges sont attestés, au II<sup>e</sup> s. de notre ère (pour la date de leur apparition cf. A. PLASSART, *Mélanges Glotz*, 1932, 736–737), à Thisbé, Thespies et même Coronée (cf. ROESCH, *Thespies* 115 et n. 1), ville qui paraît bien appartenir à la zone qu'annonce le titre de son article («Inscriptions from the South West Kopais»). Deux autres bases, IG VII 3418 pour Vespasien et 3420 pour Macrin, sont portées disparues. F. réédite enfin l'inscription honorifique IG VII 3426, témoignage important pour la permanence des institutions fédérales au début – ou même à la fin selon lui – du III<sup>e</sup> s. La grande dame honorée là était ἀρχιτέτρια τοῦ τε κοινοῦ Βοιωτῶν τῆς Ἰτωνίας Ἀθηνῶς καὶ τοῦ κοινοῦ Φωκῆων ἔθνομος καὶ τῆς Ὀμοιοίας τῶν Ἑλλήνων παρὰ Τροφονίῳ. F. ne dit pas comment il entend exactement cette titulature (il met des virgules avant les deux καὶ) et il ne mentionne pas le Koinon phocidien dans son commentaire (il me semble qu'il y a d'un côté Athéna Itônia, déesse des Béotiens et des Phocidiens, de l'autre Trophônios avec Homonoia). Le fait que le béotarque soit prêtre à vie des *Sébastoi* indique peut-être le règne conjoint de Gordien III et de ses associés; mais il pourrait aussi s'agir du prince vivant et de ses prédécesseurs (cf. CHR. HABICHT, *Altertümer von Pergamon* VIII 3, 1969, 81–82, pour ce type de problème). – Dans la réimpression de cet article (n° 8bis, 97–111), F. conteste le bien-fondé des observations faites par P. ROESCH, *Teiresias* 17, 1987, E. 86. 13–14, sur les n<sup>os</sup> 6 (l. 11) et 8 (l. 2).

175. Signalons une découverte épigraphique peu commune, dont la presse grecque s'est fait l'écho en janvier 1991, mais qui remonte en fait à février 1990: des étudiants américains ont retrouvé l'inscription qui, selon Plut. *Sylla* 20, 10, avait été gravée au sommet du Thourion pour commémorer la belle action des Chéronéens Homolôichos et Anaxidamos lors des opérations de 86 av. J.-C. – Une publication pro-

visoire (dont je dois la connaissance à Mlle A. ΠΑΝΑΥΟΤΟΥ) en est donnée dans le Newsletter 27, Spring 1991, 13 de l'Amer. School of Class. Studies at Athens (avec un dessin qui atteste la présence, au-dessous des noms de Ὀμολώϊχος et Φανα[ξ]ίδομος, de lettres plus difficiles à déchiffrer: ΑΡ ΤΙΣ. Dans le texte de présentation une allusion est faite à «an enigmatic third line which was perhaps a graffito or later addition». Ne doit-on pas lire ἀρ[ι]στ[ι]τ[ι]ς (pour ἀριστ[ε]ίς), puisque Plutarque, loc. cit., dit précisément que l'inscription qualifiait les deux héros d'*aristeis*?

176. D. KNOEFLER, L'intitulé oublié d'un compte des naopes béotiens, dans: Comptes et inventaires dans la cité grecque. Actes du colloque de Neuchâtel en l'honneur de J. Tréheux, Genève 1988 (pour une présentation générale du volume, cf. BE 1989, 3; brève mention de l'article *ibid.* 190) 263–294 (SEG 38, 380). On reprend là le compte (ἀπολογία) publié par M. FEYEL, Contribution, 1942, 79–87, mais en le complétant grâce à une copie en majuscule qui avait été faite en 1895 quand la pierre, fraîchement découverte, avait encore son intitulé pratiquement intact (copie publiée dans un quotidien d'Athènes et reproduite dans la Wochenschrift f. klass. Phil. 1895, 1014). Sur cette base et après révision du morceau conservé au Musée de Chéronée (photo), on en donne une édition améliorée (l. 6 on rétablira le signe \* avant le 1<sup>er</sup> montant indiqué, comme partout ailleurs). Le lieu de trouvaille est bien Chéronée, mais non point la chapelle de H. Paraskévi fouillée par SOTÉRIADIS aux abords du Polyandreion de la bataille de 338, ainsi que le croyait F. D'autre part, on s'inscrit en faux contre l'attribution, trop facilement acceptée, de ce document aux Basileia de Lébadée: ce n'est pas une pierre errante, mais la copie exposée à Chéronée, par le secrétaire des naopes (un Chéronéen du nom de Nikarchos fils d'Homolôichos), d'un extrait de compte se rapportant, selon toute vraisemblance, aux Pamboiôtia de l'Itônion (seules les recettes, λήμμα – mot qui n'apparaissait pas dans l'édition de F. – ont été gravées; après le mot ἀνήλωμα à la l. 15, l'inscription s'interrompt brusquement, et il n'y a pas à supposer que le chapitre des dépenses ait été inscrit au revers ou sur une autre stèle). On sait en effet qu'à l'époque romaine, quand le Koinon fut rétabli (après 146), la commission des naopes fédéraux eut à s'occuper de cette fête (IG VII 2711, l. 59 sqq.) et pas seulement des Basileia. Malgré une tentative de F. (suivi par ROESCH) pour l'attribuer au sanctuaire de Lébadée, le catalogue agonistique IG VII 2871 doit, comme l'ont reconnu déjà plusieurs savants (PRITCHETT, GOSSAGE, KOUMANOUDIS), se rapporter aux Pamboiôtia. Or ce document présente, dans son intitulé, plusieurs analogies remarquables avec l'inscription de Chéronée. On voit qu'à cette époque le secrétaire des naopes jouait un rôle de premier plan: à défaut d'éponyme fédéral (supprimé en 172 et jamais rétabli), les actes fédéraux de l'Itônion étaient datés par l'archonte de la cité à laquelle appartenait le secrétaire (Akraiphia en IG VII 2871, Chéronée dans le «nouveau» texte), de même que – quand il y avait lieu – par l'archonte de la cité dont l'agonothète était originaire (en l'occurrence Thèbes). Le compte doit être plus tardif que ne l'a pensé F.: pas avant l'époque augustéenne (usage du denier) et sans

doute même seulement vers 100 ap. J.-C., époque où se répand dans le monde grec le recours au signe \* pour δηνάριος (p. 285–286, liste non exhaustive des premières attestations connues sous Trajan et Hadrien). Très certainement apparenté à l'Ὁμολώϊχος Νικάρχου d'une base trouvée à Orchomène (IG VII 3224; cf. ROESCH, Et. Béot., 185 n° 31: ce pourrait être une pierre errante). Νικάρχος Ὁμολώϊχου paraît avoir été un contemporain assez exact de son compatriote Plutarque. Dans un dernier volet de l'article, on montre que le compte lui-même est susceptible d'être amélioré sur plusieurs points. La clef de l'interprétation réside aux l. 11–12: ἐπὶ τὸ αὐτὸ πυρῶν κόφινον πν'. Il ne s'agit pas d'un versement supplémentaire de 150 mesures de grains, mais du groupement – sens normal de cette locution – en un seul lot de 110 *kophinoi* de froment versés par les fermiers de la dîme et de 40 *kophinoi* de la même céréale (car il y avait par ailleurs de l'orge vendue à un prix bien moindre) constituant le loyer en nature d'un locataire de terrain. A partir de là on peut rétablir avec une grande probabilité tous les montants de l'inscription, qui s'avère fort intéressante pour l'étude du prix des céréales en Grèce au début de l'Empire.

### Kopai

177. L. MIGEOTTE, L'emprunt public (n° 40), 72 sqq. n° 15, réédite avec traduction et commentaire le fragment de décret financier publié par M. FEYEL, Contribution, 1942, 148–155 (PLEKET, Epigraphica I, 32). Depuis ce texte a été repris par P. ROESCH, Les femmes et la fortune en Béotie, dans: La femme dans le monde méditerranéen, 1985, 71–84, en particulier 81 sqq. R. est parvenu à retrouver le patronyme du secrétaire des polémarches, Τ[ι]μολογίτων (Γ. ΕΙΟΠΕΙΩ ΜΙΓΕΟΤΤΕ), et il suggère des solutions pour les autres passages problématiques de ce texte amputé vers le bas: cf. SEG 35, 404. L. 4 écrire [αὐτῷ] avec esprit rude (cf. n° 36).

178. S. LAUFFER, n° 5, 106–107, donne une photo de la borne délimitant sur la rive du Kopais les territoires de Kopai et d'Akraiphia (renvoi à P. JAMOT, BCH 1889: c'est la borne IG VII 2792, classée parmi les inscriptions de Kopai; pour ces délimitations contrôlées par la Confédération voir n° 39); il donne aussi la photo (fig. 18) d'un fragment archaïque (?), qu'il ne transcrit pas mais qu'il considère également comme une borne, plus ancienne, entre les deux mêmes cités. Il se peut qu'on puisse lire [Ἄ]κρᾶ[φιέων κ]αὶ Κῶ[παιέων] (pas dans SEG, semble-t-il).

178bis. J. M. FOSSEY, Epigr. Boeot. I (n° 8bis) 91–96 et pl. 24, publie une intéressante inscription honorifique repérée par lui à Topolia, site de Kopai, dans les murs de l'église de la Panaghia, où elle avait échappé à l'attention des explorateurs précédents (dans cette église avait pourtant été copié le bloc portant les catalogues IG VII 2786–89, que LOLLING revit en 1885: plus tard, P. GUILLON et M. FEYEL visitèrent attentivement le village et ses nombreuses chapelles). Les six lignes sont gravées en petits caractères dans le tiers supérieur de la face antérieure du bloc. Le style

de l'écriture, comme aussi la conservation du dialecte, indique le début du II<sup>e</sup> s. avant J.-C. L'éditeur présente le texte ainsi:

- [Με]νεγείτονος ἄρχοντος, πολεμαρχιόντων  
 Σωτήρω Δίωνος, Κάλλωνος Σωσικλεΐος,  
 3 Ἐπιτελίαο Θεοτερπίδαο, γραμματιδδοντος  
 Λυσίαο Πολυξένω, ἅ πόλις Κοπήων (sic pour l'accent)  
 τὸν ἀνδρίαντα Διογίτωνος Δίωνος ἀνέθηκε  
 6 τῷς θιῷς

On peut noter que la graphie témoigne ça et là de l'influence de la koinè Σωτήρω, ἀνέθηκε). Mais certaines formes peuvent surprendre, en premier lieu le nom de l'archonte, puisque l'on attendrait que le second élément apparaisse sous la forme -γίτωνος, comme dans le nom du personnage honoré, Διογίτωνος (à propos duquel F. écrit que «Diogiton seems to appear for the first time at Kopai»: en réalité il était déjà connu par l'inscription BCH 99, 1975, 78 sqq. n° 1, l. 11; on s'étonne que cet article de G. J. M. J. TERIELE, intitulé «Deux catalogues militaires de Copai» ne soit pas cité une seule fois ici). Il est peut-être légitime de se demander si ce nom a été bien lu, puisque le composé \*Μενεγείτων n'est pas dans BECHTEL, HPN, comme le relève F., qui ne peut en fournir aucun exemple. Très suspects en tout cas sont les nom et patronyme du 3<sup>e</sup> polémarque, Ἐπιτελίας Θεοτερπίδαο, d'abord parce qu'à Kopai un nom en Θεο- devrait à cette date apparaître sous la forme Θιο- (cf. dans ce texte même πολεμαρχιόντων et θιῷς; pour ce trait des parlers septentrionaux voir n° 67). En fait, et bien que la photo ne soit pas excellente, je crois pouvoir lire Ἐπιτελίδαο, et ensuite un nom commençant pas E (peut-être Εὐ- ou Ἐπι-): il faudra revoir la pierre ou un estampage.

178ter. J. M. FOSSEY, *ibid.* 169–180 et pl. 46–47: An archaic epigram from Kopai (dans la table des matières l'adjectif «archaïc» manque), reprend l'étude du texte métrique publié par ST. N. ΚΟΥΜΑΝΟΥΔΙΣ, AAA 2, 1969, 80–83 (HANSEN, CEG I, n° 114), qu'il avait pu voir trois ans plus tôt (1966) pratiquement in situ près de Topolia (Kopai). Description précise de la pierre et analyse de l'écriture (qui n'exclurait pas, quoi qu'en dise HANSEN, une datation en 456, même si l'époque des guerres médiques semble effectivement plus probable). F. note qu'on peut, à la ligne 2, écrire θρηνον sans restituer le théta (qu'une épaufrure a fait disparaître lors du transport de la pierre au Musée de Thèbes). Il adopte par ailleurs l'opinion de W. PEEK selon qui les trois lignes partiellement conservées sont les restes de 4 hexamètres (et non pas la moitié d'un poème en 3 distiques), mais il repousse la plupart de ses restitutions (cf. déjà HANSEN, *loc. cit.*), ne gardant guère que [ἐθ]ραψεν ([ἐγ]ραψεν K.), forme éolienne pour ἔθρεψεν (τρέφω).

179. Anthroponymes en -ένδας, corrigés à tort en -εν(ι)δας, à Kopai n° 72. G. VOTTERO, n° 75, 219, voudrait que, dans le catalogue BCH 99 1975, 77 sqq. n° 1, Πουθίνιος soit l'adj. patr. de Πουθινίας (l. 11; mais cf. l. 13 Ἴσμενιῆος de Ἴσμενιάς): n'est-il pas clair que le nom est Πουθίνος?

## Hyettos

180. A la suite de l'exposé de L. BREGLIA PULCI DORIA (n° 47) sur le culte béotien des divinités portant l'épiclese Homolôios (Zeus, Dionysos, Démeter, etc.), P. ROESCH a fait de justes observations «sur la fréquence des noms théophores d'Homolôios, très grande en Béotie, très réduite en Thessalie» (Béotie Antique [n° 5] 167; pour ces noms, cf. BE 1961, 334). Il est d'autant plus frappant de constater que la riche onomastique d'Hyettos ne connaît aucun nom de ce type. C'est une des raisons pour lesquelles il nous a paru impossible (Hyettos 162 sqq.) de considérer comme Hyettien le sculpteur [Ἰ]μολοῖχος Σωκράτου(ς) dont la signature – avec un ethnique disparu – se trouve sur la base qui porte les deux décrets d'Hyettos publié par AD. WILHELM, ÖJh 8, 1905, 276–285 (Kl. Schriften III 1, 1984, 242–285); et cela bien que ROESCH, Thespies 59 n. 2, le tint pour un citoyen d'Hyettos, apparenté peut-être à l'agonothète hyettien Xénarchos, fils de Sôkratès, dans l'inscription de Lébadée Nouveau choix n° 22 (datée par nous des lendemains la guerre contre Mithridate: ibid. 246 sqq.). Très séduisante, en revanche, nous est apparue l'identification proposée par WILHELM lui-même, qui avait retrouvé un Σωκράτης Ὁμολοῖχου – dont il faisait le fils du sculpteur – dans la liste des *synthytai* de Zeus Kérais et d'Anthas qui avait été découverte peu d'années auparavant à Athènes (J. G. C. ANDERSON, ABSA 3, 1897, 106 sqq.) dont l'épigraphiste autrichien vit le premier qu'il s'agissait d'une pierre errante en provenance de Béotie: comme il l'attribuait à Thèbes sur la base de quelques rapprochements prosopographiques, il considéra, par voie de conséquence, que l'artiste de la base hyettienne devait être Thébain, ce qui fut accepté par les historiens de la sculpture (cf. Hyettos 165–166) mais apparemment point connu de ROESCH avant la publication de notre livre. On sait toutefois que FEYEL put, en 1942, attribuer la pierre en question à Anthédon (Contribution 52) et que cette attribution fut brillamment confirmée par la découverte, à Anthédon même, d'un décret des *synthytai* de Zeus Karaios et d'Anthas en l'honneur d'un personnage qui se retrouve précisément dans la liste (AA 1968, 98–102). En 1976, nous avons donc très naturellement défendu l'idée que l'artiste devait être Anthédonien et nous l'avons fait avec d'autant plus de conviction que l'éthnique Ἀνθηδόνιος remplit beaucoup mieux la lacune avant ἐποίησε que Θηβαῖος, sensiblement trop court (c'était du reste une raison supplémentaire pour écarter un improbable Ὑήτιος). Or ce raisonnement aussi simple que rigoureux a été qualifié par ROESCH – rééditant en 1982 les documents relatifs à cette association (cf. SEG 32, 453–454), d'«affirmation téméraire» et d'«hypothèse gratuite» (Et. Béot. 117 et n. 79; cf. aussi REA 32, 1980, 340). Je tiens dès lors à réaffirmer ici – sine ira ac studio – qu'en ce qui me concerne l'identification de WILHELM, modifiée en fonction de la réattribution de la pierre errante d'Athènes, me paraît toujours parfaitement recevable, tant au point de vue chronologique que sur le plan de la vraisemblance historique. On ne saurait en tout cas s'étonner que la petite cité d'Anthédon ait été la patrie d'un sculpteur, elle qui a donné naissance à plusieurs ar-

tistes (voir la monographie signalée au n° 125, notamment p. 604–605, avec cet exemple). Et une chose, à tout le moins, doit être tenue pour assurée: le personnage qui a signé la base d’Hyettos n’était pas un citoyen hyettien.

181. Monnaies archaïques attribuables à Hyettos n° 24; catalogues d’Hyettos et démographie n° 42; deux fautes de lecture dans le catalogue hyettien IG VII 2813 et leur conséquence linguistique n° 72; réimpression de la contribution de J. M. FOSSEY au volume Hyettos (catalogue de l’archonte fédéral Kriton): Epigr. Boeot. I (n° 8bis) 45–47; anthroponymes hyettiens n° 65; inscription mentionnant un  $\mu\alpha\nu\tau\epsilon\acute{\iota}\omicron\nu$  (SEG 26, 524): cf. P. BONNECHÈRE, n° 48bis, 54–55, qui approuve l’interprétation proposée dans Hyettos 176 sqq.

181bis. Jambière d’Hyettos consacrée par les Thébains à Olympie: publication définitive chez E. KUNZE, *Olympische Forschungen* 21, Beinschienen, 1991, 128 n° 8. Un fac-similé de l’inscription est donné dans CAH<sup>2</sup> IV, 1988, 359 (L. H. JEFFERY; la réédition des Local Scripts [n° 13] enregistre ce document sous le n° 12a, p. 434, où l’on rectifiera la référence à Hyettos 216 fig. 100).

182. Territoire d’Hyettos. J. M. FOSSEY, n° 10, 296 sqq. repousse l’identification d’Olmones/Holmones au site de Stroviki, en bordure du Kopais, proposée par R. ETIENNE – D. KNOEPFLER, Hyettos 22 sqq. (tandis que S. LAUFFER, n° 5, 103, sans renvoyer à ce dernier ouvrage – estime que «pour Stroviki le nom du village d’Olmones entrerait éventuellement en ligne de compte») et il défend la localisation de LOLLING, qui mettrait Olmones aux ruines de l’Asprovouni, au-dessus du village moderne de Pavlo. Pour les raisons indiquées loc. cit., cette identification continue à me sembler difficile eu égard, notamment, au témoignage de Pausanias 9,24,3, dont il faudrait admettre que les indications de distance sont doublement fautives (entre Kopai et Olmones d’une part, entre Olmones et Hyettos de l’autre): je suis toujours d’avis qu’il suffit de corriger  $\acute{\epsilon}\pi\tau\acute{\alpha}$  en  $\acute{\epsilon}\xi\eta\kappa\omicron\nu\tau\alpha$  ( $\xi$  pris pour  $\zeta$ , comme dans Strabon 10,1,10, c 448: cf. CRAI 1988, 421; BE 1990, 65) pour que tout rentre dans l’ordre. – Rappelons que des  $\text{’}\text{O}\lambda\mu\acute{\omega}\nu\omicron\nu\iota$  sont mentionnés dans la grande inscription d’Hyettos IG VII 2809 (III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.) qu’a réédité P. ROESCH, *Et. Béot.* 153–161 (cf. SEG 32, 459).

### *Confins locrido-béotiens*

183. Dans son livre sur la Locride opontienne (n° 11), J. M. FOSSEY traite des petites cités situées dans la montagne au nord d’Hyettos. P. 52–57, il accepte comme nous (cf. Hyettos 29 sqq.) l’identification de la moderne Kolaka à Kyrtones (OLD-FATHER, contre KLAFFENBACH et KIRSTEN), en fournissant de nouveaux indices archéologiques. P. 58–61, sur les importantes ruines de Néochori, qui étaient restées inconnues jusqu’à ces dernières années: «I have no new contribution to make to the identification of N. with Korseia as it has been effectively argued by ETIENNE and KNOEPFLER» (p. 60); sur Korseia voir aussi n° 12. P. 44–48, F. fait également sienne

notre identification de Bouméliteia à Chiliadou. Il est dommage que dans BCH 110, 1986, on continue à parler de «Chiliodos» (sic) comme du site de Korseia; formes du nom de la ville de Bouméliteia n° 39.

184. Chez J. M. Fossey, *ibid.* 24 sqq., mise au point sur Larymna (bonne discussion du problème des deux L.); pour le site voisin de Martinon, aucune identification n'est actuellement possible. P.36 sqq. sur Halai, avec une liste des inscriptions (p.43). F. n'a pas vu que le «Decree of proxenia ADelt 1970, 141–142» était la pierre que j'ai rééditée sous le titre «Un prétendu décret de Halai» en montrant qu'il s'agissait en réalité d'une inscription d'Haliarte (BCH 102, 1978, 375–381 = SEG 28, 453). Il ne fait pas état non plus de notre attribution à Hyettos (Hyettos 252 sqq.) du catalogue éphébique SEG 3, 421, qui viendrait de Halai selon l'éditeur (N. PAPPADAKIS), provenance acceptée par F.

185. J. M. Fossey, *ibid.* 71 (cf. aussi *Epigr. Boeot. I* [n° 8bis] 228), accepte notre attribution à Oponte – qu'il identifie justement à Atalanti plutôt qu'à Kyparissi – des dédicaces IG VII 2897–2898 faussement rangées parmi les inscriptions d'Hyettos (cf. Hyettos 6 n. 11). Pour la période béotienne d'Oponte voir n°s 30 et 128.

*1, rue de la Serre*  
*CH-2000 Neuchâtel*

